



PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOREPPE

ANNEXES

5.9. Sanitaires

NOTE SUR L'ASSAINISSEMENT À VOREPPE

SOMMAIRE

I - Le cadre naturel	5
1 - - Situation géographique	5
2 - - Topographie	5
3 - - Géologie - Hydrogéologie	5
4 - - Le réseau hydrographique	6
II - Le contexte humain	6
1 - - Démographie et habitat	6
2 - - Activités en 2000	6
3 - - Alimentation en eau potable	7
III - État actuel de l'assainissement	8
1 - - Assainissement en eaux usées	8
III.1.1 - Collectif :	8
III.1.2 - Autonome	9
2 - - Assainissement en eaux pluviales	9
 Partie II :	
Scénarios d'assainissement	
et étude comparative	10
I - Problématique générale sur la commune	11
II - Élaboration des scénarios et étude comparative	11
1 - - Trois types d'assainissement envisageables	11
2 - - Secteur l'Achard	14
3 - - Secteur de Malossane	15
4 - - Synthèse des scénarios proposés	16
III - Travaux d'extension et de restructuration du réseau existant	16
IV - Hiérarchisation des travaux	17
 Partie III :	
Zonage d'assainissement	18

I - Généralités	19
II - Zones d'assainissement collectif	20
1 - - Zone d'assainissement collectif	20
2 - - Zone d'assainissement semi-collectif	20
III - Zones d'assainissement non-collectif	20
1 - - Zone d'étude de la faisabilité de l'assainissement autonome	21
2 - - Zones d'habitat dispersé	21

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Extrait du DTU 64.1

Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome

23

ANNEXE 2 :

Arrêtés du 6 mai 1996 fixant :

les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif, et les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

24

ANNEXE 3 :

Circulaire interministérielle du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif

25

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, consciente de la nécessité de mettre en conformité ses systèmes d'assainissement, et soucieuse de préserver la qualité des milieux récepteurs, a décidé d'engager une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement avec zonage, au sens de l'article 35 de la loi sur l'Eau, sur 23 communes du groupement :

VOIRON, SAINT ETIENNE DE CROSSEY, SAINT NICOLAS DE MACHERIN, SAINT AUPRE, SAINT BLAISE DU BUIS, SAINT-CASSIEN, LA MURETTE, REAUMONT, COUBLEVIE, SAINT JULIEN DE RATZ, CHARNÈCLES, SAINT JEAN DE MOIRANS, LA BUISSE, POMMIERS LA PLACETTE, VOUREY, MOIRANS, TULLINS, VOREPPE, CHARAVINES, MONTFERRAT , LE PIN, BILIEU ET PALADRU.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la prise de la compétence assainissement par le Pays Voironnais en Janvier 2000 et se présente comme la suite logique du Schéma Directeur déjà réalisé sur les dix communes de la Valdaine.

Le présent mémoire concerne la commune de VOREPPE et s'appuie sur le schéma directeur réalisé en 2000.

Il constitue le document de référence présenté en enquête publique. Il expose le déroulement et les conclusions de l'étude, en expliquant au public les choix faits par les collectivités.

Il est présenté en 3 parties :

Partie I : Présentation de la situation existante

Partie II : Scénarios d'assainissement et étude comparative

Partie III : Schéma directeur et zonage d'assainissement

I - LE CADRE NATUREL

1 - - SITUATION GEOGRAPHIQUE

La ville de Voreppe se situe dans le département de l'Isère à une quinzaine de kilomètres au Nord Ouest de Grenoble.

Le territoire est limité :

- Au nord par les communes de Pommiers La placette, La Buisse, et Saint Jean de Moirans,
- Au Nord Ouest par les commune de Moirans et Saint Jean de Moirans,
- A l'Ouest par les communes de Saint Quentin sur Isère et Veurey-Voroize,
- Au Sud Est par les communes de Fontanil Cornillon et Mont Saint Martin,
- Au Sud par la commune de Noyarey.

2 - - TOPOGRAPHIE

Le paysage est caractérisé par deux grandes unités morphologiques :

- la plaine alluviales s'étend du Nord au Sud sur près de 8 km pour une largeur moyenne de 1,5km,
- Les cônes de déjection reposant sur les contreforts de la Chartreuse, sur la partie Est de la commune correspondent à des terrains à forte pente boisés.

3 - - GÉOLOGIE - HYDROGÉOLOGIE

Le substratum géologique local est constitué par des formations du Crétacé Inférieur représenté à l'ouest de la commune par des calcaires à faciès Urgonien (Barrémo-Bédoulien) et par du Jurassique supérieur représenté par des calcaires argileux localisés à l'est du territoire communal. On observe également des formations du Miocène (Tertiaire) : conglomérat (poudingues) et molasse sableuse.

Au sud de la commune, ce substratum est recouvert par des alluvions fluviales récentes (plaine de l'Isère) ou des cônes de déjection stabilisés (Würm), ainsi que par des alluvions glaciaires würmiennes (cf. carte géologique de la FRANCE au 1/50 000 : "GRENOBLE").

Les principaux aquifères sont représentés par :

- les dépôts morainiques sus-jacents à la molasse caillouteuse (conglomérat). Ces moraines contiennent des nappes perchées qui peuvent être conséquentes,
- les conglomérats qui peuvent également être localement aquifères lorsque leur perméabilité est meilleure (cimentation incomplète ou niveaux superficiels altérés).

4 - - LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

L'Isère constitue la limite Sud Ouest du territoire communal de Voreppe. Les zones humides et les étangs s'enchaînent le long de son parcours.

Le principal torrent, la Roize, traverse le centre ville. D'autres torrents prennent naissance dans le massif de la Chartreuse, Gachetière, le Bourget, et la Pissote.

Au bord de l'Isère plusieurs étangs sont des lieux de pêche et de détente : les étangs de La Volma, de l'île Rose où débouche La Roize ; la flore et la faune des étangs de l'île Chartreuse sont protégées.

II - LE CONTEXTE HUMAIN

1 - - DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

La population de Voreppe augmente régulièrement.

Tableau 1 : Nombre d'habitants de Voreppe

Années	Recensements			Hypothèses		
	1982	1990	1999	2004	2010	2020
Nombre d'habitants	7 970	8 446	9 228	10 000	10 805	12 296
Accroissement nb habitants		476	782	772	805	1491
Accroissement sur période %		6.0%	9.3%	8.4%	8.1%	13.8%
Accroissement annuel		0.73%	0.99%	1.62%	1.30%	1.30%

La maison individuelle constitue la forme d'habitat la plus importante.

Sur l'hypothèse d'un accroissement annuel de 1,30% (Accroissement moyen observé entre 1999 et 2004), la population atteindrait **12 300 habitants en 2020**.

2 - - ACTIVITÉS EN 2000

- Une quarantaine d'exploitations agricoles est recensée,
- Le développement économique (437 entreprises) se répartit sur 3 sites principaux :
 - la zone d'activité de CENTR'ALP (128 entreprises, 5000 emplois),
 - l'île Gabourg,
 - les activités du centre bourg.

3 - - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable s'articule à partir de 3 ensembles de captages gravitaires ;

Tableau 2 : Les captages d'eau potables

<i>Source</i>	<i>Débit exploité</i>
Rigonière	240 m ³ /j
Chevallon	576 m ³ /j
Sambuis Pécatièrre (partagée avec Moirans)	600 m ³ /j

Tous ces captages se situent très en amont des constructions, et des réseaux d'assainissement. Les arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) n'ont pas été pris.

3 486 abonnés sont actuellement desservis par le réseau d'alimentation en eau potable d'après le rôle des eaux 2003. Six gros consommateurs d'eau (> 6000m³/an) sont recensés :

- Stepan Europe,
- IMP,
- Les Jardins de Beauregard,
- Lycée des Portes de Chartreuse,
- MAPA,
- ONYX

Le volume d'eau potable facturé s'élève à 503 430 m³ dont 76 987 m³ pour les gros consommateurs et 28 528 m³ pour les bâtiments communaux.

III - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

1 - - ASSAINISSEMENT EN EAUX USÉES

III.1.1 - Collectif :

Le réseau d'assainissement communal est en majorité séparatif (93% soit environ 40km) avec quelques tronçons unitaires (3 km environ).

En 2003, **3 084 clients** ont été comptabilisés, soit un taux de raccordement de **88%**.

Le réseau d'assainissement peut être découpé en trois sous réseaux :

- Unité Amont : elle correspond à la partie Sud Est de la commune ; Le réseau en dépression du Chevalon de Voreppe est refoulé jusqu'à l'exutoire des réseaux collectant les lotissements des secteurs sous le Peuil, Morletière, Chassolière,... Deux lotissements sont raccordés sur des postes de relevage. L'exutoire de cette unité est la sous station du poste de refoulement de La Volouise.
- Unité Moyenne : elle regroupe le centre ville, et les secteurs situés au sud du bourg, Gachetière, l'Hoirie, le Péage, Bouvadière, tous rejoignent le poste de refoulement de Volouise, qui refoule les effluents jusqu'à la zone de l'Ile Gabourg.
- Unité Aval : elle regroupe l'Ile Gabourg et le secteur de Brandegaudière, tous deux raccordés sur le poste de refoulement de Roize qui reçoit aussi l'unité moyenne. Le collecteur longe l'autoroute A49 jusqu'au secteur de l'Ile Chartreuse, où le poste de refoulement de Chartreuse reçoit aussi les réseaux de Centr'Alp.

Les effluents sont traités par la station d'épuration Aquantis construite en 1994 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Voironnais. Sa capacité nominale est de 60 650 Equivalents Habitants. Elle est de type boue activée avec aération prolongée et reçoit actuellement 46 000 EH. Les effluents traités sont rejetés dans l'Isère. Son taux de dépollution est de 94%. Les boues sont valorisées par épandage agricole.

L'ensemble du réseau a fait l'objet de reconnaissances (*mise à jour des plans*), de mesures de débit de temps sec et de temps de pluie en des points stratégiques du réseau ainsi que d'investigations nocturnes. Toutes ces investigations ont permis de recenser les éventuels dysfonctionnements (*introduction d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées, mise en évidence d'erreurs de branchement des réseaux d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées, etc...*)

III.1.2 - Autonome

Les réseaux d'assainissement sont très développés sur Voreppe, et seuls quelques hameaux situés à l'écart de l'agglomération ne sont pas raccordés. Il s'agit des secteurs suivants :

- Malossane,
- L'Achard,
- La Plaine Rivallière.

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée sur la commune. Ses résultats sont présentés dans la partie 2 du présent rapport et synthétisés sous forme d'un plan joint à ce dossier.

2 - - ASSAINISSEMENT EN EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont collectées par des réseaux séparatifs dans la majorité des cas, et par des réseaux unitaires dans le centre ville.

Ailleurs, l'évacuation des eaux pluviales est gérée à la parcelle.

Une étude du fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales est incluse dans le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2000.

PARTIE II :
SCÉNARIOS D'ASSAINISSEMENT
ET ÉTUDE COMPARATIVE

I - PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE SUR LA COMMUNE

La commune de Voreppe est équipée majoritairement d'un réseau séparatif. Les effluents sont ensuite traités dans la station d'épuration AQUANTIS.

Le réseau d'assainissement est bien développé, 88% des habitations sont raccordées.

La problématique sur la commune est donc de **créer des extensions de réseau** et de trouver des **solutions d'assainissement sur les secteurs non raccordés** où l'assainissement est aujourd'hui réalisé de façon autonome.

La commune disposant d'un POS, seuls les secteurs urbanisés et urbanisables ont été étudiés (voir §II-2).

II - ÉLABORATION DES SCÉNARIOS ET ÉTUDE COMPARATIVE

1 - - TROIS TYPES D'ASSAINISSEMENT ENVISAGEABLES

Pour chaque hameau non raccordé au réseau collectif existant, il sera envisagé trois types de filières :

① Assainissement autonome ou assainissement non collectif :

Les dispositifs d'assainissement autonome sont à la charge des particuliers, car une installation d'assainissement non collectif relève, par définition, de la propriété privée.

Techniquement, cette filière consiste à utiliser les capacités épuratoires du sol pour le traitement des effluents. La surface du champ d'épandage à créer dépend de l'aptitude du sol (perméabilité, pente, présence plus ou moins profonde de rochers,...). Un prétraitement par fosse toutes eaux est nécessaire avant le champ d'épandage.

Lorsque l'aptitude du sol est insuffisante, l'épuration par le sol n'est plus efficace et elle doit alors être assurée par un sol reconstitué (filtre à sable). Le coût de ces systèmes reconstitués étant élevé, ils sont limités à des réhabilitations d'installations existantes, et ils sont à éviter pour des constructions neuves.

Les caractéristiques des systèmes d'assainissement autonome à prévoir sur chaque hameau ont été définies dans le cadre de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols.

Bien que chaque particulier soit propriétaire et donc responsable de son installation, la loi sur l'eau a mis en place un système de contrôle, qui doit être fait par la collectivité, afin de s'assurer de la bonne conception de l'installation mais également de son bon fonctionnement.

Le contrôle technique exercé par la collectivité sur les systèmes d'assainissement non collectif comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation, et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement ;
- la vérification périodique de leur bon fonctionnement (bon état, bon écoulement, accumulation normale des boues),
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges et de l'entretien des dispositifs de dégraissage dans le cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien.

Une périodicité minimale de 4 ans est conseillée dans la circulaire du 22 mai 1997 pour les contrôles de fonctionnement, ce qui correspond à la périodicité moyenne pour les vidanges de fosse.

Ce service de contrôle, rendu obligatoire par la réglementation, et qui peut être complété par un service d'entretien, fera l'objet d'une redevance spécifique.

② Assainissement collectif :

L'assainissement collectif consiste à raccorder les abonnés sur un réseau public en contrepartie d'une redevance correspondant au service rendu (Collecte et traitement).

Le traitement des effluents est alors réalisé au niveau d'une station d'épuration plus ou moins complexe, de type lagune, station à boues activées, lit bactérien,...

Lors de la mise en place du réseau, les abonnés raccordables ont l'obligation de se raccorder (Code de la Santé Publique).

③ Assainissement semi-collectif :

Une filière d'assainissement semi-collectif est généralement mise en place dans un hameau isolé du réseau principal, lorsqu'un raccordement sur ce réseau est exclu pour des raisons économiques (longueur du collecteur trop importante pour un faible nombre d'abonnés).

La filière comprend la mise en place d'un réseau d'assainissement public, qui achemine les effluents vers un dispositif de traitement qui fonctionne suivant les techniques de l'assainissement autonome : fosse toutes eaux suivie d'un champ d'épandage ou d'un filtre à sable.

- si les terrains sont aptes à l'infiltration, les eaux épurées sont rejetées dans le sous-sol,
- si les terrains sont inaptes à l'infiltration, mais dans le cas où un ruisseau pérenne se situe à proximité, les effluents traités sont rejetés dans le milieu hydraulique superficiel,
- si les terrains sont inaptes à l'infiltration, et en l'absence de milieu récepteur superficiel compatible avec le rejet (non respect de l'objectif de qualité...), la filière d'assainissement semi collectif n'est pas envisageable.

La différence entre l'assainissement collectif et l'assainissement semi-collectif est donc purement technique, et les règles applicables à l'usager sont les mêmes dans les 2 cas : obligation de raccordement.

Pour chaque hameau, les critères de comparaison de ces 3 types de scénarios sont d'ordre :

- ⇒ **Technique** : faisabilité de chacun des scénarios ;
- ⇒ **Environnemental** : compatibilité du rejet avec le milieu récepteur ;
- ⇒ **Économique** : coûts d'investissement et de fonctionnement du projet par rapport au nombre d'abonnés concernés

En pratique, ces 3 critères seront résumés dans un tableau spécifique à chaque hameau étudié.

Nous indiquons en conclusion le scénario que nous proposons de retenir compte-tenu de ces 3 critères, en fonction des perspectives d'urbanisation de la commune.

2 - - SECTEUR L'ACHARD

	<i>Assainissement autonome</i>	<i>Assainissement semi collectif</i>	<i>Assainissement collectif</i>
ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'abonnés actuels :8 abonnés → Nombre d'abonnés à terme :15 abonnés 	<p>Les coûts d'investissement sont élevés par rapport au nombre d'habitants concernés.</p>	<p>Les coûts d'investissement et d'entretien sont élevés par rapport au nombre d'habitants concernés.</p>
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> → Terrain apte au traitement des eaux usées et à l'infiltration des effluents épurés, avec une perméabilité faible. → Dispositifs d'assainissement individuels avec 60m² de tranchées filtrantes (Surface maximale d'épandage) et protection du dispositif par des fossés ou des buttes afin de dévier les eaux de ruissellement. 	<ul style="list-style-type: none"> → L'implantation précise du dispositif devra être confirmée par un étude géologique, afin de vérifier que les caractéristiques du sous sol sont compatibles avec l'infiltration du rejet. 	<ul style="list-style-type: none"> → Raccordement par refoulement ce qui augmente les contraintes d'entretien → Perspectives d'urbanisation potentiellement importantes (1NA_{II} au POS)
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> → Épuration performante des effluents par épandage si les dispositifs sont entretenus régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> → Impact paysager limité du fait de l'implantation possible à proximité de l'autoroute et de la voie SNCF. → Épuration performante des effluents par le dispositif de traitement s'il est bien entretenu régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> → Traitement très performant dans la station d'épuration d'Aquantis, → Amélioration de la qualité des écoulements souterrains.

↳ La filière d'assainissement proposée sur le hameau de l'Achard est l'assainissement collectif.

3 - - SECTEUR DE MALOSSANE

	<i>Assainissement autonome</i>	<i>Assainissement semi collectif</i>	<i>Assainissement collectif</i>
ECONOMIQUE	<i>Critère non étudié car filière exclue du point de vue technique</i>	Les coûts d'investissement sont élevés.	Les coûts d'investissement sont raisonnables aux vues des perspectives d'urbanisation.
TECHNIQUE	Terrains inaptes à l'infiltration ⇒EXCLU	<ul style="list-style-type: none"> → L'implantation de tels dispositifs sera difficile du fait de la pente et des risques de glissement. → Le dispositif devra être drainé, et le rejet s'effectuera dans la Roize. → Cette filière n'apporte pas une solution à l'ensemble des habitations du hameau. 	Raccordement gravitaire possible de l'ensemble du secteur.
ENVIRONNEMENT	<i>Critère non étudié car filière exclue du point de vue technique</i>	Épuration performante des effluents par le dispositif de traitement s'il est bien entretenu régulièrement.	<ul style="list-style-type: none"> → Traitement très performant dans la station d'épuration d'Aquantis. → L'ensemble du hameau est assaini suivant la même filière.

🚫 **La filière proposée sur le secteur de Malossane est l'assainissement collectif.**

4 - - SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS PROPOSÉS

Le tableau qui suit reprend, pour chaque secteur, les scénarios d'assainissement retenus.

L'ACHARD	Assainissement collectif
MALOSSANE	Assainissement collectif

III - TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU EXISTANT

➤ Des investigations ont été réalisées sur le réseau existant afin de mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements tels que les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau (sources, fontaines, etc...), les erreurs de branchements (réseau d'évacuation des eaux pluviales branché sur le collecteur d'eaux usées).

Les dysfonctionnements suivants ont été repérés :

- Des intrusions d'eaux claires parasites représentant 44% des effluents collectés,
- Des volumes d'eaux pluviales pénétrant dans le réseau d'eaux usées de façon importante,
- La vétusté de certains collecteurs.

➤ Les travaux proposés comprennent :

- Mise en séparatif avenue Honoré de Balzac (Travaux en cours en 2004),
- Élimination des eaux claires parasites et des intrusions d'eaux pluviales rue des Bannettes, avenue de Chapays, chemin des Buis, avenue de Stalingrad - La Jacquinière, secteur Bourg Vieux, collecteur de La Volouise, route de Veurey, rue de Morletière, rue de St Ours, centre ville, rue de Charnècles et rue Plein Soleil
- Parallèlement à la mise en place de collecteurs d'eaux pluviales, rénovation des collecteurs d'eaux usées vers la Gare, rue du Maréchal Leclerc et réseau aval, rue de La Bouvardière.

➤ Outre les travaux de raccordement des hameaux éloignés du village, des extensions ponctuelles du réseau d'eaux usées sont envisagées pour collecter les zones urbanisables proches du réseau existant en périphérie du village. Ces extensions concernent les secteurs suivants :

- Chemin de La Sure (Aval Rue du Port),
- Rue Xavier Jouvin,
- RN75 Malsouche (APF),
- Le quartier de l'Herbe,
- Chamoussière,
- Chassolière,
- Les Balmes,
- Le Boutet.

IV - HIÉRARCHISATION DES TRAVAUX

Compte tenu des projets d'urbanisation de la commune d'une part, et des problèmes actuels en assainissement d'autre part, l'ordre des travaux pourra être le suivant, par tranches fonctionnelles :

1. Collecte Malossane
2. Extension de réseau Chemin de la Sure
3. Mise en séparatif rue des Bannettes, et Saint Ours,
4. Rénovation du réseau longeant la Volouise, route de Veurey, Morletière,
5. Rue de Bourg Vieux,
6. Chapays, Chemin des Buis,
7. Stalingrad, La Jacquinière.

L'ordre de réalisation des travaux pourra être revu en fonction des orientations choisies en matière d'urbanisation de la commune et/ou des opérations de voirie prévues par la commune.

PARTIE III :
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

I - GÉNÉRALITÉS

Le zonage d'assainissement est reporté sur le plan n°5813 ci-joint.

L'objectif du zonage en eaux usées est de définir :

- ⇒ les zones d'assainissement collectif, où la collectivité est en charge de la mise en place et de l'entretien des réseaux,
- ⇒ les zones d'assainissement non collectif, où le particulier a l'obligation de mettre en place une installation individuelle conforme que la collectivité doit contrôler régulièrement.

Voir Partie II - paragraphe II-1- pour le détail des obligations respectives de la collectivité et des particuliers.

Ces 2 classes ont été divisées en différentes catégories représentées ainsi :

Zones d'assainissement collectif :

Les secteurs sur fond blanc et à contour bleu correspondent aux zones agglomérées où l'assainissement collectif sera privilégié.

Les secteurs sur fond blanc et à contour vert correspondent aux zones où l'assainissement semi-collectif est retenu.

Zones d'assainissement non collectif :

Les secteurs sur fond violet correspondent aux zones où la faisabilité de l'assainissement autonome a été étudiée (se référer à la carte d'aptitude des sols ci-jointe), .

Les secteurs sur fond jaune couvrent les zones d'habitat dispersé où le dispositif d'assainissement relèvera de l'assainissement autonome (filiale à définir au cas par cas) ou bien de l'assainissement collectif si la parcelle est jugée raccordable.

L'assainissement de VOREPPE va tendre à se développer autour de deux filières :

L'assainissement collectif et l'assainissement autonome.

II - ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réglementation générale : voir partie II, § II-1 ② et ③

1 - - ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

 Elle couvre l'ensemble du secteur urbanisé.

Sur cette zone, la collectivité assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques.

Les usagers ont l'obligation de se raccorder sur les réseaux existants dans un délai de deux ans (sauf dérogation) à compter de la mise en service des nouveaux réseaux, conformément au code de la santé publique.

Après l'approbation du zonage, et dans l'attente de la mise en place du réseau, les constructions devront s'équiper de dispositifs d'assainissement autonome sous réserve de la capacité du terrain (nature et taille) à le permettre, et après accord du service de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

2 - - ZONE D'ASSAINISSEMENT SEMI-COLLECTIF

 Non représentée sur la commune.

III - ZONES D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Réglementation générale : voir partie II, § II-1 ①

Sur les secteurs où les terrains sont aptes à l'assainissement autonome selon les normes environnementales en vigueur, les constructions neuves devront être équipées de filières d'assainissement qui respectent l'environnement sur le long terme.

Sur les secteurs où les terrains ne sont pas aptes à l'épandage classique selon les normes environnementales en vigueur, les constructions futures ne pourront pas être autorisées sauf si la filière proposée par le particulier est acceptée par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, qui devra vérifier que cette filière respecte l'environnement sur le long terme.

Concernant les habitations existantes : sur tous les secteurs, y compris les secteurs inaptes à l'assainissement autonome, les dispositifs d'assainissement existants devront permettre de limiter au maximum la pollution du milieu naturel. Des réhabilitations d'installations existantes pourront être nécessaires pour atteindre cet objectif. Les dispositifs classiques pouvant être mis en place figurent dans le DTU 64.1 (cf. annexe 1).

La collectivité développera d'ici 2005 un service qui prendra en charge la surveillance et éventuellement l'entretien des dispositifs d'assainissement autonome (cf. arrêtés du 6 mai 1996 en annexe 2).

- Une visite de contrôle de la conception sera réalisée par la collectivité sur toutes les installations existantes, et avant remblaiement pour les nouvelles constructions.
- Une visite de contrôle du fonctionnement sera effectuée une fois tous les quatre ans.

1 - - ZONE D'ÉTUDE DE LA FAISABILITÉ DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

 Elle couvre en général des zones urbanisables situées à l'écart de la zone agglomérée et des secteurs raccordables, où la faisabilité de l'assainissement autonome a été étudiée.

Zone non représentée sur Voreppe.

2 - - ZONES D'HABITAT DISPERSÉ

 Elle couvre les terrains des espaces agricoles et naturels.

Sur ces zones d'habitat dispersé, les filières d'assainissement seront déterminées au cas par cas :

- ✓ en l'absence de réseau, les habitations s'équiperont de dispositifs d'assainissement autonome conformes à la réglementation (Arrêté du 6 mai 1996 modifié, DTU 64.1, cf. annexes 1 et 2)
- ✓ en présence d'un réseau (proximité d'une antenne de collecte, ou passage d'un collecteur de transit), les habitations sont considérées comme raccordables.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Extrait du DTU 64.1
Mise en œuvre des dispositifs
d'assainissement autonome

ANNEXE 2 :

Arrêtés du 6 mai 1996 fixant :
les modalités du contrôle technique exercé par les
communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
et les prescriptions techniques applicables aux systèmes
d'assainissement non collectif

ANNEXE 3 :

Circulaire interministérielle du 22 mai 1997
relative à l'assainissement non collectif



**SCHEMA DIRECTEUR
 D'ASSAINISSEMENT
 DE 23 COMMUNES MEMBRES**

 COMMUNE DE
VOREPPE

PLAN DE ZONAGE

VUE EN PLAN

Échelle	1:1000
Date	2015
Projeté	10/10/2015
Approuvé	10/10/2015
Établi par	Service Technique de la Commune
Approuvé par	Le Maire



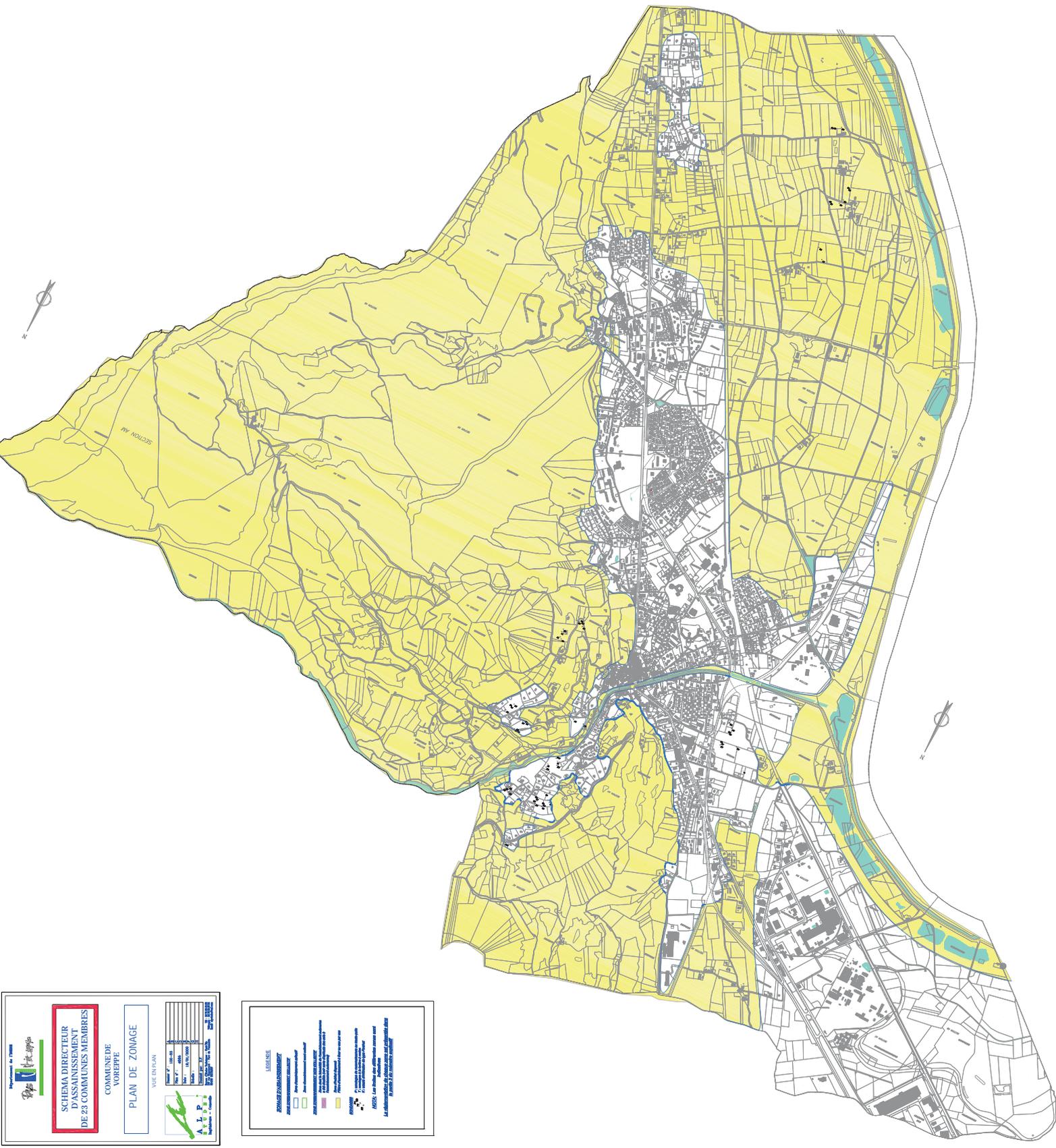
 Communauté de Communes de la Vallée de l'Artois

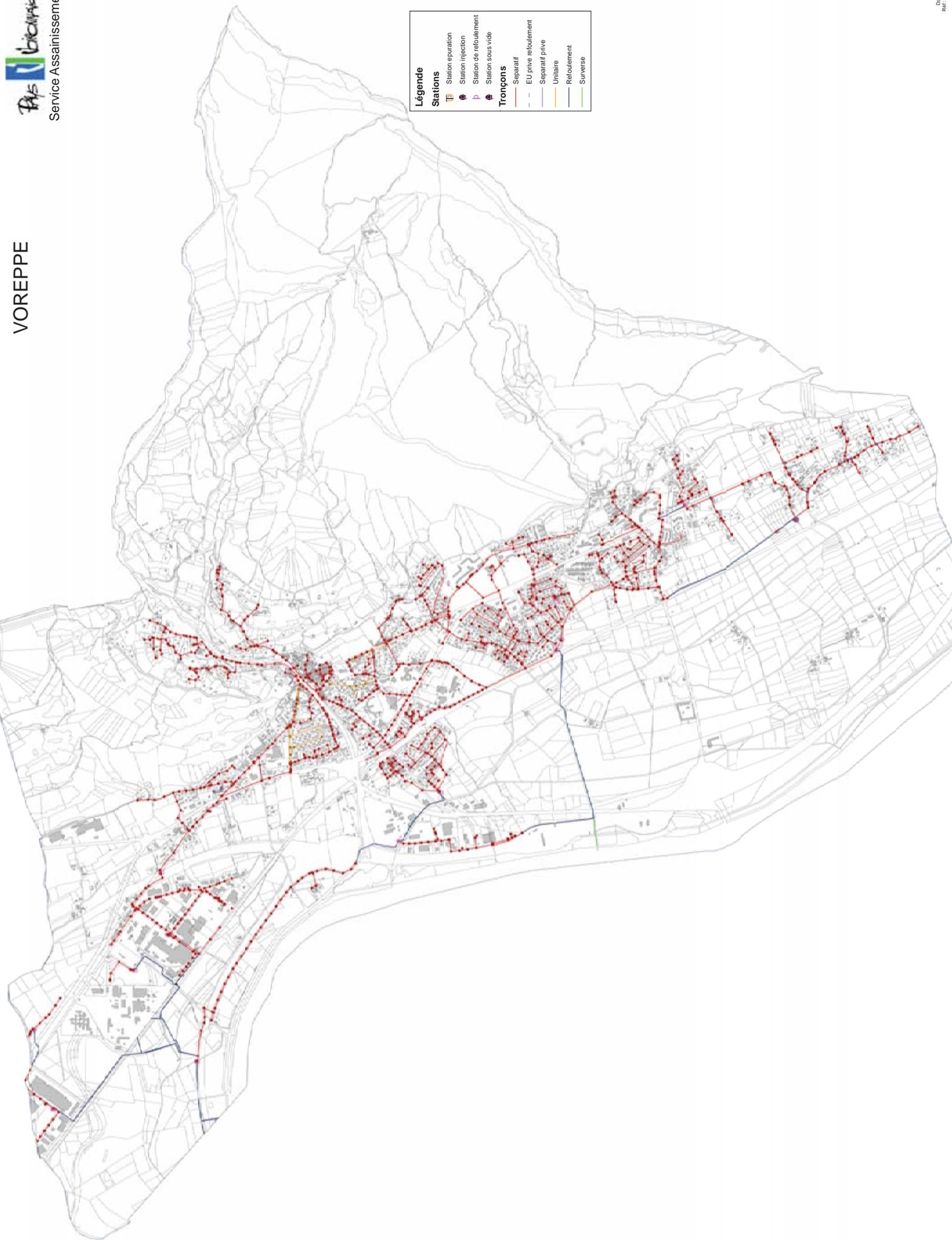
LEGENDE

ZONAGE PAR ALIQUOTABILITÉ
 Zone d'assainissement collectif
 Zone d'assainissement individuel
 Zone d'assainissement décentralisé

PROTECTIONS
 Protection des captages de la nappe phréatique
 Protection des captages de surface
 Protection des zones de recharge des nappes phréatiques
 Protection des zones de captage des eaux de surface

NOTES
 Les zones de protection sont définies en fonction des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du territoire.





Légende

Stations

- Station epuration
- Station injection
- Station de refoulement
- Station sous vide

Tronçons

- Separatif
- EU prive refoulement
- Separatif prive
- Unitaire
- Refoulement
- Surverse

Commune de Voreppe :

Situation globale

	Nombre	Pourcentage
Nombre de dossier	303	
Nombre d'installation ANC	247	100%
Nombre de contrôle diagnostique réalisés	238	96%
Dossier sans contrôle	9	4%

Répartition du nombre de contrôle par année

	Nombre de diagnostique	Nombre de conception	Nombre de réalisation	Travaux de réhabilitation	Contrôle de bon fonctionnement
2006	50	6	0	0	0
2007	7	5	5	2	0
2008	67	3	2	1	0
2009	77	5	0	0	4
2010	23	2	0	0	1
2011	3	6	1	3	3
2012	11	2	1	0	0
TOTAL	238	29	9	6	8

Répartition du nombre de contrôle par type de conclusion

Conclusion Diagnostic	Pourcentage	Nombre
Dispositif complet, en bon fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque sanitaire	7%	16
La réhabilitation n'est pas indispensable	11%	27
La réhabilitation n'est pas urgente	62%	148
La réhabilitation est urgente	20%	47
Total	100%	238

COMMUNE DE VOREPPE (ISERE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE TECHNIQUE SUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
JUN 2013 -



Sources :
Service de l'eau du Pays Voironnais
& rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service
Pôle Environnement & Agenda 21

ORGANISATION DE L'ALIMENTATION

La commune de Voreppe a délégué la compétence alimentation en eau potable à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2003. Depuis cette date, le service d'alimentation en Eau de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais gère en régie directe le réseau d'eau potable de la commune.

3828 foyers sont abonnés à ce jour au service de l'eau du Pays Voironnais .Ces abonnés sont alimentés principalement par trois ressources, outre un maillage de renfort et de sécurisation.

Ressources :

- a) De Malossane le haut, au Chevallon de Voreppe, 90% de la commune est alimenté :
par les sources de Sambuis et Pécatièrre situées sur la commune de Pommiers la Placette
Cette ressource alimente également la zone économique de Centr'Alp ainsi qu'une partie de la commune de Moirans.
Hormis le hameau de Malossane le haut, une sécurisation de l'alimentation en eau potable est assurée par le maillage de renfort, provenant du captage de Saint Joseph de Rivière.
- b) Le Chevallon de Voreppe : ce secteur, situé au sud de la commune, est alimenté par le captage du même nom. Une sécurisation de l'alimentation en eau potable de ce secteur est assurée par les eaux provenant des Sources de Sambuis et Pécatièrre ou de Saint Joseph de Rivière.
- c) Le secteur de Rigonnière est alimenté par le captage du même nom. Ce secteur ne bénéficie pas d'une alimentation de secours.

Distribution :

Le réseau de distribution comporte six réservoirs représentant une capacité totale de 4900 m3.

Volumes produits :

Sources de Sambuis et Pécatièrres :

- Production 2008 : 741 810 m3
- Production 2009 : 683 668 m3
- Production 2010 : 793 593 m3
- Production 2011 : 734 042 m3

Source du Chevallon :

- Production 2008 : 148 336 m3
- Production 2009 : 104 507 m3
- Production 2010 : 138 971 m3
- Production 2011 : 125 466 m3

Source de Rigonnière

- Production 2008 : 6074 m3
- Production 2009 : 3715 m3
- Production 2010 : 2517 m3
- Production 2011 : 2712 m3

Volumes facturés à tous les abonnés en 2010 sur 12 mois (en m3) : 481 542 m3.

Volumes facturés à tous les abonnés en 2011 sur 12 mois (en m3) : 467 034 m3.

Le réseau

Le service de l'eau gère ses réseaux à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) dont les informations sont mises à jour régulièrement, tout au long de l'année.

La majeure partie des conduites principales est en fonte . Il reste environ 150 branchements en plomb. La plupart des branchements sont soit, en polyéthylène, soit en PVC.

LE TRAITEMENT ET LA QUALITE

Mode de traitement de l'eau sur la commune de Voreppe : l'eau est distribuée après un traitement de désinfection au chlore gazeux.

En cas de renfort ou de secours depuis la ressource de St Joseph de Rivière, l'eau est traitée au bioxyde de chlore.

Au cours de l'année 2011, l'eau distribuée présente une très bonne qualité bactériologique et chimique puisque les résultats des analyses sont conformes à 100% pour les paramètres réglementaires recherchés.

C'est l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) qui assure le contrôle de la qualité de l'eau sur la commune.

SECURISATION DU RESEAU

Une veille constante des installations est assurée par le service de l'eau du Pays Voironnais au moyen d'un système de télésurveillance performant 7 jours / 7 et 24h/24h. Un agent du service de l'eau du Pays Voironnais est contacté automatiquement en cas de dysfonctionnement et intervient si nécessaire.

Un service d'astreinte est assuré par le service de l'eau du Pays Voironnais 7 jours / 7 et 24h/24h.

ADEQUATION ENTRE LES BESOINS EN EAU ACTUELS ET FUTURS

Au vu du plan de zonage de mai 2013 et des échéances du PADD et du PLU à l'Horizon 2025, on peut estimer que les ressources de la commune sont suffisantes. Une grande partie de son territoire bénéficie, en cas de problème, d'un secours provenant du réseau de St Joseph de Rivière.

Néanmoins, en raison du sous-dimensionnement du réseau principal, l'urbanisation du secteur de Chamoussière doit être limité à une trentaine de logements supplémentaires.

De même, l'urbanisation doit être très limitée sur le hameau de Rigonnière, dont la ressource est juste suffisante en période de sécheresse.

Quant au secteur de Malossane le haut, son urbanisation doit se limiter à une trentaine de logements supplémentaires.

AUTRES REMARQUES

Nous pouvons noter sur la commune de Voreppe : La présence des captages d'eau potable du Chevallon et de Rigonnière

Ces captages sont protégés par l'arrêté préfectoral n°88/466 qui régleme l'activité humaine à l'intérieur des périmètres de protection.

Réseau d'eau potable de la commune de Voreppe
 Plan Local d'Urbanisme

1:8 000



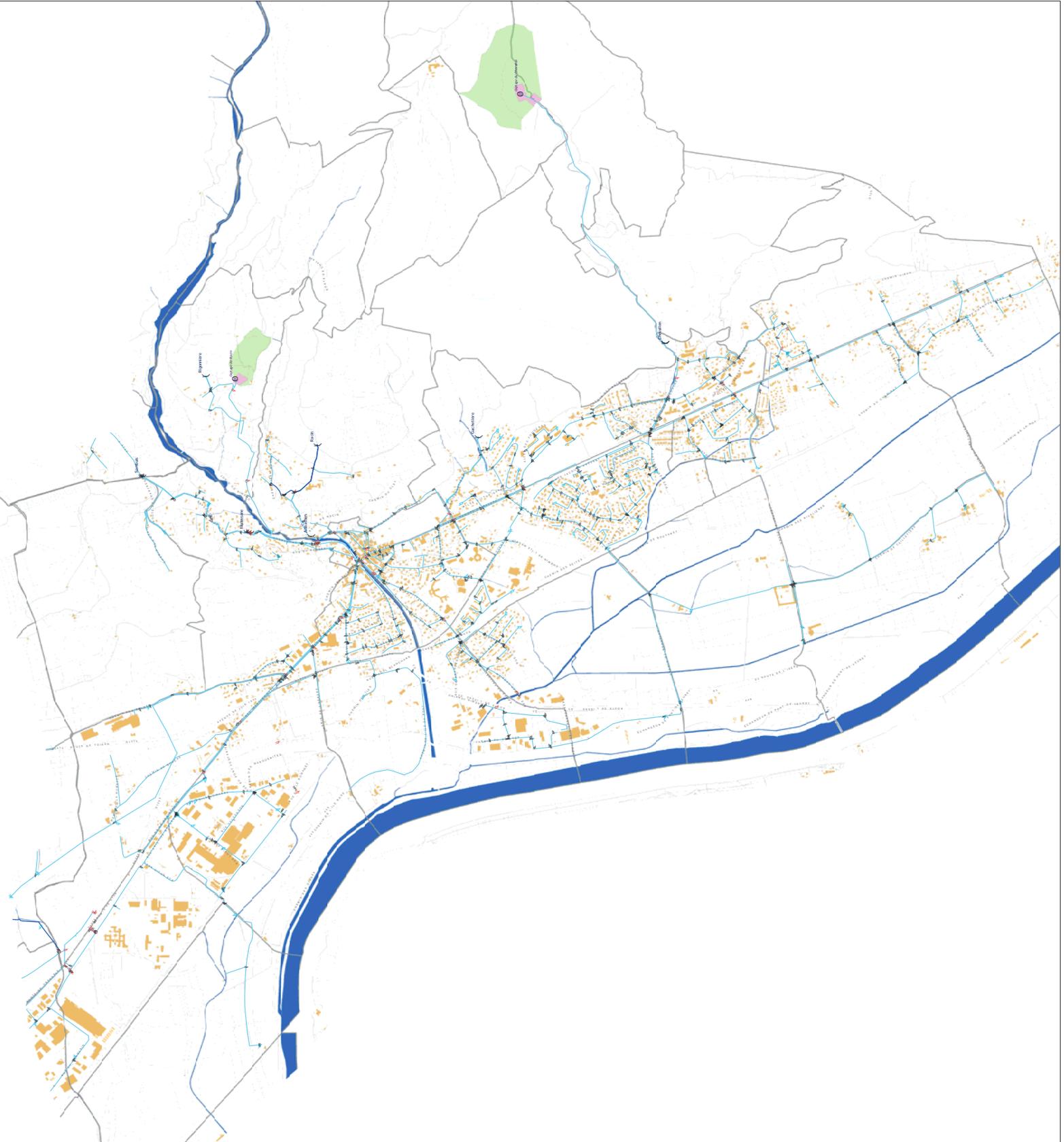
Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Voreppe, approuvé le 10/06/2013. Le PLU est un document d'urbanisme qui définit les règles d'occupation du territoire et les orientations de développement durable de la commune. Il est divisé en zones d'affectation d'usages (ZAU) et en zones de protection des espaces naturels et des sites (ZPENS).

Légende AEP

- Robinet de prise en charge
- Vanne de branchement
- Vanne de vidange
- Vanne fermée
- Vanne ouverte
- Réducteur de pression
- Appareil de régulation
- Regard
- T Regard Espace confiné
- Posteau incendie
- Bouche à ciel
- Cône de réduction
- Diabotière
- Equipement AEP
- Venneuse
- Surpresseurs
- Réservoir en fondion
- Hors service
- Captages
- Posteau incendie
- Réseau AEP récemment
- Réseau AEP
- Réseau AEP Incendie
- Perm. Protect. Immédiate
- Perm. Protect. Proximité

Fond de plan

- Section
- Parcelle
- Bâtiement en dur
- Construction légère



Communauté
d'Agglomération
du Pays
Voironnais

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service **2011**



**Service
d'élimination des déchets**

www.paysvoironnais.com



SOMMAIRE

P 3	Préambule
P 5	La collecte et le traitement des déchets du Pays Voironnais
P 9	L'année 2011
P 11	Les faits marquants de 2011
P 15	La collecte des déchets en porte à porte
P 18	Données clefs sur la collecte des déchets en porte à porte
P 19	Collecte des déchets résiduels
P 22	Collecte sélective des emballages et des journaux/magazines
P 27	Collecte des déchets alimentaires
P 30	Les collectes spécifiques
P 33	Le verre
P 37	Les déchets verts
P 43	Les déchèteries
P 55	Synthèse des évolutions et des performances
P 57	Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Isère
P 65	Les actions de communication de proximité organisées
P 77	Perspectives pour l'année 2012
P 81	Indicateurs financiers
P 97	Conclusion
P 98	Annexes





PREAMBULE

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Ainsi, chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport, c'est-à-dire des indications d'ordre techniques et financières.

Le rapport annuel suivant visera à présenter l'ensemble des évolutions et actions menées en 2011 par le Pays Voironnais concernant la compétence « Déchets ». En conclusion de ce rapport, seront également exposés des éléments d'orientation pour les actions de l'année 2012.





LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS

COMPETENCES

.....

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV), créé en 1974, s'est engagé très tôt dans la gestion des déchets ménagers. Il est à l'origine de la création de la première unité de compostage de l'Isère, en 1980.

Cette création marqua le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. Puis, à partir de cette date, les événements vont s'enchaîner jusqu'à la constitution d'un dispositif complet de collecte et de traitement des déchets.

Le SMAV, devenu Communauté de Communes du Pays Voironnais en 1994, puis Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2000, exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers.

Aujourd'hui, le secteur déchets regroupe 3 services gérés directement (en régie), aux activités étroitement liées :

- La collecte des déchets ménagers (66 personnes)
- Les déchèteries (16 personnes)
- La prévention et le traitement des déchets ménagers (28 personnes)



Première unité de compostage de l'Isère

REPRESENTANTS

.....

Patrick CHOLAT, 13^e Vice-président, maire de La Buisse est chargé de la Gestion Responsable des déchets du Pays Voironnais.

OBJECTIFS

.....

La mise en place progressive du secteur déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « **trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés** ».

Deux axes stratégiques ont été poursuivis :

- ⇒ Renforcer le tri à la source, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées,
- ⇒ Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation pour les déchets ménagers.

Plus récemment (en 2004), un troisième axe :

- ⇒ Agir sur la prévention des déchets (réduction des déchets à la source, évitement du déchet)

Cet axe est amené à se développer à partir de 2011 avec le Programme Local de Prévention des Déchets du Pays Voironnais, en partenariat avec l'ADEME.

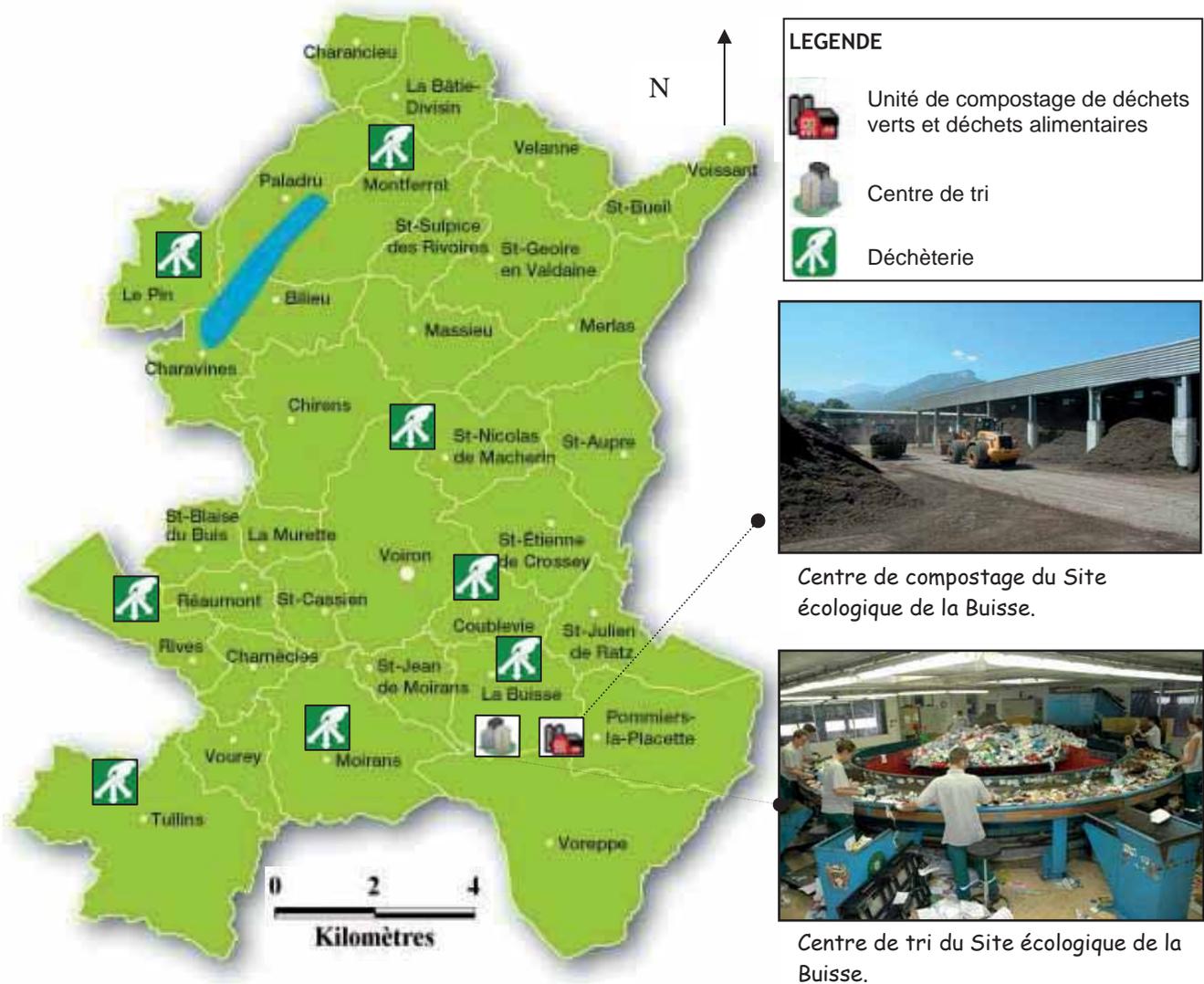
Le site de La Buisse, équipé de la déchèterie pilote du Pays Voironnais depuis 1993, deviendra le « site écologique » de la Communauté.



Déchèterie pilote du Pays Voironnais, 1993.



Carte des 34 communes du Pays Voironnais et de la localisation des unités de gestion des déchets.



ORGANISATION

.....

Le tableau ci-après récapitule, par commune, les dates de démarrage de la collecte sélective, les fréquences de collecte, les nombres de points d'apport volontaires, et la localisation des déchèteries.



Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 2011	Collecte sélective en porte-à-porte		Points d'apport volontaire				Nombre et localisation des déchèteries
		Début	Fréquence (*)	Nombre de points	Nombre de colonnes			
					Verre couleur	Verre incolore	Papier (benne)	
La Bâtie-Divisin	858	Déc 01	C 1,5	2	2	2		
Billeu	1192	Déc 01	C 1,5	3	3	2		
La Buisse	2671	Oct 99	C 1,5	4	3 Dont 1 en déchèterie	4 dont 1 en déchèterie	1 En déchèterie	1 déchèterie RD 1075
Charancieu	699	Déc 01	C 1,5	1	1	1		
Charavines	1728	Déc 01	C 1,5	9	11	9		
Charnècles	1458	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
Chirens	1983	Oct 99	C 1,5	8	8	8		
Coublevie	4224	Oct 99	C 1,5	6	7 dont 2 en déchèterie	5 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie Route de St Jean
Massieu	757	Déc 01	C 1,5	1	1	1		
Merlas	479	Déc 01	C 1,5	4	4	3		
Moirans	7779	Juin 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	14	14 dont 1 en déchèterie	14 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie ZA de Val Morge
Montferrat	1515	Déc 01	C 1,5	7	9 dont 1 en déchèterie	7 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie Route de St Geoire
La Murette	1765	Oct 99	C 1,5	7	7	7		
Paladru	1004	Déc 01	C 1,5	4	4	4		
Le Pin	1227	Déc 01	C 1,5	3	5 dont 1 en déchèterie	3 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie Route des Terres
Pommiers La Placette	595	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
Réaumont	913	Oct 99	C 1,5	4	4	4		
Rives	6106	Sept 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	12	12 dont 1 en déchèterie	12 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie ZA des 3 Fontaines
St Aupre	1053	Oct 99	C 1,5	2	2	2		
St Blaise du Buis	974	Oct 99	C 1,5	5	5	5		
St Bueil	699	Déc 01	C 1,5	2	3	2		
St Cassien	1075	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
St Etienne de Crossey	2516	Oct 99	C 1,5	1	2	2		
St Geoire en Valdaine	2348	Déc 01	C 1,5	8	8	6		
St Jean de Moirans	2994	Oct 99	C 1,5	5	6	5		
St Julien de Ratz	429	Oct 99	C 1,5	3	3	1		
St Nicolas de Macherin	890	Oct 99	C 1,5	4	5 dont 2 en déchèterie	4 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie Le Pilon
St Sulpice des Rivoires	416	Déc 01	C 1,5	2	2	2		
Tullins	7649	mai 00 déc 99	C3 (centre) C 1,5 (périph)	19	20 Dont 2 en déchèterie	17 dont 1 en déchèterie	1 En déchèterie	1 déchèterie ZA La Revolaz
Velanne	477	Déc 01	C 1,5	3	3	2		
Voiron	20400	Déc 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	14	15	14	0	
Voissant	210	Déc 01	C 1,5	1	1	1		
Voreppe	9696	Oct 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	19	20	18		
Vourey	1643	Oct 99	C 1,5	4	4	5	8	
Total : 34 communes	90 422 habitants			190	203 dont 9 en déchèterie	181 dont 8 en déchèterie	8 en déchèterie	8 déchèteries (≈ 1 pour 10480 habitants)

(*) Fréquence (totalisant toutes les collectes : emballages/journaux & résiduels/alimentaires) : C 1,5 = 1 collecte par semaine (résiduels/alimentaires) + 1 toutes les 2 semaines (emballages/journaux) / C3= 3 collectes par semaine = 2 collectes par semaine (résiduels/alimentaires) + 1 par semaine (emballages/journaux)

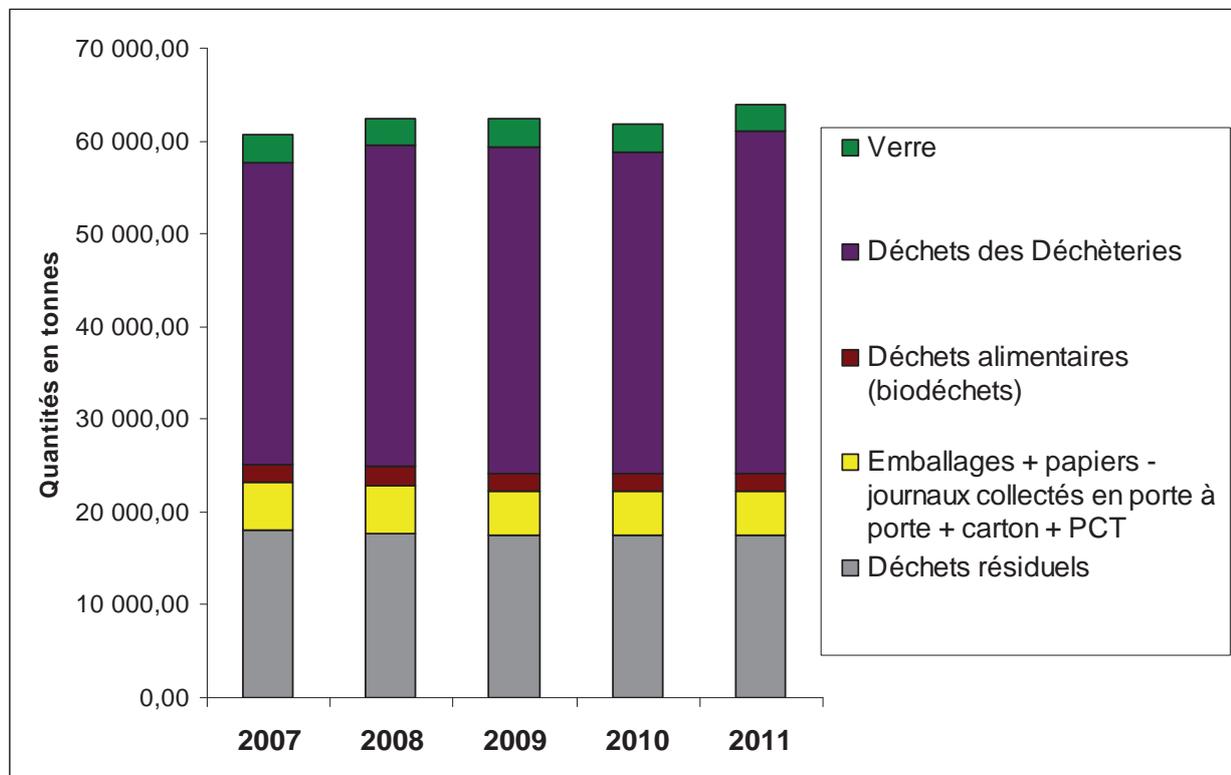




L'ANNÉE 2011

SYNTHESE DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES ET TRAITES

.....



Sur l'année 2011, les quantités de déchets produits sur le territoire du Pays Voironnais sont en légère augmentation (3.6%) par rapport aux années précédentes, qui avaient montré une tendance à la stabilisation.

La part des déchets de déchèteries (gisement le plus important) augmente par rapport à la part des déchets ménagers résiduels (déchets non recyclables collectés au porte à porte).

LES DECHETS TRAITES EN QUELQUES CHIFFRES

.....

Filières de traitement	Région (*) Rhône Alpes	Isère (*)	Pays Voironnais 2010	Pays Voironnais 2011
Recyclage	29%	27,0%	38,0%	38,8%
Compostage / traitement biologique	9%	12,0%	21,1%	20,8%
Incinération avec valorisation énergétique	24%	32,0%	34,2%	34,1%
Incinération sans valorisation énergétique	1%	2,0%	0,0%	0,0%
Mise en centre de stockage	37%	27,0%	6,7%	6,3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Situation du Pays Voironnais par rapport à la région Rhône Alpes et à l'Isère, en termes de filières de traitement et évolutions entre l'année 2009 et 2010 en pourcentage. Les données nationales ne sont pas mentionnées car elles n'ont pas été actualisées depuis 2008.

(*) Source : SINDRA 2009



En 2011, grâce à l'ensemble des actions menées dans le Pays Voironnais et au tri réalisé par ses habitants :

- **59,6 % des déchets du Pays Voironnais ont fait l'objet d'une valorisation matière :**
 - 38,8 % des déchets du Pays Voironnais ont été recyclés,
 - 20,8% ont été compostés,
- **34,1% ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (incinération ou utilisation en cimenterie)**
- **Seulement 6,3% de déchets ultimes ont été traités en installation de stockage.**

Ces chiffres, proches de ceux de l'année 2010, intègrent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apport volontaire et dépôts sur le site écologique de La Buisse).

Ces résultats sont meilleurs que les moyennes régionales et départementales. Ils ont par ailleurs été significativement améliorés depuis 2007 du fait de la mise en place de nouvelles filières de valorisation pour les déchets de déchèteries (cimenterie pour une partie des encombrants, recyclage des gravats, du plâtre et du PVC)



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

DE NOUVELLES OPTIMISATIONS AU PROGRAMME

.....

Une étude approfondie des leviers d'optimisation mobilisables dans les services du secteur déchets du Pays Voironnais a été menée en début d'année 2010, avec le soutien financier d'Eco-Emballages. A l'issue de cette étude, les pistes d'optimisation jugées prioritaires ont commencé à être mises en place. L'objectif recherché : une réduction des coûts et une meilleure organisation, sans réduction des performances environnementales ni réduction significative du service aux habitants, ni impact négatif sur les conditions de travail des agents.

En 2011, plusieurs optimisations ont ainsi été préparées ou réalisées :

Pour le service collecte :

De nouveaux circuits de collecte !



Les tournées de collecte actuelles ont été dessinées lors de la mise en place de la collecte sélective en 1999 complétées à la création de la Communauté d'Agglomération pour les communes du nord Voironnais en 2000.

Au fil des années, pour faire face au développement du territoire en termes de population et d'habitat, les tournées ont été modifiées au mieux afin d'effectuer les différentes collectes dans de bonnes conditions, sans créer de nouvelles équipes, donc de nouvelles charges, au détriment parfois de la cohérence des circuits.

Il était donc nécessaire, pour ne pas avoir à augmenter les charges de personnel et collecter dans des conditions optimales de sécurité, de réorganiser de nouveaux circuits de collecte. Les objectifs poursuivis sont les suivants : équilibrer la charge de travail, réduire les déplacements des véhicules sur le territoire, tout en conservant la même qualité de service.

Ces nouveaux circuits de collecte seront applicables en juin 2012 (voir paragraphe « Perspectives »)

Pour le service déchèteries :

Compacter pour moins transporter

Deux « rouleaux tasseurs », dispositifs capables de compacter plusieurs types de déchets de déchèteries dans leurs bennes, ont été acquis par le service déchèteries en 2011 ce qui permet de réduire durablement les transports de bennes.





☞ Co-composter une partie des déchets végétaux

La pérennisation du co-compostage des déchets verts déposés dans les déchèteries du Nord du Pays Voironnais (Montferrat, Le Pin et St Nicolas de Macherin) a évité de nombreux transports de bennes de déchets verts, avec un impact financier mais aussi environnemental positif : au niveau de la plate-forme de compostage du site écologique de la Buisse, ces végétaux ont été compensés par des apports de La Métro, permettant ainsi d'augmenter les recettes.

Pour le service prévention et traitement des déchets

☞ Un nouveau quai de transfert des ordures ménagères résiduelles :

Conformément aux études préalables réalisées, des travaux de modernisation du quai de transfert du site écologique ont été menés entre avril et juillet 2011.

Désormais, le transport des déchets résiduels (non recyclables) vers l'usine d'incinération Athanor située à La Tronche se fait au moyen de semi-remorques à fond mouvant. Ces véhicules permettent de transporter plus de 40% en moyenne de déchets en plus, ce qui réduit le nombre de rotations nécessaire, avec un bénéfice environnemental et financier.



☞ Poursuite des réflexions autour du centre de tri

La recherche d'optimisation du centre de tri des emballages issus de la collecte sélective, situé sur le site écologique de La Buisse, continue.

En 2011, le travail commencé en 2010 par le groupe de travail constitué d'élus, de techniciens et d'experts de l'Institut National de Recherche et de Sécurité et de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite, de la Sécurité et des Accidents du Travail) s'est prolongé. L'objectif : déterminer le meilleur compromis entre ergonomie, efficacité et investissement financier.

Le contexte national du tri sélectif étant par ailleurs en évolution (réflexions autour de l'extension éventuelles des consignes de tri à toutes les catégories de plastiques), les discussions continuent et ne sont pas achevées à ce jour.

Le dialogue compétitif lancé a été classé sans suite faute de solution satisfaisante. Cependant, plusieurs actions visant à améliorer les conditions de travail des opérateurs de tri ont été menées.



SIGNATURE ENTRE LE PAYS VOIRONNAIS ET L'ADEME DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

.....

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Communauté du Pays Voironnais

De mars 2011 à septembre 2001, le service Prévention et Traitement des Déchets a accueilli une stagiaire en Master II afin de travailler sur le développement des actions de prévention.

Grâce à son travail, le Pays Voironnais a eu l'opportunité de signer avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) un contrat de partenariat d'une durée maximale de 5 ans.

L'objectif de ce Programme : réduire de 7% les quantités de déchets produits sur le territoire, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Ce Programme fait l'objet de soutiens financiers de la part de l'ADEME, soutiens permettant l'emploi d'une animatrice du Programme et la réalisation de nouvelles actions en faveur de la réduction à la source des déchets.

Plus de détails sur ce Programme à la partie « Prévention des déchets » de ce rapport annuel.

LA RESSOURCERIE A OUVERT SES PORTES !

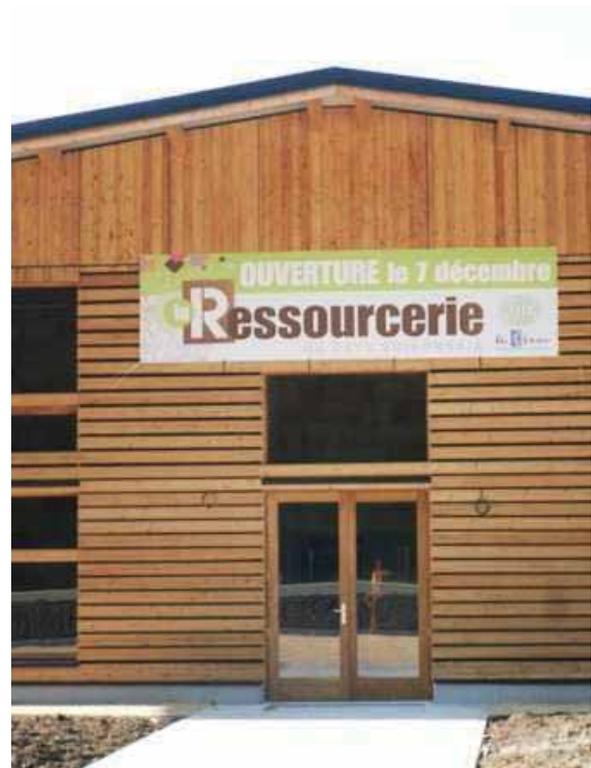
.....

Les travaux de construction de ce nouveau bâtiment Haute Qualité Environnementale, entièrement en bois, ont débuté en avril 2011 pour s'achever en novembre.

Plusieurs équipements en font un « Bâtiment Basse Consommation », notamment une chaufferie bois et des panneaux photovoltaïques.

Situé sur la nationale RD1075 à proximité de la déchèterie de La Buisse, à l'entrée du site écologique, la Ressourcerie a ouvert ses portes le 7 décembre pour l'apport d'objets, et le 14 pour le magasin.

Son activité a été confiée par marché public, pour une durée de 4 ans renouvelable une fois, à un groupement de deux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) spécialisés dans l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté. La Ressourcerie a donc une vocation environnementale avec la réduction des déchets par le réemploi, mais aussi une vocation sociale.



Nouveau service de proximité plébiscité par ses utilisateurs, la Ressourcerie est l'achèvement d'un projet de plusieurs années.

Plus de détails dans le paragraphe spécifique à la Ressourcerie de ce rapport.



ACTIONS D'AMELIORATION DE LA SECURITE AU TRAVAIL DES AGENTS DES SERVICES DU SECTEUR DECHETS

.....

La Communauté d'Agglomération du pays Voironnais a recruté en septembre 2010 une conseillère en prévention des risques professionnels, Magali Lacapère. Depuis, celle-ci est très présente au niveau des services du secteur déchets, qui ont été définis comme prioritaires vis-à-vis de l'analyse et de la prévention des risques. Un travail s'est donc engagé sur le long terme dans ce domaine.

En 2011, un travail important a notamment été fait sur l'élaboration du Document Unique.

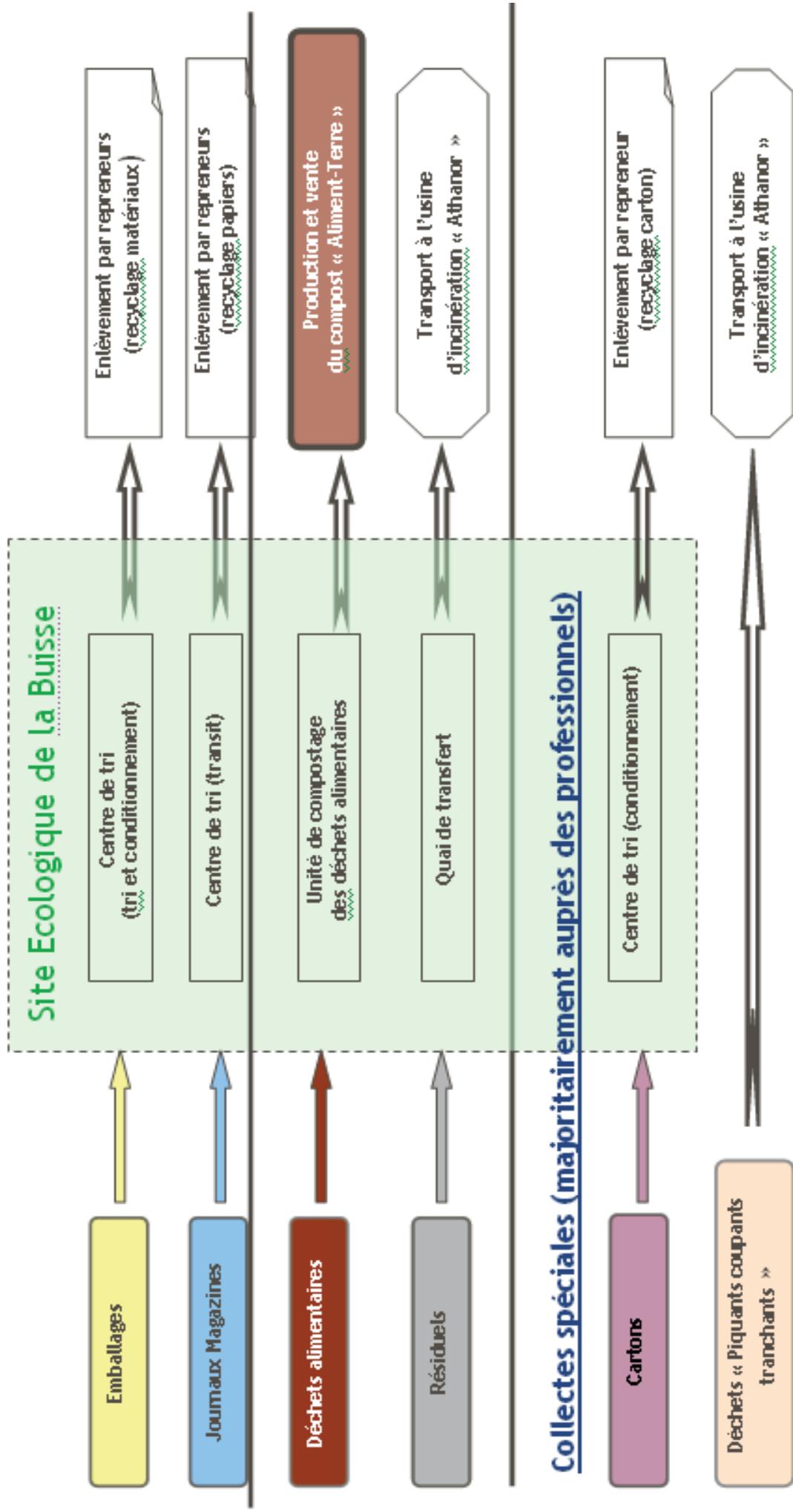


**LA COLLECTE DES
DECHETS
EN PORTE À PORTE**



**LA COLLECTE DES
DECHETS
EN PORTE À PORTE**

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE



DONNEES CLEFS SUR LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE À PORTE

LES MODALITES DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

.....

La collecte sélective s'effectue selon 4 flux collectés en porte à porte : **emballages, journaux – magazines, déchets alimentaires et résiduels**. Elle est en place, depuis fin 2001, sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais (34 communes – 90 422 habitants selon le dernier recensement officiel / Insee 2011).

Le tableau ci-dessous précise le détail de l'organisation de la collecte sélective :

- Des camions de collecte bi-compartimentés permettent la collecte de 2 flux de déchets simultanément.
- 2 types de fréquence de collecte existent sur le territoire en fonction de la densité d'habitations : les 5 centres-villes de Rives, Voiron, Moirans, Tullins et Voreppe d'une part ; les 29 autres communes ainsi que les périphéries de ces 5 centres-villes d'autre part.

Date de mise en place	Matériaux	Population concernée	Matériel de collecte		Mode de collecte	Fréquence de collecte (*)
			Habitat individuel	Habitat regroupé ou collectif		
Entre octobre 1999 et décembre 2001	Emballages	90 422 (INSEE 2011)	bac jaune 180 ou 260 litres	bac jaune 240 à 660 litres operculés	Porte à porte (camion de collecte bi-compartiment é)	C 0,5 Sauf C1 (dans les 5 centres-villes)
	Journaux – magazines	90 422 (INSEE 2011)	surbac bleu 35 litres ou bac bleu (**)	bac bleu 180 litres operculés		
	Déchets alimentaires	57 244 (Extrapolation INSEE 2011)	surbac marron 35 litres ou bac marron (**)	bio-conteneur 240 litres ou bac marron de 120 ou 240 litres	Porte à porte (camion de collecte bi-compartiment é)	C 1 Sauf C2 (dans les 5 centres-villes)
	Déchets résiduels	90 422 (INSEE 2011)	Poubelle habituelle utilisée pour la collecte des ordures ménagères avant la mise en place de la collecte sélective			

(*) Fréquence : C 0,5 = 1 collecte toutes les 2 semaines / C 1 = 1 collecte par semaine / C 2 = 2 collectes par semaine.

(**) Pour les foyers disposant d'un emplacement de stockage suffisant, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a proposé de remplacer le surbac de 35 L par un bac roulant de 120 L permettant un vidage automatique. Les équipes de collecte avaient en effet soulevé le problème du poids des surbacs relativement important pour un vidage manuel quand ils sont pleins.

Les valeurs de population issues du recensement 2011 (90 422 habitants pour le territoire du Pays Voironnais), sont applicables depuis le 1er janvier 2011. Toutes les données du rapport annuel 2011 ont pris en compte la population INSEE 2011.



Centre de tri de La Buisse



COLLECTE DES DECHETS RESIDUELS

MODALITES DE COLLECTE

.....

Les déchets résiduels sont collectés une à deux fois par semaine, en fonction du type d'habitat (fréquence plus élevée dans les secteurs plus urbanisés avec présence d'immeubles, car les quantités produites sont proportionnelles au nombre de foyers).

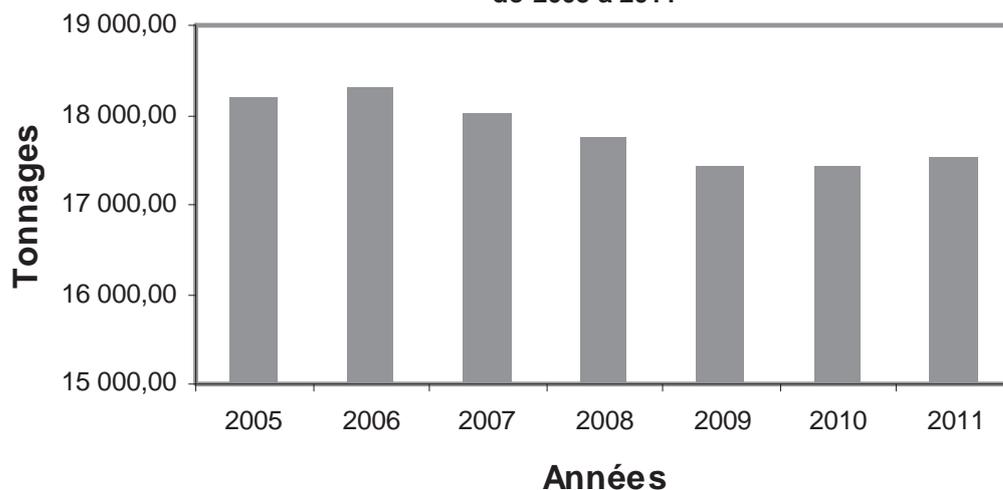
Ils sont collectés en même temps que les biodéchets (ou déchets alimentaires), chacun répartis dans un des deux compartiments présents dans tous les camions-bennes du Pays Voironnais.

TONNAGES ET EVOLUTIONS

.....

	<i>Tonnages 2008</i>	<i>Tonnages 2009</i>	<i>Tonnages 2010</i>	<i>Tonnages 2011</i>	<i>Evolution 2010/2011</i>
Déchets résiduels	17 750,97	17 434,89	17 419,85	17 544,44	0,72 %

**Evolution des ordures ménagères
de 2005 à 2011**



Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont globalement eu tendance à baisser sur le Pays Voironnais, ces dernières années.

En 2011, les quantités collectées sont en légère augmentation ce qui est probablement lié à une conjonction de facteurs :

- l'évolution démographique du territoire (+0.5% entre 2010 et 2011)
- l'évolution de la consommation des ménages
- les habitudes de tri des habitants, puisque les quantités de déchets triés sont elles en légère baisse

Malgré cette légère hausse, les quantités de déchets moyennes produits par habitant du Pays Voironnais (194 kg) restent largement en dessous de la moyenne nationale (299 kg/habitant), ce qui est positif en termes de protection environnementale et de maîtrise des coûts.



VALORISATION ENERGETIQUE

.....

Le traitement des déchets ménagers résiduels du Pays Voironnais fait l'objet d'un marché public conclu pour 4 ans. Le marché actuel, valable jusqu'au 31/12/13, prévoit un traitement par incinération avec valorisation énergétique dans l'usine Athanor, située à La Tronche, et propriété de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Cette installation répond à l'ensemble des normes en vigueur, et possède des certifications environnementales. Son rendement de valorisation énergétique est élevé. Celle-ci se fait sous forme de chauffage urbain.



Usine d'incinération avec valorisation énergétique Athanor, La Tronche (38)

COUTS

.....

Les coûts ci-dessous comprennent l'incinération :

- des déchets résiduels de la collecte sélective (la « poubelle grise » collectée en porte à porte) ;
- des refus de tri et de compostage ;
- des déchets incinérables déposés en direct au quai de transfert.

Incinération	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	19 059	19 002	19 367	18 717	-3,36%
Coût du transport à l'UIOM TTC (société LELY)	147 627 €	146 697 €	162 437 €	168 464 €	3,71%
Coût de l'incinération TTC (Société ONYX-RONVAL)	2 320 383 €	2 394 353 €	2 282 280 €	2 286 228 €	0,17%
COÛT TOTAL TTC	2 468 011 €	2 541 050 €	2 444 717 €	2 454 692 €	0,41%

Les coûts liés à la prestation de transport et d'incinération des déchets résiduels est en hausse malgré la baisse globale des tonnages de déchets incinérés : cela s'explique par l'augmentation des tarifs applicables entre 2010 et 2011.

Le transport est notamment un peu plus coûteux depuis le passage aux semi-remorques à fond mouvant car auparavant, le Pays Voironnais investissait dans les caissons de transport qui étaient sa propriété, alors que les semi-remorques appartiennent au prestataire (qui assume donc l'investissement et la maintenance des équipements).



OM Résiduels Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	49,99 €	47,62 €	46,24 €	47,92 €	3,63%
Coût aidé en €HT	48,82 €	46,53 €	44,70 €	46,18 €	3,31%
Besoin en financement €TTC	41,91 €	41,01 €	38,99 €	40,63 €	4,21%

Coûts à la tonne 2011 (collecte + traitement)	OM Résiduelles
Coût complet en €HT	240,69
Coût aidé en €HT	231,92
Besoin en fiscalité TTC	204,04

Grâce à l'incinération, les déchets sont valorisés en produisant de l'énergie. Toutefois, ce mode de traitement est de plus en plus onéreux.

En 2009, une nouvelle taxe est devenue applicable à l'incinération : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette taxe, initialement appliquée à l'enfouissement des déchets en installation de stockage, a été étendue à l'incinération par la loi de finances 2009. Elle est collectée par les incinérateurs pour reversement à l'Etat.

Le montant de cette taxe est dégressif selon les performances de l'usine et les modalités de protection de l'environnement mises en place. L'incinérateur Athanor permet de bénéficier du taux de TGAP le plus réduit, d'un montant de 3,2€ la tonne incinérée (pour l'année 2011). Le montant était de 2.6€ par tonne en 2010.

Les coûts d'incinération sont en baisse en 2010 grâce à l'obtention de meilleurs tarifs dans le cadre du nouveau marché, en vigueur entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013.

En 2011, ces coûts retrouvent leur niveau de 2009 suite à la révision de prix annuelle du marché (+ 4,74%) et de l'augmentation de la TGAP. L'indice de révision de prix est calculé sur la base de l'évolution d'indices qui reflètent l'augmentation des charges du prestataire.



COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET JOURNAUX / MAGAZINES

HISTORIQUE DE LA COLLECTE SELECTIVE

.....

Depuis octobre 1999, la Communauté du Pays Voironnais a mis en œuvre le tri chez l'habitant avec la séparation à la source de 4 types de déchets : les journaux/magazines et papiers, les emballages, les déchets alimentaires, et les résiduels non valorisables.

En 1999, le territoire du Pays Voironnais compte 18 communes (La Buisse, Charnècles, Chirens, Coublevie, Moirans, La Murette, Pommiers La Placette, Réaumont, St Aupre, St Blaise du Buis, St Etienne de Crossey, St Jean de Moirans, St Julien de ratz, St Nicolas de Macherin, Tullins-Fures, Voiron, Voreppe et Vourey).



Deux communes supplémentaires (Rives et St Cassien) sont intégrées au schéma de gestion des déchets par le biais de conventions. Elles intègrent définitivement le Pays Voironnais lors du passage en communauté d'agglomération le 1er janvier 2000.

Entre septembre à décembre 2001 : mise en place de la collecte sélective dans les 14 communes qui ont intégré la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2000 : Billieu, Charancieu, Charavines, La Bâtie Divisin, Le Pin, Massieu, Merlas, Montferrat, Paladru, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant.

Fin 2001, tout le Pays Voironnais est intégré au dispositif de collecte sélective, soit près de 84 000 habitants.

MODALITES DE COLLECTE

.....

En 2011, tous les habitants des 34 communes du Pays Voironnais participent au tri sélectif depuis 10 ans.

Les emballages ménagers recyclables sont déposés dans les bacs à couvercle jaune : les déchets autorisés sont par exemple les bouteilles et flacons en plastiques, les boîtes de conserves vides, les briques alimentaires, les cartonnettes (de type emballages de yaourts ou paquet de céréales) ou encore les canettes en aluminium et les sprays. Les consignes de tri sont regroupées dans un guide du tri disponible sur demande.

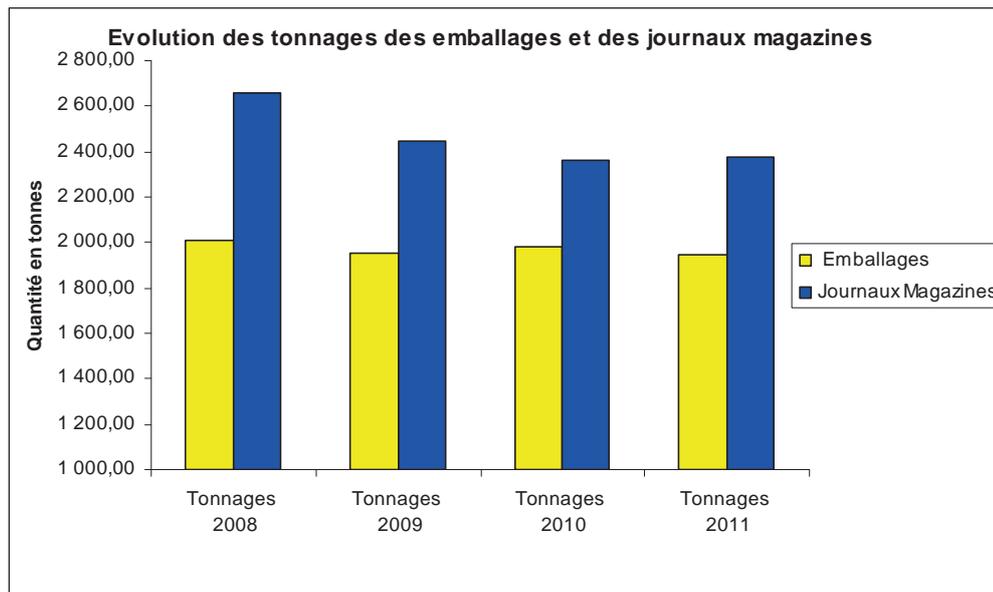
Les papiers, journaux et revues sont à déposer dans le bac à couvercle bleu.

Les bacs jaune et bleu sont collectés en même temps, grâce aux bennes bicompartimentées. La fréquence de collecte est d'une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours, en fonction de la densité de l'habitat du secteur concerné.

TONNAGES ET EVOLUTIONS

.....

	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Emballages	2 009,02	1 953,26	1 980,06	1 945,86	-1,73 %
Journaux Magazines	2 661,24	2 449,40	2 362,20	2 379,58	0,74 %
Total	4 670,26	4 402,66	4 342,26	4 325,44	-0,39 %



	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Refus d'emballages (du centre de Tri)	524,14	505,64	531,40	503,06	-5,33%

Les quantités d'emballages collectées sont en baisse, ce qui peut avoir plusieurs explications :

- Le service Collecte a mené un important travail de communication à destination des particuliers et des professionnels pour que les cartons bruns de grandes dimensions (plus de 40 cm) soient déposés en déchèteries et non dans les bacs jaunes. Ainsi, une partie des tonnages correspond à du carton désormais récupéré soit lors de la collecte spéciale, soit en déchèterie
- Le poids des emballages diminue : en effet, les industriels recherchent à utiliser moins de matière première par unité d'emballage, ce qui a des impacts financiers importants pour leur production. Dans les centres de tri, cette baisse de densité se traduit par une baisse de tonnages pour un nombre d'objets à trier équivalent
- Il est aussi possible que le geste de tri régresse chez certains habitants (puisque les ordures ménagères résiduelles sont elles en augmentation), d'où une vigilance des ambassadeurs de tri sur cette question.

Le taux de refus, essentiellement lié à des erreurs de tri faites par les habitants, est lui en baisse, la baisse étant plus marquée que la baisse des quantités d'emballages collectés. Ce résultat est encourageant.





CENTRE DE TRI

.....

Quantités livrées au centre de tri par catégorie d'emballages

Composition des emballages	TOTALS 2010		TOTALS 2011	
	Centre de tri Pays Voironnais		Centre de tri Pays Voironnais	
	En Kg	En %	En Kg	En %
E.M.R. (carton d'emballages)	675 715	36,2%	646 297	35,5%
Emballages en acier	167 380	9,0%	171 570	9,4%
Bouteilles et flacons en PET clair	168 502	9,0%	168 525	9,3%
Journaux magazines	0	0,0%	0	0,0%
Bouteilles et flacons en PEHD	158 872	8,5%	152 501	8,4%
Briques alimentaires	87 417	4,7%	91 069	5,0%
Bouteilles et flacons en PET foncé	66 102	3,5%	74 481	4,1%
Emballages en aluminium	11 931	0,6%	12 881	0,7%
Total valorisé	1 335 919	71,5%	1 317 324	72,4%
Refus	532 140	28,49%	503 060	27,63%
Total trié	1 868 059	100%	1 820 384	100%
Total réceptionné	1 980 060		1 945 860	
Reste à trier fin décembre	30 000		16 000	

Il est important de noter que le poids global des emballages à trier n'est pas la seule donnée à prendre en considération : afin de réaliser des économies de matière et d'énergie, les entreprises productrices d'emballages réduisent autant que possible le poids moyen par emballage.

Cette réduction de poids s'accélère actuellement : cela signifie que le nombre (et le volume) des emballages à trier augmente plus vite que le tonnage global.

Globalement, les proportions respectives des différentes catégories de matériaux recyclables restent proches.

Les refus de tri, c'est-à-dire la quantité de déchets présents dans la poubelle de tri des emballages mais non recyclés à l'issue du tri, ont deux origines :

- La majorité des refus sont liés à des erreurs de tri des habitants, qui ont placé des déchets non recyclables dans la poubelle de tri.
- Une autre partie, largement minoritaire est constituée par des matériaux recyclables non récupérés par les opérateurs au niveau du centre de tri.

Les erreurs de tri les plus fréquentes concernent les plastiques (barquettes, films...) : il s'agit d'un problème national. Un élargissement des consignes de tri à l'ensemble des catégories de plastiques est à l'étude, à l'échelle nationale. Les conclusions de l'expérimentation en cours seront connues en fin d'année 2013.





Le taux de refus de tri a diminué entre 2010 (28,4%) et 2011 (27,6%), cependant il reste en augmentation par rapport à 2006 (il était de 22,93%).

La communication de proximité et la sensibilisation au geste de tri restent donc fondamentales.

En plus du tri des emballages, le centre de tri du Pays Voironnais est utilisé comme centre de transfert pour les journaux-magazines collectés en porte à porte (bac bleu) et en déchèterie. Le seul tri des habitants suffit à leur recyclage, ce qui est très positif en termes de coûts.

De plus, les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centre ville y sont conditionnés en balles. 1 330 tonnes de carton ont ainsi été conditionnées en 2011 et expédiées chez les repreneurs pour recyclage.



COÛTS

.....

Les emballages

Emballages Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	19,71 €	17,83 €	18,03 €	18,47 €	2,44%
Coût aidé en €HT	9,93 €	7,22 €	7,26 €	5,32 €	-26,72%
Besoin en financement €TTC	10,32 €	7,50 €	7,55 €	5,60 €	-25,83%

Coûts à la tonne 2011 (collecte + traitement)	Emballages
Coût complet en € HT	858,31 €
Coût aidé en € HT	247,13 €
Besoin en fiscalité TTC	260,14 €



Mémo : pour les emballages en plastique, seuls les bouteilles et les flacons se trient !



En 2011, l'analyse des coûts des emballages est marquée par une baisse significative du coût aidé, baisse qui s'explique par la hausse des recettes affectées à ce flux :

- hausse des soutiens financiers octroyés par Eco-Emballages dans le cadre du passage au Barème E d'une part,
- hausse des recettes de vente des matières premières secondaires issues du tri du fait de la renégociation des contrats de reprise d'autre part.

Ces recettes ainsi que leur analyse sont détaillées dans le paragraphe « indicateurs financiers » de ce rapport.

Le papier

Papier Coût à l'habitant (pop. INSEE 2010)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	6,02 €	5,73 €	5,28 €	5,57 €	5,49%
Coût aidé en €HT	2,44 €	3,62 €	1,97 €	1,31 €	-33,50%
Besoin en financement €TTC	2,32 €	3,50 €	1,87 €	1,23 €	-34,22%

Coûts à la tonne 2011 (collecte + traitement)	Papier
Coût complet en €HT	211,77 €
Coût aidé en €HT	49,92 €
Besoin en fiscalité TTC	46,63 €

Le papier n'étant pas trié avant expédition vers le recyclage, les charges qui s'y rapportent sont essentiellement les dépenses de collecte. C'est pourquoi les coûts de ce flux sont très inférieurs aux coûts des emballages.

On observe une diminution importante du coût aidé et du besoin en financement,

Ces baisses sont liées :

- à l'augmentation très nette des recettes de vente des « vieux papiers ». En effet, les cours de reprise du papier s'étaient effondrés en 2009 et se sont fortement redressés en 2010. En 2011, les cours se sont maintenus et comme pour les emballages, un nouveau contrat, négocié avec les collectivités voisines avec des conditions plus avantageuses, a été mis en place.
- A la hausse des soutiens versés par EcoFolio, l'éco-organisme des papiers, du fait de nouvelles règles de calcul plus favorables.



Ces recettes ainsi que leur analyse sont détaillées dans le paragraphe « indicateurs financiers » de ce rapport.



COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

LE DISPOSITIF DE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

...

Les ménages ont à leur disposition un mini-bac (volume utile 10 L) pour leur cuisine. En habitat individuel, ils disposent, pour présenter à la collecte, d'un surbac de 35 litres ou d'un bac de 120 litres.

En habitat collectif, ils disposent d'un bio-conteneur de 240 Litres ou de bacs de 120 ou 240 Litres. En habitat collectif, la collecte sélective des déchets alimentaires a été mise en place au cas par cas en fonction des contraintes techniques liées à ce type d'habitat. Le tri des déchets alimentaires dispose encore de marges de développement significatives en habitat vertical.

Le mini-bac a été distribué aux habitants afin de faciliter le tri des déchets alimentaires dans leur cuisine.

Depuis juin 2001, suite à des réticences ou des refus d'utiliser les sacs biodégradables afin de trier les déchets alimentaires, les habitants disposent de sacs en plastique translucides et disponibles gratuitement dans les mairies du Pays Voironnais, au centre technique à Coublevie et au siège du Pays Voironnais à Voiron.

Cela avec deux objectifs : faciliter le tri aux habitants et capter le gisement des gros producteurs de déchets. Et par conséquent augmenter les quantités de déchets alimentaires collectés (et compostés) et de diminuer en parallèle les quantités de résiduels incinérés afin d'aller toujours vers un maximum de déchets recyclés.

Toutefois, l'utilisation de tels sacs non biodégradables implique leur extraction au niveau du processus de compostage (au début puis au niveau du criblage final).



Exemples de déchets alimentaires (ou biodéchets)



Bac de collecte des biodéchets

TONNAGES COLLECTES

.....

	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Déchets alimentaires	1 958,58	1 938,62	1 898,36	1 897,81	-0,03 %



On relève depuis 2008 une baisse des quantités de biodéchets collectés au porte à porte : cette baisse peut s'expliquer par un développement du compostage individuel, ou à une modification des habitudes de consommation.

Pourtant, le nombre de logements équipés pour le tri de la fraction fermentescibles des ordures ménagères augmente chaque année.

La baisse observée entre 2010 et 2011 est très faible : -0.03%. Le tonnage collecté semble donc se stabiliser vers 1900 tonnes annuelles.

VALORISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES : PLATEFORME DE COMPOSTAGE

.....

Type de compost	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Compost "Aliment-terre"	472,43	395,54	253,04	301,65	19,21%

Le Pays Voironnais dispose d'une unité de compostage spécifique pour la valorisation des déchets alimentaires. Implantée sur le site écologique de La Buisse, cette unité est exceptionnelle en France. Elle présente un niveau de confinement très élevé afin d'éviter des nuisances olfactives. Cette unité permet la production du Compost « Aliment-Terre », amendement organique dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique.



Le « Compost Aliment-Terre » est commercialisé uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison à celle du compost « Ferti Vert ».

Les variations de production de compost s'expliquent par les programmations du criblage des lots de compost mature mais non criblé : la plate-forme étant équipée d'un unique crible, et celui-ci étant déplacé pour la production de compost Aliment-Terre sur la plate-forme de compostage des biodéchets pour des raisons d'optimisation, certains lots sont criblés en même temps, ce qui décale la production de compost sur l'année.

C'est ce qui explique la faible production 2010. En 2011, on retrouve une production de compost Aliment-Terre moyenne.



	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Refus de criblage des déchets alimentaires	204,43	377,72	344,08	218,84	-36,40%

Les quantités de refus de criblage baissent elles de façon significative, car un nouveau procédé permettant de réduire les quantités incinérées a été testé et concluant : il s'agit de mélanger, en amont de la fermentation, les déchets alimentaires avec du Mulch au lieu des refus de criblage du compost de déchets verts, ce dernier ayant des fibres plus longues qui restent donc plus facilement avec les plastiques lors du criblage des lots de compost Aliment Terre. Les lots sont criblés deux fois (maille de 20mm puis maille de 10mm), et la fraction de refus obtenue lors du 2^{ème} criblage est réutilisable, c'est à dire qu'elle peut être mélangée de nouveau avec les déchets alimentaires et suivre un nouveau cycle.

Cette nouvelle technique, qui présente le double intérêt de réduire les refus et de produire plus de compost, va donc être pérennisée.



COUTS

.....

Biodéchets Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	16,29 €	14,67 €	13,29 €	12,67 €	-4,67%
Coût aidé en €HT	14,25 €	12,92 €	12,23 €	12,16 €	-0,57%
Besoin en financement €TTC	14,27 €	12,87 €	12,28 €	12,16 €	-0,98%

Coûts à la tonne 2011 (collecte + traitement)	Biodéchets
Coût complet en € HT	603,90 €
Coût aidé en € HT	579,49 €
Besoin en fiscalité TTC	579,24 €

	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Vente de compost issu de la collecte sélective des déchets alimentaires (Compost Aliment-Terre)	2 294,92	7 969,91	10 496,72	5 952,52	-43,3%

L'évolution des coûts de gestion des déchets alimentaires est commentée dans la partie « indicateurs financiers »



LES COLLECTES SPECIFIQUES

La collecte des déchets des professionnels (les déchets assimilés aux déchets ménagers) s'effectue lors des mêmes tournées de collecte que celles des déchets

ménagers. Il n'y a pas de tournée spécifique pour les professionnels, à l'exception des suivantes :

LES MODALITES DE COLLECTE DES CARTONS

.....

Une collecte spéciale des cartons des gros producteurs (certains immeubles collectifs, commerçants...) a lieu 2 fois par semaine dans le centre-ville de Voiron et 1 fois par semaine dans les centres de Rives, Tullins, Voreppe, Moirans, St Geoire en Valdaine, Massieu, St Etienne de Crossey et Coublevie. En 2007, la tournée de collecte (hebdomadaire) a été étendue aux communes de Paladru, Charavines, Le Pin, Montferrat, Charancieu, La Murette et Vourey.



LES QUANTITES DE CARTONS COLLECTEES

.....

	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Collecte spéciale des cartons en centres-villes	458,05	441,80	443,02	451,47	1,91 %

Carton (collecte spéciale) Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	2,14 €	1,99 €	1,95 €	2,22 €	13,85%
Coût aidé en €HT	1,82 €	1,73 €	1,51 €	1,77 €	17,22%
Besoin en financement €TTC	1,76 €	1,63 €	1,41 €	1,67 €	18,44%

Les quantités de cartons collectées par cette tournée spécifique sont globalement stables d'années en années, et se situent autour de 450 tonnes annuelles.

La hausse des recettes de vente de cartons aux entreprises de recyclage avait permis de réduire en 2010 le coût aidé de la collecte des cartons.

En 2011, la hausse des différents niveaux de coûts s'explique par l'investissement dans un nouveau camion de collecte spécifiquement dédié au verre et au carton : l'amortissement de cet achat pèse donc sur ces deux flux.



LES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS MEDICAUX ET QUANTITES

.....

Une collecte spéciale des déchets médicaux « piquants, coupants, tranchants » (« PCT ») a lieu tous les deux mois.

Elle concerne 5 catégories de professionnels : médecins, infirmiers, dentistes, vétérinaires, cabinets de radiologie et s'effectue auprès des adhérents qui en ont fait la demande.



	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Nombre de professionnels adhérents à la collecte des « piquants, coupants, tranchants » (PCT)	124	112	110	149	35,45 %
Quantité de PCT collectés (en tonnes)	2,024	2,264	2,02	2,257	11,73 %

Sur le Pays Voironnais environ 400 professionnels exerçant une activité médicale produisent ce type de déchets (médecin : 179, dentiste : 48, vétérinaires : 14, auxiliaires médicaux : 154).

En 2011, le service « déchets non ménagers » a enregistré une augmentation de 35% des utilisateurs de cette prestation (149 établissements). On peut interpréter cette hausse par une bonne attractivité du service proposé par le Pays Voironnais car les autres structures doivent dans tous les cas justifier d'une filière d'élimination pour les « PCT », il s'agit d'une obligation.





LE VERRE



LE VERRE



LE VERRE

LES MODALITES DE COLLECTE DU VERRE

.....

Le verre a la particularité d'être collecté :

- En **apport volontaire**, dans des points spécifiques (type de collecte majoritaire).
- En **porte à porte** : les centres villes de Voiron, Rives, Tullins, Moirans et Voreppe sont équipés de bacs roulants de 240 ou 330 litres pour la collecte du verre de couleur et du verre incolore. Ce mode de collecte ne concerne que les gros producteurs (cafés, restaurants...) et certains collectifs.

Depuis juin 1999, et jusqu'au premier trimestre 2011, le verre incolore était trié séparément du verre coloré.

Les techniques ayant évolué, le tri automatique du verre translucide ou coloré est désormais rendu systématique chez les verriers. C'est pourquoi à partir du 1er mars 2011 tous les types de bouteilles en verre sont désormais collectés en mélange.

**Bien trier
Bien recycler**

**DU NOUVEAU
pour le verre**

Verre de couleur et verre incolore

Grâce aux nouvelles techniques de tri chez les verriers, vous n'avez plus besoin de séparer le verre selon sa couleur pour qu'il soit recyclé en verre de différentes couleurs :

Dès mars 2011, le tri se simplifie...

Le verre de couleur et le verre incolore se jettent dans le même bac

CHAMPAGNE

VERRE COULEUR

VERRE INCOLORE

Pays Voironnais

Communauté du Pays Voironnais

ECO EMBALLAGES

Communauté du Pays Voironnais

Pour tout renseignement: N° vert **0 800 508 892**

www.paysvoironnais.com



LES QUANTITES COLLECTEES ET LEUR EVOLUTION

.....

	Conteneurs d'apport volontaire			Bacs roulants type porte-à-porte			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Verre (tonnes)	2 492,02	2 472,08	2 513,26	477,72	449,38	403,44	2 969,74	2 921,46	2 916,70

	Conteneurs d'apport volontaire	Bacs roulants type porte-à-porte	TOTAL
Evolution 2010/2011 des quantités collectées	1,7%	-10,2%	-0,2%

COUTS

.....

Verre Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	3,14 €	2,95 €	2,51 €	2,76 €	9,96%
Coût aidé en €HT	1,64 €	1,65 €	1,22 €	1,58 €	29,51%
Besoin en financement €TTC	1,71 €	1,71 €	1,27 €	1,64 €	29,13%

Coûts à la tonne 2011 (collecte + traitement)	Verre
Coût complet en € HT	85,22 €
Coût aidé en € HT	48,59 €
Besoin en fiscalité TTC	50,24 €

Recettes	2008	2009	2010	2011
Verre	62 364,30	64 095,32	70 150,33	63 425,67

En 2010, une démarche d'optimisation des tournées de collecte du verre, combinée à de meilleures recettes de vente du verre, ont permis d'atteindre une baisse sensible des trois niveaux de coûts considérés.

Le soutien d'Eco-Emballages explique principalement la différence importante entre le coût complet et le coût aidé.

Grâce à ce soutien et aux recettes de vente de verre, acheté environ 20€ la tonne, le coût de revient du verre reste limité.

En 2011, l'optimisation de la gestion du verre se poursuit avec le mélange des verres incolore et coloré (trié automatiquement par les verriers par tri optique).

Une baisse des recettes (Eco-Emballages soutient moins le verre dans son nouveau Barème, et les prix de rachat sont en baisse) et le renouvellement d'un camion de collecte destiné au verre et au carton expliquent l'augmentation des coûts cette année.

Un déploiement de plusieurs colonnes à verre en de nouveaux endroits stratégiques doit permettre d'améliorer les quantités de verre collectées en 2012.



LES DECHETS VERTS



LES DECHETS VERTS



LES DECHETS VERTS

MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

....

Dépôts sur la plate-forme de compostage de déchets verts

Sont compostés sur la plate-forme de compostage du site écologique :

- Les déchets verts déposés dans les déchèteries du Pays Voironnais (sauf déchets co-compostés sur place)
- Les déchets verts déposés directement sur la plate-forme par les professionnels et les communes (dépôt payant),
- Une partie des déchets verts des déchèteries de La Métro (Grenoble Alpes Métropole).

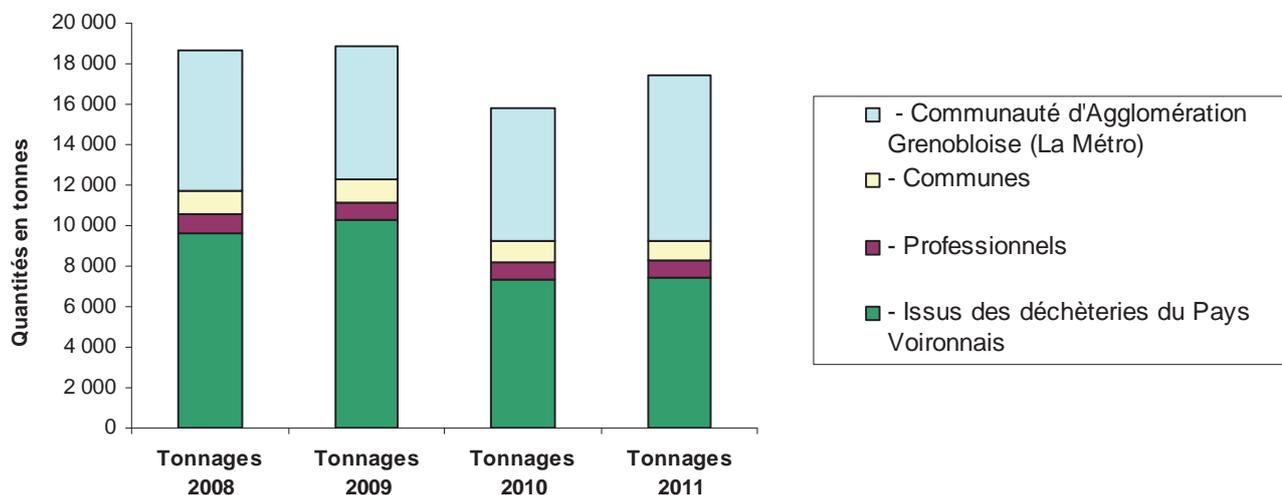
En effet, le Pays Voironnais traite sur sa plate-forme de compostage, 6 à 9000 tonnes annuelles de déchets verts en provenance de La Métro : il s'agit d'une prestation de service réalisée dans le cadre d'un marché public : La Métro paye le Pays Voironnais pour le traitement des déchets verts concernés.

Le marché en cours, d'une durée de 3 ans, s'applique du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il correspond au traitement des déchets végétaux en provenance des déchèteries centre et sud de La Métro, et les tonnages concernés doivent être compris entre 6000 et 9000 tonnes annuelles.

Ce complément de déchets verts permet de rentabiliser les installations construites (grâce à la recette générée par la réalisation de cette prestation pour La Métro) et d'optimiser l'amortissement des investissements réalisés par le Pays Voironnais.

Dépôt de déchets verts	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
- Issus des déchèteries du Pays Voironnais	9 638,61	10 299,00	7 351,01	7 429,80	1,07%
- Professionnels	898,85	849,73	880,01	839,34	-4,62%
- Communes	1 151,07	1 136,25	994,98	950,81	-4,44%
- Communauté d'Agglomération Grenobloise (La Métro)	6 977,40	6 601,62	6 570,75	8 195,62	24,73%
TOTAL	18 665,93	18 886,60	15 796,75	17 415,57	10,25%

Provenance des déchets verts traités sur la plate-forme de compostage du site écologique





LES TONNAGES TRAITES

.....

Après une baisse significative des tonnages traités sur la plate-forme de compostage des déchets verts en 2010, baisse due à la mise en place de l'action « co-compostage », le site écologique a vu son tonnage entrant ré-augmenter en 2011 suite à la compensation partielle des tonnages co-compostés par des apports complémentaires de végétaux de La Métro.



Rappel sur le co-compostage : la baisse observée en 2010 était essentiellement liée à la mise en place par le pays Voironnais d'un dispositif permettant le co-compostage chez des agriculteurs locaux des déchets verts déposés dans les déchèteries du nord du territoire (Montferrat, Le Pin et St Nicolas de Macherin...). L'objectif poursuivi est de limiter le transfert des bennes de déchets verts sur le site de La Buisse, ce qui réduit les coûts de transport, le trafic routier de camions et limite l'émission de gaz à effet de serre.

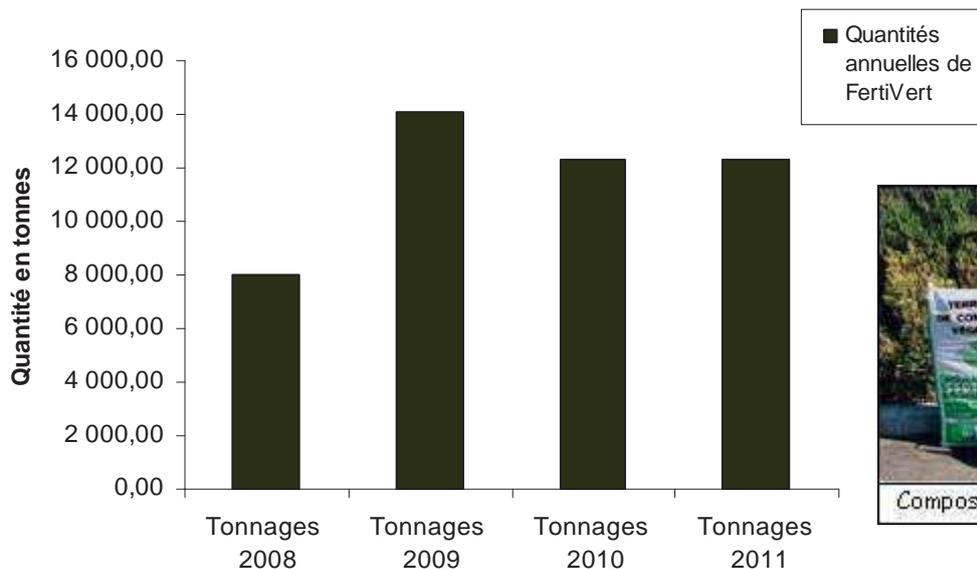
En 2011, environ 2 150 tonnes de déchets végétaux ont ainsi été directement broyés à proximité des déchèteries puis confiés à des agriculteurs locaux pour réaliser du co-compostage avec du fumier de bovins ou de chevaux.

LA PRODUCTION DE COMPOST

.....

Type de compost	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
FERTI-VERT	8 024,19	14 079,41	12 283,84	12 279,24	-0,04%

Production de compost FERTI VERT



Compost FertiVert en sac



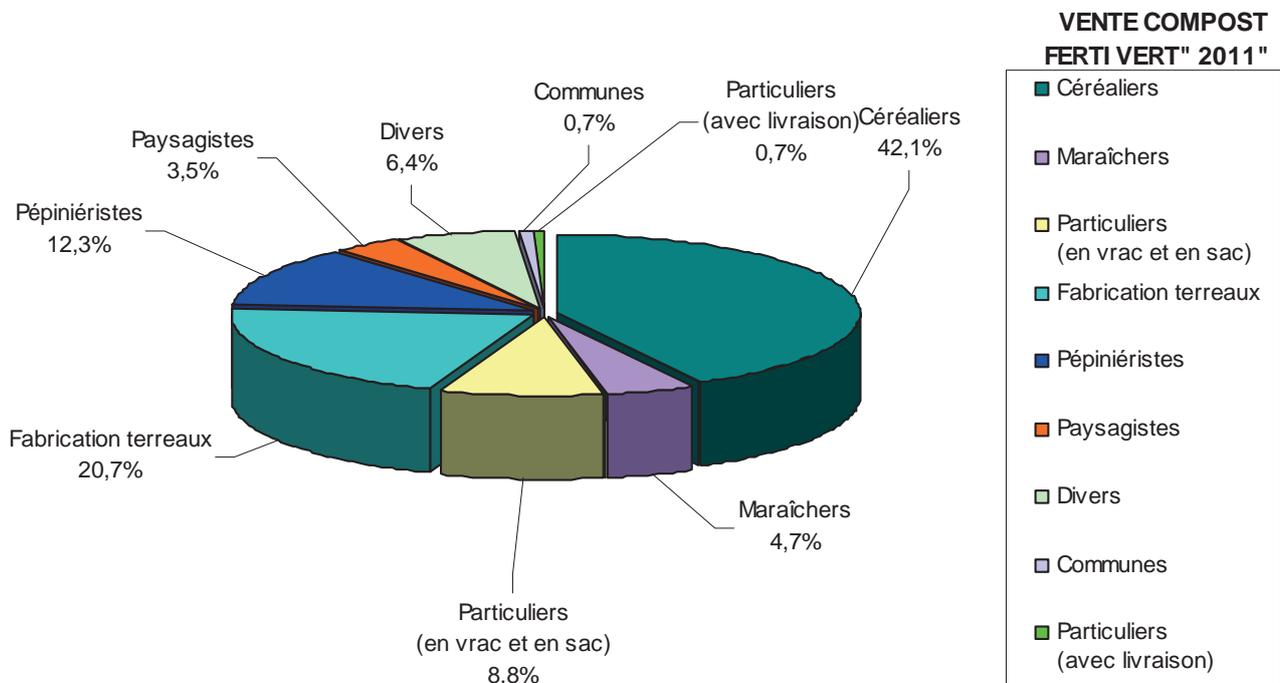
Le compost « FertiVert » est fabriqué à partir des déchets verts issus des déchèteries (100% végétal) : c'est un amendement organique utilisé pour améliorer la qualité du sol. Il est utilisable en agriculture biologique.

En 2009, la production de FertiVert avait fortement augmenté (+ 75% par rapport à 2008), en raison d'un rattrapage en 2009 de retards d'exploitation des années précédentes, et de forts tonnages de déchets verts collectés en déchèteries en 2008, dont le traitement s'est fait sur 2008 et 2009 puisqu'il faut environ 5 mois pour produire un compost de qualité.

En 2010, les quantités produites sont restées importantes du fait de ce décalage entre les entrées sur la plate-forme et la fin du processus de compostage.

En 2011, les quantités produites n'ont pas chuté malgré la baisse des quantités entrantes en 2010 du fait des recherches d'optimisation en termes de rendement de production de compost (par exemple création d'une phase de pré-fermentation en amont des cases de fermentation avec arrosage des andains par les eaux de la lagune du site écologique).

En 2011, les quantités de compost « Ferti Vert » vendues se sont réparties comme suit :



COUTS ET RECETTES

.....

Recettes	2008	2009	2010	2011
Vente de compost de déchets verts (Ferti-Vert)	31 418,54	27 639,00	19 966,55	40 660,93

La progression des recettes de vente de FertiVert en 2011 s'explique par la facturation de certains agriculteurs ayant acheté du compost à la fin de l'année 2010 en 2011 (une partie des recettes concernent donc du compost vendu en 2010).



En 2011, le coût d'une tonne de déchets verts compostée est de **28€HT**, contre 36€ par tonne en 2010. Cela s'explique par :

- une baisse des charges de fonctionnement (liées aux recherches d'optimisation)
- par une hausse des recettes liées à des apports plus importants de déchets végétaux de La Métro
- par la hausse des recettes de vente de FertiVert





LES DECHETERIES



LES DECHETERIES



LES DECHETERIES

LES MODALITES

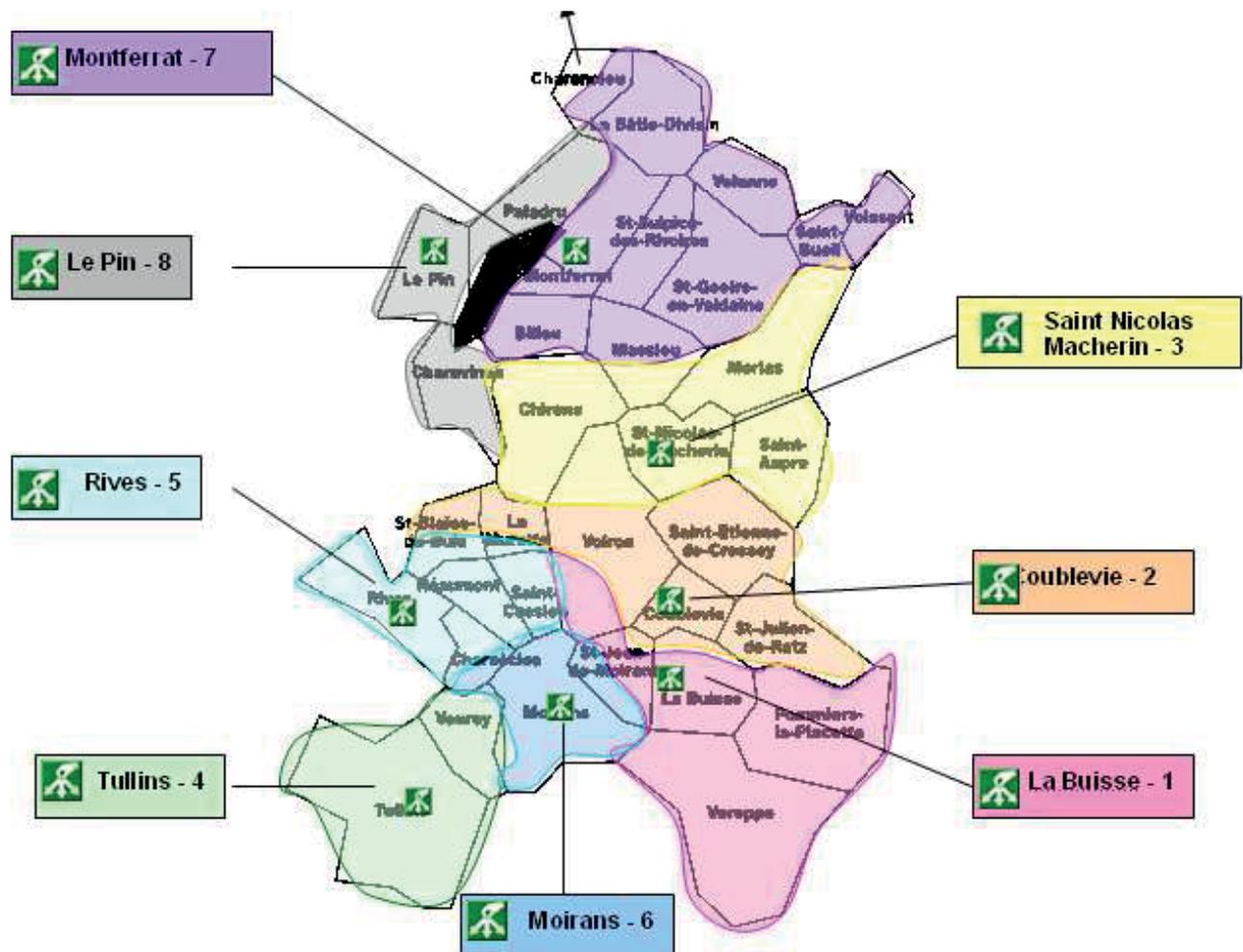
.....

Les habitants peuvent également accéder gratuitement à l'ensemble des **8 déchèteries** du Pays Voironnais. Les artisans-commerçants y accèdent à titre payant.

Les matériaux acceptés en déchèterie sont les suivants : batteries, bois, carton, déchets verts, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), déchets médicaux « piquants, coupants, tranchants » (des particuliers uniquement), encombrants, ferraille, gravats, huile de cuisine, huile moteur, papier, pneus, polystyrène, verre, plâtre, PVC, déchets d'équipement électriques et électroniques, souches d'arbres et amiante fibrociment.

Pour ces deux dernières catégories, le dépôt est payant pour les particuliers également. Ils sont acceptés uniquement sur la déchèterie de La Buisse, puis seront interdits en 2012 pour des raisons réglementaires.

Compte tenu de la géographie du territoire du Pays Voironnais, on estime la zone de chalandise des 8 déchèteries selon la carte suivante.



Zone de chalandise des 8 déchèteries du pays Voironnais.



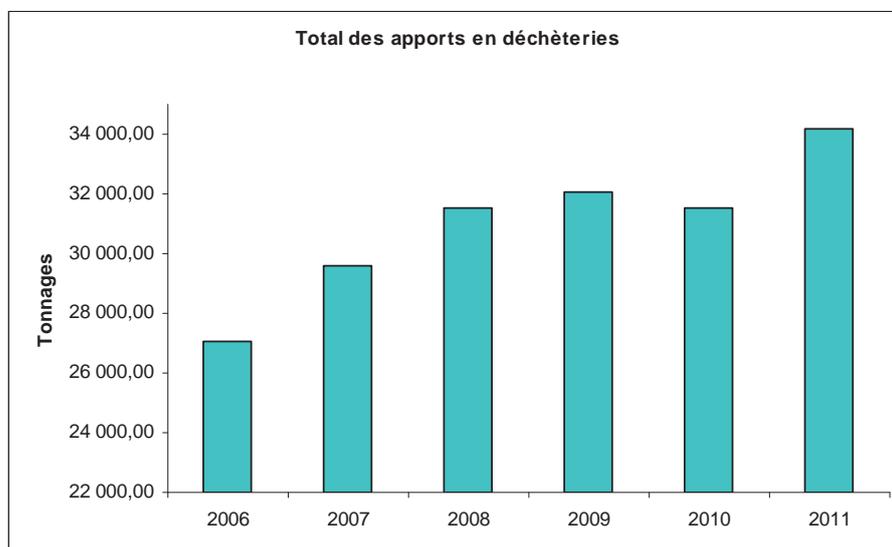
LES QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES

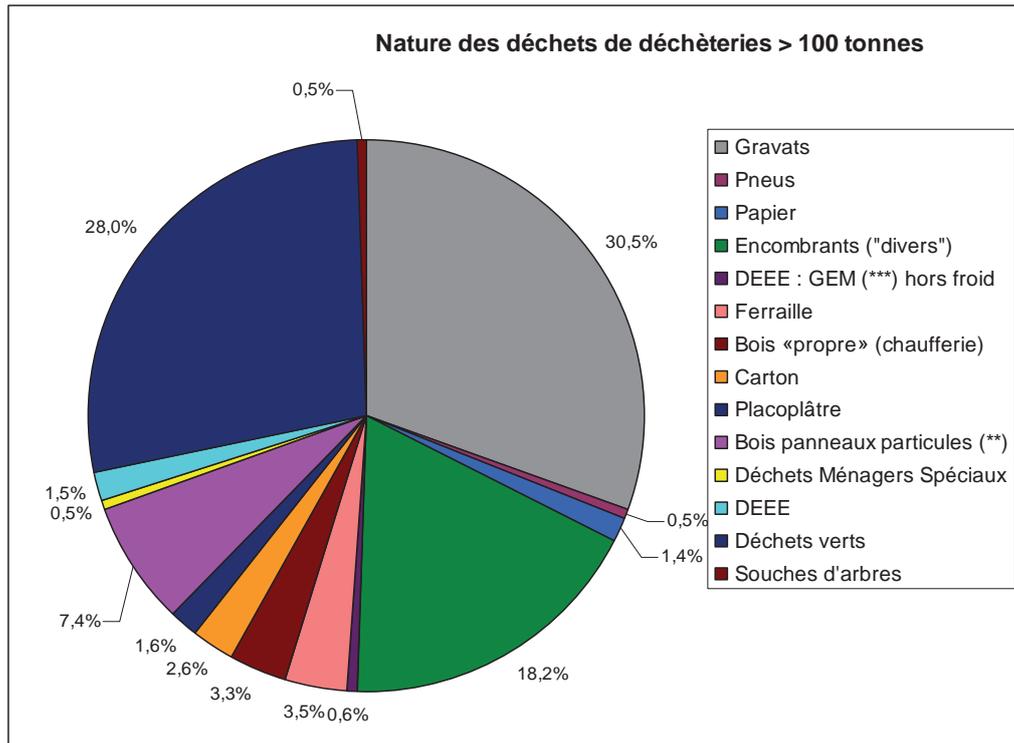
.....

	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Gravats	9 459,72	9 100,84	9 131,58	10 437,96	14,31%
Encombrants ISDND	4 091,58	1 433,46	3 758,24	3 781,90	0,63%
Encombrants avec valorisation énergétique	1 397,12	3 863,00	1 695,32	2 286,00	34,84%
Placoplâtre	447,02	696,60	724,00	556,88	-23,08%
PVC	6,12	7,00	11,34	6,50	-42,68%
Déchets verts	9 638,61	10 299,00	7 351,01	7 429,80	1,07%
Déchets verts co-compostés			1 890,50	2 144,00	13,41%
Ferraille	1 155,31	1 249,90	1 220,27	1 210,24	-0,82%
Bois «propre» (chaufferie)	1 069,00	859,68	847,64	1 119,34	32,05%
Bois panneaux particules (**)	1 851,76	2 081,42	2 308,18	2 520,22	9,19%
Souches d'arbres	108,22	121,70	159,92	164,30	2,74%
Carton	834,45	807,84	859,44	883,40	2,79%
Pneus	94,26	132,69	129,21	162,42	25,70%
Déchets Ménagers Spéciaux	129,20	143,41	155,15	174,71	12,61%
Batteries	0,00	0,00	0,00	1,50	
Huile moteur	48,04	47,52	42,74	49,68	16,24%
Polystyrène	37,30	46,48	47,95	46,02	-4,03%
Huile de cuisine	6,78	6,93	8,12	6,07	-25,17%
Amiante fibrociment	86,66	69,36	49,62	12,54	-74,73%
Papier	489,44	427,88	456,54	475,92	4,24%
DEEE : GEM (***) hors froid	200,07	235,27	229,43	211,40	-7,86%
DEEE : GEM (***) froid	133,50	135,48	149,25	124,45	-16,62%
DEEE : Ecrans	96,70	137,71	175,01	206,75	18,14%
DEEE : Petits Appareils Ménagers (PAM)	177,88	151,79	136,71	164,80	20,55%
Verre	Inclus dans les tonnages apport volontaire				
TOTAL	31 558,74	32 054,96	31 537,15	34 176,79	8,37%

(**) A compter de mai 2005

(***) GEM : Gros Electroménager





LES EVOLUTIONS MARQUANTES 2010 / 2011

.....

➤ *Les encombrants et leurs deux filières de traitement, le plâtre et le PVC*

Le marché de traitement des déchets de déchèteries en cours a fait suite à une procédure spécifique des Marchés Publics, le dialogue compétitif, dans l'objectif de recycler et de valoriser une part maximale des déchets de déchèteries. Ce marché est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011.

- Ce marché prévoit notamment la réutilisation d'une partie des encombrants (benne « tout-venant ») comme combustible de substitution en cimenterie. L'autre partie de ces déchets non recyclables est traitée par enfouissement en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux). La proportion des encombrants valorisés en cimenterie avait été fixée au début du marché à 1/3, soit 2200 tonnes par an : en effet, la filière cimenterie coûte plus cher, même si l'écart de tarifs avec l'enfouissement diminue du fait de l'augmentation d'une taxe sur le stockage de déchets (la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes). En 2011, ce surcoût était de 20%. Une inversion entre les tonnages traités dans ces deux filières s'est produite entre 2009 et 2010, du fait d'une incompréhension avec Lely Environnement, le titulaire du marché. En 2011, la part d'encombrants valorisée en cimenterie est revenue à 2200 tonnes comme prévu. Cette année est marquée par une hausse des encombrants de presque 10%, ce qui explique la hausse des quantités enfouies. Pour l'année 2012, qui correspond au début d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans, la quantité minimale d'encombrants valorisée en cimenterie a été fixée à 2400 tonnes.

- Le tri du plâtre et du PVC sont de nouvelles filières, mises en place à partir de 2008 en parallèle de la réutilisation des encombrants comme combustible de substitution en cimenterie : en effet, la présence de plâtre ou de PVC est interdite pour cette utilisation en cimenterie. De plus, ces filières permettent de recycler des matériaux auparavant enfouis en installation de stockage des déchets non dangereux. Depuis leur mise en place, on observait jusqu'en 2010 des tonnages collectés croissants, ce qui montrait la montée en puissance de ces filières.

En 2011, les tonnages de PVC et de plâtre valorisés sont en baisse (alors que les encombrants sont en hausse), ce qui signifie qu'il faut veiller au bon tri de ces matériaux en déchèteries.



ANNEE	2008	2009	2010	2011	Variation 2010/2011
Encombrants ISDND	4 313,00	1 433,46	3 758,24	3 781,90	0,63%
Encombrants cimenterie	1 397,00	3 863,00	1 695,32	2 286,00	34,84%
Plâtre	447,00	696,00	724,00	556,88	-23,08%
PVC	6,00	7,00	11,34	6,50	-42,68%
TOTAL (tonnes)	6 163,00	5 999,46	6 188,90	6 631,28	7,15%

Les déchets verts

Comme expliqué dans le paragraphe spécifique aux déchets verts, la baisse enregistrée est essentiellement liée à la mise en place par le Pays Voironnais d'un dispositif permettant le co-compostage chez des agriculteurs locaux des déchets verts déposés dans les déchèteries du nord du territoire (Montferrat, Le Pin et St Nicolas de Macherin...). En effet, les déchets verts issus des déchèteries sont pesés sur le site écologique de La Buisse : ceux qui ont été co-compostés n'ont pas été pesés et ne sont donc pas compris dans le tonnage indiqué.

En 2011, environ 2 150 tonnes de déchets végétaux ont ainsi été directement broyés à proximité des déchèteries puis confiés à des agriculteurs locaux pour réaliser du co-compostage avec du fumier de bovins ou de chevaux.

Tonnages globaux

Après une baisse de 1.62% des quantités totales récupérées en déchèteries en 2010, correspondant à environ 500 tonnes de déchets en moins sur l'année, l'année 2011 montre une forte augmentation des quantités de déchets de déchèteries : les tonnages déposés sont en hausse de 8,37% soit presque 2 600 tonnes supplémentaires.

Ces résultats placent le Pays Voironnais largement au dessus des moyennes régionales ou nationales en matière de production de déchets de déchèteries.

Des actions en faveur de la prévention des déchets vont être lancées, et des mesures capables de limiter les apports de déchets de déchèteries professionnels assimilés à des déchets ménagers sont en cours d'étude.

Les déchets verts co-compostés sur les déchèteries de Montferrat, Le Pin et St Nicolas de Macherin sont comptabilisés (sur une ligne à part) dans le tableau récapitulatif, car ils ont été déposés en déchèteries puis traités.

Les catégories de déchets de déchèteries majoritaires sont les gravats, les encombrants (non recyclables) et les déchets verts.





AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX DECHETS DE DECHETERIES

.....

La valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Une filière de valorisation spécifique ayant été mise en place à partir de novembre 2006, les quantités de déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE ou D3E) valorisées ont largement augmenté.

Pour mémoire, l'obligation réglementaire de récupération des D3E (téléviseurs, ordinateurs, machines à laver...), est en vigueur depuis le 15 novembre 2006 :

- Obligation du « 1 pour 1 » pour les commerçants : pour tout achat d'équipement neuf (ex : télévision), le vendeur est tenu de reprendre l'équipement usager.
- Le prix de l'élimination de l'équipement usager doit figurer sur le prix d'achat de l'équipement neuf.
- 3 Eco-organismes ont été créés pour assurer l'enlèvement et le traitement des D3E collectés sélectivement.

Pour autant, tous les consommateurs ne rapportent pas forcément leurs vieux équipements aux vendeurs, certains sont déstockés. Par conséquent, le Pays Voironnais a mis en place la collecte sélective de ces D3E en déchèteries. Ces D3E ont toujours été acceptés en déchèteries, ils se retrouvaient auparavant dans les flux « ferraille » ou « autres encombrants ».

La collecte des D3E impose leur séparation en 4 filières réglementaires : les gros électroménagers (hors froid), les gros électroménagers (froid / ex : les réfrigérateurs), les écrans et les petits appareils ménagers (grille-pain, four micro-ondes...).

La convention a été signée début 2007 avec l'éco-organisme agréé, ECOLOGIC.

Déchets Ménagers Spéciaux (sous-détail) - quantités en kilogrammes

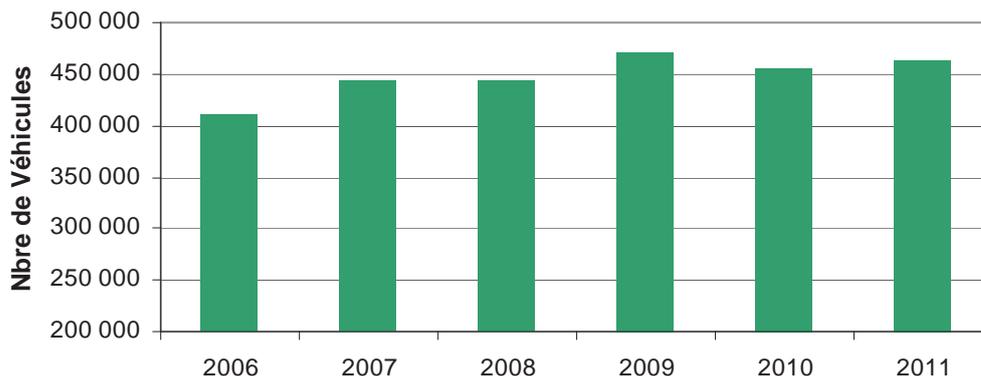
	2008	2009	2010	2011	Evolution 2009/2010
Peinture	87188	92281	107606	123388	14,67%
Filtre à huile	4515	6409	5949	5279	-11,26%
Piles	10800	12600	9280	10320	11,21%
Solvant liquide et non chloré	217	7220	156	2136	1269,23%
Produits pâteux	221	192	0	1526	0.00%
Produits laboratoire	0	18	0	0	0,00%
Liquide incinérable	12169	8449	15929	15591	-2,12%
Base organique	86	38	0	0	0.00%
Néon (tube fluorescent)	3847	3727	3308	3678	11,19%
Aérosol	1632	1910	3076	3399	10,50%
Phytosanitaire	2537	3256	3557	3632	2,11%
Acide & Base	1241	1449	1274	1243	-2,43%
Radiographie	1825	2612	1773	1741	-1,80%
Solvant chloré	0	311	53	44	-16,98%
Produits non identifiés	2925	2941	3184	2733	-14,16%
TOTAL	129 203 kg	143 413 kg	155 145 kg	174 710 kg	12,61%



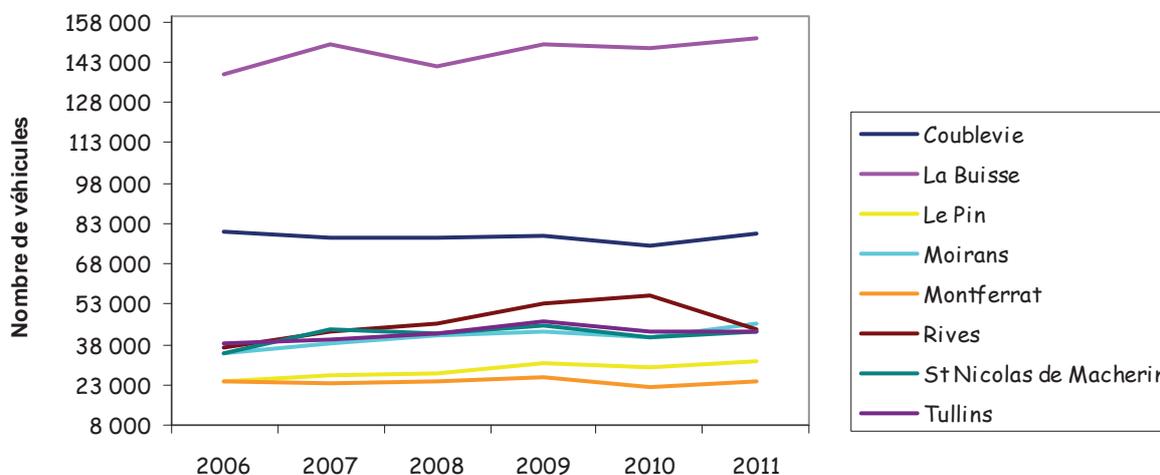
Fréquentation des déchèteries

Fréquentation totale des 8 déchèteries	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Nombre de véhicules légers	442 996	471 917	455 160	462 855	1,69%

Fréquentation totale des 8 déchèteries



Fréquentation par déchèteries



La fréquentation des déchèteries du Pays Voironnais est connue de façon précise grâce à un comptage automatique et systématique des véhicules entrant dans les 8 déchèteries.

Après une augmentation importante en 2009 (+6.5%), et une légère diminution du nombre de véhicules légers accueillis en déchèterie en 2010, l'année 2011 montre à nouveau une légère évolution des chiffres de fréquentation (+1,69%).

Cette fréquentation atteint un niveau important, occasionnant sur certains créneaux horaires des embouteillages. Une réflexion s'engage pour réduire les quantités de déchets (Programme de Prévention) et optimiser le fonctionnement des déchèteries afin de limiter les problèmes d'encombrements, qui posent aussi des problèmes de sécurité.

COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

.....

Les encombrants peuvent être déposés en déchèteries, il n'y a pas de collecte spéciale d'encombrants en porte-à-porte organisée par le Pays Voironnais.

Un service de ramassage à domicile sur appel téléphonique a été créé en avril 1999. Ce service est payant et s'adresse à tous les habitants du Pays Voironnais. Il a été étendu en 2000 au secteur de Paladru – Val d'Ainan.

Le nombre d'enlèvements est en baisse mais il est probable qu'un regain d'activité de ce type intervienne suite à l'ouverture de la Ressourcerie. Ce service sera transféré aux associations auxquelles la gestion de la Ressourcerie a été confiée dès qu'elles auront la possibilité (c'est-à-dire les effectifs nécessaires) de réaliser ces prestations.

	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Nombre d'enlèvement d'encombrants à domicile	102	94	93	43	-53,76%

COUTS

....

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Ces prestations sont nécessaires dans la mesure où le Pays Voironnais ne maîtrise pas toutes les filières de traitement des déchets. Ces prestations de service sont régies par des contrats, établis selon les procédures du Code des Marchés Publics.

Le traitement des encombrants

Comme l'incinération des déchets résiduels non recyclables, la mise en Centres de stockage des déchets dits « ultimes » (CSDU), appelés aujourd'hui installations de stockage de déchets (*installation de stockage de déchets inertes pour les gravats (ex CSDU de classe 3) et installation de stockage de déchets non dangereux pour les encombrants (ex CSDU de classe 2)*) donne lieu à d'importantes dépenses.

Encombrants (installation de stockage de déchets non dangereux)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	4 313	1 695	4 138	4 027	-2,67%
Coût TTC (Société LELY) (transport, traitement et TGAP ¹)	377 812 €	154 725 €	411 027 €	406 993 €	-0,98%

Encombrants (avec valorisation énergétique)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	1 397	3 863	1 695	2 286	34,84%
Coût TTC (Société LELY) (transport et traitement)	162 392 €	451 782 €	203 180 €	282 610 €	39,09%

Le marché régissant notamment la prestation de traitement des déchets ultimes a été signé au 01/01/2008 pour une durée de 4 ans.

Comme précédemment évoqué, la nouveauté de ce marché réside dans la valorisation énergétique d'une partie des encombrants utilisés comme combustible de substitution.



Les écarts de coûts entre les filières « enfouissement » et « cimenterie » sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Coûts à la tonne HT		2009	2010	2011
Filière stockage en ISDND	Stockage	63,50 €	64,47 €	66,37 €
	TGAP	15 €	20 €	20 €
	Total	78,50 €	84,47 €	86,37 €
Filière cimenterie		101,50 €	103,05 €	106,09 €

En 2011, la filière cimenterie est toujours plus coûteuse que l'enfouissement. La TGAP reste à un niveau de 20€ la tonne entre 2010 et 2011, ce qui est un coût élevé.

Autres dépenses liées au traitement des déchets de déchèteries

Gravats (installation de stockage de déchets inertes)	2008 (réutilisation)	2009 (réutilisation)	2010 (réutilisation)	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	9 623	9 218	9 226	10 459	13,37%
Coût TTC (Société LELY) (transport et traitement)	115 747 €	109 661 €	112 466 €	129 482 €	15,13%

Plâtre	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	447	697	724	557	-23,08%
Coût TTC (Société LELY) (transport et traitement)	42 288 €	67 341 €	70 984 €	55 976 €	-21,14%

PVC	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Tonnages	6	7	11	7	-42,68%
Coût TTC (Société LELY) (transport et traitement)	594 €	679 €	1 117 €	660 €	-40,97%

- ✓ Evacuation et traitement des souches de bois (Sté Lely) : **10 170,13 €**
- ✓ Evacuation et valorisation du « bois propre » en chaufferies (Sté Lely) : **34 478,82 €**
- ✓ Evacuation et valorisation du « bois panneaux particules » en nouveaux panneaux particules (Sté Lely) : **115 669,48 €**
- ✓ Traitement des déchets ménagers spéciaux (Sté Sarpi) : **133 519,90 €**
- ✓ Evacuation et Traitement huile de cuisine (Union de boucherie) : **1 594,42 €**
- ✓ Recyclage pneus (TSM) : location benne : **2 795,20 €** / déclasserment pneus : **2 423,29 €**
- ✓ Traitement de l'amiante fibrociment (Sté Lely) : **1 495,59 €**
- ✓ Recyclage du polystyrène (Sté Rhonalpack) : **12 812,52 €**
- ✓ Chargement et transport du verre (Sté Guerin) : **62 735,90 €**
- ✓ Collecte et traitement des déchets « piquants / coupants / tranchants » : **2 312,94 €**
- ✓ Autorisation d'accès des habitants de Charancieu à la déchèterie des Abrets (Sictom de l'Ainan Bas Guiers) : **19 877 €**



DEPOTS DIRECTS SUR LE SITE ECOLOGIQUE DE LA BUISSE : QUAI DE TRANSFERT

.....

Jusqu'en juin 2011, les artisans - commerçants, paysagistes ou services techniques des communes du Pays Voironnais pouvaient déposer directement, contre paiement, les matériaux acceptés sur le site de traitement de La Buisse. Ces dépôts étaient payants, les tarifs appliqués étant votés chaque année en Conseil Communautaire.

Suite aux travaux de modernisation du quai de transfert, et à l'acquisition de rouleaux compacteurs pour les déchets de déchèteries, les encombrants ne sont plus acceptés : ils sont néanmoins acceptés en déchèteries, où s'effectue une facturation au volume de déchets.

Les dépôts directs de déchets incinérables, sont eux, toujours acceptés au niveau du quai de transfert, ils font l'objet d'un transport en semi-remorques comme les déchets ménagers résiduels.



Dépôt d'encombrants	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
- Entreprises	4,54	5,30	8,52	5,84	-31,46%
- Communes (*)	217,36	256,42	371,26	239,6	-35,46%
TOTAL	221,90	261,72	379,78	245,44	-35,37%

(*) intègre déchets de balayage des communes

Dépôt de gravats	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
- Entreprises	147,98	52,98	73,3	16,22	-77,87%
- Communes	14,94	64,50	20,74	4,46	-78,50%
TOTAL	162,92	117,48	94,04	20,68	-78,01%

Déchets incinérables (*)	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
Déchets de marché	270,44	270,24	264,56	232,29	-12,20%
Autres incinérables	226,20	336,28	451,03	154,09	-65,84%
Dégrilleur Aquantis & Communes	71,36	67,03	73,90	73,42	-0,65%
TOTAL	568,00	673,55	789,49	459,80	-41,76%

(*) Déchets incinérables : OM ramassées par les communes essentiellement



Dépôt de Bois "propre" chaufferie	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
- Entreprises	36,48	26,12	21,14	15,08	-28,67%
- Communes	2,52	4,96	3,66	3,02	-17,49%
TOTAL	39,00	31,08	24,80	18,10	-27,02%
Dépôt bois panneaux particules	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
- Entreprises	2,38	2,00	4,58	0,22	-95,20%
- Communes	2,40	3,92	10,96	0,00	-100,00%
TOTAL	4,78	5,92	15,54	0,22	-98,58%

Les professionnels ont le choix des structures où sont traités leurs déchets : selon les quantités, ils peuvent les déposer en déchèterie avec une facturation au volume ou directement au quai de transfert avec une facturation au poids, ou encore confier le traitement aux entreprises privées spécialisées (Lely, Veolia...).

C'est pourquoi il est difficile d'interpréter les variations annuelles de quantités de déchets déposées directement au quai de transfert : les variations sont souvent importantes, souvent en lien avec la localisation des chantiers des entreprises ou des communes.

RECETTES DES DEPOTS DU QUAÏ DE TRANSFERT

....

	2008	2009	2010	2011
Dépôts au quai de transfert d'encombrants, bois et gravats	12 180 €	9 213 €	13 747 €	7 265 €
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	29 201 €	28 371 €	33 616 €	26 416 €

COÛTS GLOBAL A L'HABITANT DES DECHETS DE DECHETERIES

....

Déchets des déchèteries Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	36,30 €	37,03 €	35,80 €	36,28 €	1,34%
Coût aidé en €HT	27,25 €	31,51 €	28,08 €	27,78 €	-1,07%
Besoin en financement €TTC	27,46 €	31,97 €	28,43 €	28,53 €	0,35%

Malgré l'augmentation des tonnages de déchets de déchèteries, les coûts n'ont pas augmenté de façon importante pour ce flux, grâce aux optimisations mises en place en parallèle et à l'augmentation des cours de reprise de certains matériaux (carton, ferraille...)



SYNTHESE DES EVOLUTIONS

SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTES (par ordre décroissant des tonnages 2011)

.....

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2010/2011
OM Résiduels	17 419,85	17 544,44	0,72%
Gravats	9 225,62	10 458,64	13,37%
Déchets verts	9 226,00	9 219,95	-0,07%
Encombrants ISDND	4 138,02	4 027,34	-2,67%
Verre	2 921,46	2 916,70	-0,16%
Papier	2 818,74	2 855,50	1,30%
Bois panneaux particules	2 323,72	2 520,44	8,47%
Encombrants avec valorisation énergétique	1 695,32	2 286,00	34,84%
Déchets verts co-compostés	1 890,50	2 144,00	13,41%
Emballages	1 980,06	1 945,86	-1,73%
Déchets alimentaires	1 898,36	1 897,81	-0,03%
Carton	1 302,46	1 334,87	2,49%
Ferraille	1 220,27	1 210,24	-0,82%
Bois «propre» chaufferie	872,44	1 137,44	30,37%
Placoplâtre	724,00	556,88	-23,08%
Divers incinérables	789,49	459,80	-41,76%
DEEE : GEM Hors froid	229,43	211,40	-7,86%
DEEE : Ecrans	175,01	206,75	18,14%
Déchets Ménagers Spéciaux	155,15	174,71	12,61%
DEEE : Petits Appareils Ménagers	136,71	164,80	20,55%
Souches d'arbres	159,92	164,30	2,74%
Pneus	129,21	162,42	25,70%
DEEE : GEM froid	149,25	124,45	-16,62%
Huile moteur	42,74	49,68	16,24%
Polystyrène	47,95	46,02	-4,03%
Amiante fibrociment	49,62	12,54	-74,73%
PVC	11,34	6,50	-42,68%
Huile de cuisine	8,12	6,07	-25,17%
Piquant coupant tranchant	2,02	2,26	11,73%
Batteries	0,00	1,50	0%
TOTAL	61 742,76	63 849,30	3,41%
Déchets verts (La Metro)	6 570,75	8 195,62	24,73%



SYNTHESE PAR MODE DE COLLECTE

.....

Pôles de production des déchets	Tonnages		Evolution	Part des tonnages par pôle de production	
	2010	2011		2010/2011	2010
Collecte sélective et spéciale	24 105,51	24 221,42	0,48%	39,04%	37,94%
Déchèteries	31 537,15	34 176,79	8,37%	51,08%	53,53%
Points d'apport volontaire (verre)	2 921,46	2 916,70	-0,16%	4,73%	4,57%
Apports directs sur le Site de La Buisse dont :	9 749,39	10 730,01	10,06%	5,15%	3,97%
Plate-forme de compostage	8 445,74	9 985,77	18,23%	3,04%	2,80%
(dont La METRO)	6 570,75	8 195,62	24,73%		
Quai de transfert	1 303,65	744,24	-42,91%	2,11%	1,17%
Total Général Pays Voironnais	61 742,76	63 849,30	3,41%	100,00%	100,00%
Total Général avec La Metro	68 313,51	72 044,92	5,46%		

La collecte sélective et les déchèteries représentent un peu plus de 90% des tonnages produits sur le Pays Voironnais (respectivement 37,9 % et 53,5%).

En excluant les tonnages de déchets verts de La Métro (Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole) qui sont produits à l'extérieur du Pays Voironnais, la production de déchets du Pays Voironnais en 2011 s'élève à 63 849 tonnes.

Contrairement à la stabilisation des quantités de déchets observée les années passées, les tonnages 2011 sont en hausse de 3,41%, ce qui confirme l'importance de développer les actions de réduction à la source des déchets.

Dans l'analyse des évolutions de quantités de déchets produits, il faut également tenir compte du fait que la population du territoire est en progression constante.

Plus de 93% de ces déchets sont valorisés, sous forme d'énergie ou de matière. Pour aller plus loin, le Pays Voironnais souhaite renforcer en 2011 les actions de prévention (ou réduction à la source) des déchets.



**SITUATION AU REGARD DU PLAN
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE
L'ISÈRE**



**SITUATION AU REGARD DU PLAN
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE
L'ISÈRE**



SITUATION AU REGARD DES OBJECTIFS DE VALORISATION FIGURANT DANS LE PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ISERE

.....

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) est un document de planification de la gestion des déchets à l'échelle de l'Isère.

Le Conseil général est compétent pour l'élaboration de ce Plan depuis 2005 et a entrepris la révision de ce Plan. Ce nouveau plan a été adopté le 13 juin 2008.

Le Plan fixe trois grands objectifs :

- produire le moins de déchets possible,
- recycler le plus possible dans des conditions économiques acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement thermiques existantes.

Les objectifs du Plan sont des objectifs à atteindre collectivement en Isère. Le Conseil Général a établi des contrats d'objectifs avec chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent en matière de gestion des déchets afin de définir des objectifs spécifiques à chaque collectivité au regard de sa situation actuelle en matière de gestion des déchets et de ses objectifs futurs. Un tel contrat d'objectifs a été signé en juin 2010 avec le Pays Voironnais.

Les données s'expriment en kilogramme de déchets produits sur l'année, ramené à l'habitant. Les ratios à l'habitant sont calculés dans le Plan selon la population **DGF** de l'année. Cette référence de population a fortement évolué ces trois dernières années pour le territoire du Pays Voironnais : elle est passée de 88 360 en 2007 à **94 641 habitants en 2011**.

Les objectifs à atteindre se présentent principalement selon 2 parties :

- Les objectifs de valorisation des ordures ménagères (objectifs en kg/habitant).
- Les objectifs de valorisation des apports en déchèterie (objectifs portant sur le taux de valorisation).

LES OBJECTIFS DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES

.....

(Voir le tableau ci-dessous en kg/habitant)

Globalement, il s'agit de parvenir à stabiliser nos performances élevées en matière de collecte sélective.

Ce maintien ne va pas de soit car sur le flux « papiers journaux magazines » par exemples, le gisement diminue (autocollant stop pub, nouvelle taxe sur les imprimés commerciaux avec la création de l'éco-organisme EcoFolio).

Pour maintenir notre niveau de performance, il faudra donc continuer à mettre en place des actions de communication et de sensibilisation ciblées.



	Situation 2008		Situation 2009		Situation 2010		Situation 2011		2010	2011	2012	Objectifs 2012 PEDMA en kg/hab.an	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an					
Population Référence : DGF	88803		93881		94219		94641		objectif visé	objectif visé	objectif visé		
Verre	2990,3	33,7	2969,7	31,6	2921,5	31,0	2916,70	30,8	32	32	33	36	
Journaux magazines	3150,7	35,5	2877,3	30,6	2818,7	29,9	2855,50	30,2	31	31	31	24	
Emballages : plastiques, cartonnages, Aluminium, Agier	1473,4	16,6	1437,4	15,3	1448,0	15,4	1442,80	15,2	16	16	17	14	
Métaux UJOM	293,3	3,3	233,5	2,5	299,4	3,2	265,87	2,8	3	3	3	4	
FFOM	1958,6	22,1	1938,6	20,6	1898,4	20,1	1897,81	20,1	21	21	21	4	
Total déchets valorisés en kg/h ab.an		111,1		100,7		99,6		99,1	103,0	103,0	105,0	82	
refus de tri	535,7	6,0	515,9	5,5	532,1	5,6	503,1	5,3	5,0	5,0	5,0	5,0	
gain sur la collecte sélective						1,1		0,5	-2,3	0,0	-2,0		
actions de prévention en kg/hab/an									-3,0	-4,0	-4,0		
OM résiduelles	17751,0	199,9	17434,9	185,7	17419,9	184,9	17544,4	185,4	180,4	176,4	170,4	230,0	
Total OM résiduelles et refus de tri (kg/hab.an)		205,9		191,2		190,5		190,7	185,4	181,4	175,4	235,0	
Total collecté et refus de tri (kg/hab.an) (hors déchèteries)		317,0		291,9		290,2		289,8	288,4	284,4	280,4	317,0	
Taux de valorisation		35,0%		34,5%		34,3%		34,2%	35,7%	36,2%	37,4%	25,9%	
Diminution globale OM entre 2007 et 2012												-11,5%	grenelle - 7%



Dans ce tableau sont pris en compte les effets des actions de prévention présentées en dernière partie (ligne « actions de prévention en kg/hab/an »).

Les objectifs de performance sur la collecte sélective ainsi que les actions de prévention permettent de dépasser entre 2007 et 2012 les objectifs de réduction des déchets du Grenelle de l'Environnement (-7%) : le Pays Voironnais atteindrait une réduction de 12,4%.

Cette réduction serait doublement positive : sur le plan environnemental, et sur le plan financier.

La collecte sélective en porte à porte (déchets résiduels compris), et le verre en apport volontaire, constituent une production annuelle de 287 kg de déchets par habitant en 2011.

La part valorisée (au sens de la « valorisation matière ») est de 33,6% pour les ordures ménagères collectées sur le territoire du Pays Voironnais dans le cadre de la collecte sélective. Ce taux de valorisation matière est déjà égal à celui fixé pour l'Isère pour l'échéance 2017, principalement grâce à la collecte sélective des déchets alimentaires. Il est toutefois inférieur aux objectifs que se sont fixés le Pays Voironnais pour 2011 dans le cadre du contrat d'objectifs, les efforts doivent donc être maintenus.

En 2011, grâce à une collecte sélective très complète le Pays Voironnais se situe à 185,4 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles par an ce qui est très inférieur aux objectifs départementaux 2012 (230kg).

Cependant, cette année, les résultats sont un peu moins bons qu'en 2010 : la production de déchets résiduels augmente alors qu'une stabilisation était attendue, les quantités d'emballages et de verre sont en légère baisse.

Les services du secteur déchets du Pays Voironnais vont donc devoir redoubler d'efforts pour inverser la tendance et parvenir à atteindre ces objectifs ambitieux.



LES OBJECTIFS DE VALORISATION DES APPORTS EN DECHETERIES

.....

Les quantités déposées en déchèterie dans le Pays Voironnais sont très élevées au regard des ratios globaux de l'Isère : 347 kg par habitant en 2011 (calcul selon la population DGF), par rapport à l'objectif du Plan de 218 kg par habitant pour 2012.

Remarques :

- ⇒ il faut noter que les déchèteries du Pays Voironnais sont ouvertes aux professionnels (les dépôts sont alors payants). Des déchets non ménagers y sont donc déposés, ce qui contribue aux résultats élevés.
- ⇒ cette situation est inverse dans le cas des déchets résiduels, pour lesquels le Pays Voironnais a des ratios par habitants très bas.



⇒

Toutefois, les objectifs du Conseil Général en matière de déchets de déchèteries ne concernent que des taux de valorisation de ces déchets, et non leurs quantités.

Sur ce point, les niveaux de performance du Pays Voironnais sont déjà très élevés, notamment grâce à la mise en place au 1^{er} janvier 2008 de nouvelles filières de valorisation pour les gravats, une partie des encombrants utilisés comme combustible de substitution en cimenterie, le plâtre et le PVC. Ainsi, en 2011, plus de 87% des déchets de déchèteries ont été valorisés.



Par ailleurs, des projets en cours visent à limiter les quantités de déchets de déchèterie ou d'augmenter encore leur valorisation.

Action	Situation 2008		Situation 2009		Situation 2010		Situation 2011		Objectifs EPCI 2010	Objectifs EPCI 2011	Objectifs EPCI 2012	Objectifs PEDMA 2012
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an				
Population DGF	88 803		93 881		94 219		94 641					
Déchets verts	9638,6	108,5	10299,0	109,7	9241,5	98,1	9573,8	101,2	110	110	110	60
Ferrailles	1155,3	13,0	1249,9	13,3	1220,3	13,0	1211,7	12,8	14	16	18	18
cartons	834,45	9,4	807,84	8,6	859,4	9,1	883,40	9,3	13	13	13	7
Bois Aggloméré	1851,76	20,9	2081,4	22,2	2308,2	24,5	2520,2	26,6	22	21	18	15
Inertes valorisés (gravats recyclés)	9259,7	104,3	8900,8	94,8	9031,6	95,9	10328,0	109,1	98	96	94	23
DEEE	608,15	6,8	660,25	7,0	690,4	7,3	707,39	7,5	6	7	8	3
Polystyrène												
PVC, plâtre, pneus	632,74	7,1	930,29	9,9	955,2	10,1	821,50	8,7				
Huile moteur												
Valorisation énergétique (bois en chaudière, encombrants en cimenterie, huile de cuisine)	2581,12	29,1	4837,19	51,5	2551,1	27,1	3411,41	36,0	45	42	40	24
Textiles												
Réflexion charte déchèterie												
Total valorisé	292,0		307,2		274,9		302,6		308	305	301	150
Inertes non valorisés	200,0	2,3	200,0	2,1	100,0	1,1	110,0	1,2	0	0	0	42
encombrants non valorisés	4091,6	46,1	1433,5	15,3	3758,2	39,9	3781,9	40,0	30	27	24	24
Déchets dangereux	215,9	2,4	212,8	2,3	155,1	1,6	174,7	1,8	3	3	3	2
Total non valorisé	50,8		19,7		4013,3		4066,6		33	30	27	68
Total général	342,7		326,8		4013,3		4066,6		341	335	328	218
Taux de valorisation en déchèterie(en %)	85,19%		93,98%		86,58%		87,56%		90%	91%	92%	69%



CONTRAT d'OBJECTIFS ET PREVENTION DES DECHETS

.....

Le contrat d'objectifs doit comporter au minimum trois actions : il a été décidé d'en inscrire quatre, trois chères au Pays Voironnais plus une chère au Conseil Général de l'Isère.

Ces actions de prévention des déchets sont les suivantes :

- création d'une Ressourcerie sur le territoire du Pays Voironnais
- promotion du compostage individuel
- mise en place d'une tarification incitative appliquée à la gestion des déchets du Pays Voironnais (une décision politique devra intervenir)
- sensibilisation au tri et à la prévention des déchets lors des évènements sportifs et culturels du territoire, en collaboration avec le Conseil Général de l'Isère



Animations de sensibilisation lors des marchés sur le Pays Voironnais



LA COMMUNICATION ET LA PREVENTION DES DECHETS



LA COMMUNICATION ET LA PREVENTION DES DECHETS



ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITE ORGANISEES EN 2011

AVEC VOUS, LE TRI
ET LE RECYCLAGE
AVANCENT



VISITE DU SITE ECOLOGIQUE

.....

Le Site Ecologique de La Buisse est ouvert aux visites afin de sensibiliser les habitants sur l'utilité du tri et du recyclage pour la protection de notre environnement.

1 375 personnes ont visité le centre de tri, dont :

- ✓ 42 classes d'établissements scolaires soit environ 1100 élèves (À partir du CP).
- ✓ 95 particuliers, dont 65 lors des journées **portes ouvertes** organisées en avril lors de la semaine du développement durable et en octobre 2011 par la *Chambre du Commerce et de l'Industrie de Grenoble*.
- ✓ 180 personnes d'associations diverses.
- ✓ 1020 personnes ont également visité les unités de compostage afin de découvrir les secrets de la fabrication des deux composts : Ferti-Vert et Aliment-terre.



DES ANIMATIONS ...

...

En milieu scolaire de la maternelle à la 6^{ème} sont proposées à tous les établissements du territoire pour sensibiliser les enfants qui servent de relais à leurs parents.

Le service collecte a effectué 175 interventions pédagogiques en 2011 auprès de 2136 enfants dans 86 classes différentes.

Deux écoles de Voiron ont également pu bénéficier de la mise en place d'une exposition intitulée « Les hommes et leurs déchets, un nouvel état d'esprit ». Une centaine d'élèves ont ainsi pu découvrir l'importance du tri et son impact sur l'environnement, mais également le cheminement des différents types de déchets après la poubelle.



Fabrication de papier recyclé



... En centre de loisirs – MJC

Environ 60 enfants de 4 à 12 ans ont participé à des ateliers jeux sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets



... Auprès de foyers logements

20 personnes du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Logis des Collines » à Voiron ont été sensibilisées.

30 personnes du foyer logement pour personnes âgées de Voreppe ont également participé à des animations. Chacune d'entre elles a pu apporter un déchet sur lequel il s'interrogeait et ainsi pu répondre à leurs interrogations. Des échanges très enrichissants qui se sont terminés par un goûter.

... Sur les marchés du Pays Voironnais et lors de journées à thème dans les communes. 1700 personnes rencontrées sur 22 marchés.





PORTE À PORTE

.....

Les ambassadeurs du tri sillonnent le territoire tout au long de l'année afin de rencontrer les habitants et leur expliquer les bons gestes du tri et de prévention en leur remettant guide, mémo tri, des autocollants stop à la pub pour éviter la publicité non désirée dans sa boîte aux lettres ou encore des sacs de pré collecte pour faciliter le transport des différents types de déchets jusqu'aux poubelles collectives.

L'objectif de ces visites en porte à porte est également de repérer les anciens immeubles qui ne bénéficient pas encore du tri des déchets alimentaires et de l'installer lorsque cela est possible. 230 foyers ont ainsi été équipés en 2011.

1350 foyers situés en habitat collectif et 950 foyers en habitat individuel ont ainsi reçu la visite des ambassadeurs.

En parallèle, plus de 3000 dotations par an sont effectuées chaque année sur l'ensemble du territoire (équipement et explications des consignes auprès des nouveaux habitants, changement de bacs, ...)

CONTROLE QUALITE

.....

Des contrôles « qualité » ont été instaurés depuis 2008

L'objectif est de vérifier les bacs jaunes et bleus présentés à la collecte par les usagers avant leurs ramassages afin d'améliorer la qualité du tri.

11 tournées ont été contrôlées en 2011, soit près de 7000 foyers.

Près de 400 foyers ont été contactés au cours de l'ensemble de ces contrôles suite à des erreurs de tri.

LES EVENEMENTS

.....

- **11 janvier 2011 : Remise officielle des labels Qualitri et Qualiplus à l'ensemble du personnel du service Collecte**

Depuis 1999, date de la mise en œuvre de la collecte sélective sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais n'a cessé de développer une politique volontariste dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement des déchets.

Aujourd'hui, elle voit ses efforts salués par l'obtention des labels QualiTri et QualiPlus, décernés officiellement par l'ADEME et Eco-Emballages le 2 décembre 2010, la remise des labels s'est effectuée en présence de l'ensemble des agents du service collecte et d'élus le 11 janvier 2011 : une reconnaissance nationale de la qualité de son service de collecte des déchets.



Décerné pour 3 ans, la labellisation est une démarche volontaire proposée aux collectivités locales de plus de 10.000 habitants ayant la compétence "collecte".



Lancés par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES en 2007, les labels QualiTri et QualiPlus ont pour objectif d'accompagner les collectivités dans une démarche de qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. Ces deux labels s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

Les critères de sélection

Les critères de sélection du label QualiTri sont regroupés autour de 4 axes représentatifs de la qualité:

- Service : satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...),
- Economie: connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...),
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux ...),
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Le label QualiPlus comporte des critères plus exigeants:

- Renforcement des critères QualiTri concernant le niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service,
- Introduction de nouveaux critères: politique de réduction des émissions de CO2, mise en sécurité des opérations de collecte, politique d'achat éco-responsable...



Une gestion exemplaire du service de collecte des déchets, inscrite dans une logique d'optimisation

La satisfaction de ses usagers, les performances de tri (55 kg d'emballages ménagers et journaux magazines par habitant en 2008), les actions de communication envers l'ensemble des publics (diversité des supports de communication, sensibilisation en porte à porte..), la sécurisation des tournées et une optimisation continue des circuits de collecte sont autant d'éléments clés qui ont permis à la Communauté du Pays Voironnais d'obtenir le label Qualiplus.

o 19 février 2011 : Matinée compostage

Apprendre les règles du compostage, connaître les techniques et les astuces pour obtenir un bon compost ... Mais aussi, démonstration dans le jardin d'un particulier en présence d'un maître composteur ... Cette matinée d'échange d'expérience a été organisée en partenariat avec le conseil de quartier Souillet Vouise Belvédère de Voiron. (20 participants)





○ **La semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril**

Des animations étaient proposées sur les marchés de Moirans, Rives, Tullins, Voiron et Voreppe. Avec sourire et convivialité, bon nombre d'entre eux se sont risqués à faire tourner la roue du tri afin de tester leurs connaissances en matière de tri des déchets ou encore sur les bons gestes à adopter en matière de consommation. Chaque bonne réponse a ainsi été récompensée par des cadeaux durables ... ou fabriqués à partir de matériau recyclé. Plus de 300 personnes sensibilisées.



Des journées portes ouvertes ont également été organisées au Site Écologique de La Buisse. 25 personnes ont pu découvrir les quantités de déchets triés et traités chaque jour.

Une animation a également eu lieu à l'hôpital de Tullins le 1^{er} avril à destination du personnel, des patients et des visiteurs : Quizz déchets, exposition, sensibilisation aux PCT (Piquants, coupants, tranchants) et leurs filières d'élimination, récupération de piles et des ampoules, commerce équitable, ... Tous les ingrédients étaient réunis pour rappeler les consignes de manière ludique.

○ **17 avril 2011 : Journée de l'environnement à Coublevie**
145 personnes sensibilisées

○ **21 juin 2011 : Demi-journées de formation et d'information réservées aux bailleurs, syndicats, gardiens, société de nettoyage ...**

Seul un syndic a répondu présent à cette invitation. Quelques chargés de secteur de la SDH ont pu ainsi faire partager leur problématique concernant la gestion des déchets au quotidien en habitat collectif.

○ **10 septembre 2011 : Forum des associations à Voreppe**

Participation et intervention en présence de l'ensemble des présidents des associations de Voreppe afin d'inciter l'ensemble des participants à améliorer le tri sélectif lors des diverses manifestations se déroulant dans les équipements municipaux. A cette occasion, des supports de communication spécifique ont été distribués et toutes les salles ont été équipées d'affichages pour bien trier. Un ambassadeur du tri a également rencontré individuellement une vingtaine d'associations pour les aider dans cette démarche et sonder leurs besoins.

○ **Participation du Site Écologique de La Buisse aux journées Portes ouvertes de la CCI en octobre 2011 (40 personnes)**

○ **Semaine Européenne de la réduction des déchets du 20 au 27 novembre 2011**

180 personnes sensibilisées sur les marchés de Moirans, Voiron et Voreppe.





A NE PAS OUBLIER EN 2011

... ..

- **Aménagement d'une nouvelle signalétique sur deux déchèteries supplémentaires :
Le pin et Montferrat**

Afin d'améliorer la compréhension et la visibilité des consignes de tri auprès des usagers une nouvelle signalétique propre à chaque site a été installée en déchèterie. A chaque benne est associé un panneau où est indiqué le type de déchet que reçoit la benne. En bas du panneau, une phrase indique quels seront les nouveaux objets fabriqués après valorisation des matériaux collectés.

Lorsque cela est possible, pour chaque panneau, un message de prévention indique quelles sont les autres solutions possibles avant de jeter les déchets en déchèterie. Aujourd'hui les déchèteries de La Buisse, Coublevie, Le Pin et Montferrat sont d'ores et déjà équipées.

Ces panneaux verront le jour sur les 4 autres sites d'ici la fin de l'année 2012.



Modification de la signalétique dans les déchèteries.

- **Changement de consignes pour l'amiante**

Pour respecter les règles de sécurité à destination des gardiens et des usagers, seule la déchèterie de La Buisse est désormais équipée pour les dépôts d'amiante fibrociment (tôles ondulées...). Ces dépôts restent payants.

- **Le tri du verre en mélange**

La technologie ayant évolué et le tri du verre par couleur étant devenu automatique, le verre incolore et le verre coloré vont maintenant dans le même conteneur !





LA COMMUNICATION SUR LES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS

LE NUMERO VERT

.....

Le numéro vert (0 800 508 892) est un numéro gratuit d'un téléphone fixe pouvant répondre à toutes les questions liées aux déchets. Plus de 4000 appels émanant des usagers ont été traités en 2011 (consignes de tri, dotations des usagers, poubelles non collectées)

ECO-GESTE

.....

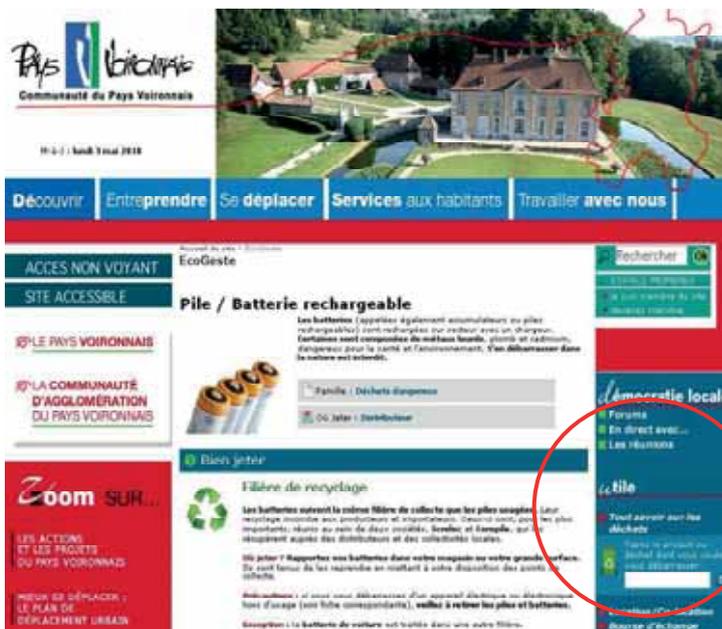
Eco-Geste est un module d'information sur la prévention et le tri des déchets sur le site internet du Pays Voironnais

Le service Collecte et Recyclage a développé depuis 2009 la rubrique des déchets sur le nouveau site Internet du Pays Voironnais en intégrant un moteur de recherche : Eco-Geste.

Ce module très complet permet de donner des informations concrètes et précises pour :

- Jeter mieux : tri sélectif, recyclage, déchèteries, filières spécialisées ...
- Jeter moins : des conseils sur la réutilisation, le réemploi, la réparation, l'entraide...
- Bien consommer : achats durables, éco-consommation, éco-conception, produits recyclés...

Ce module d'information vient compléter les actions de communication déjà menées par le Pays Voironnais sur la prévention des déchets, avec notamment la parution de divers articles de sensibilisation à la prévention des déchets dans le Journal du Pays Voironnais (réduction dès l'acte d'achat, compostage individuel...)



Le principe :

- L'habitant indique le produit, matériau ou déchet sur lequel il souhaite des informations sur le site du Pays Voironnais. (Rubrique utile)
- Le site Web de la collectivité affiche aussitôt les informations demandées.



LA PREVENTION DES DECHETS

La Ressourcerie du Pays Voironnais est née !

Ouverture : décembre 2011



Depuis 1999, le Pays Voironnais a mis en place une politique complète visant à valoriser et recycler une part maximale des déchets produits sur son territoire.

Afin d'aller plus loin et de développer une filière de réduction des déchets à la source par le réemploi, le Pays Voironnais a élaboré depuis 2007 un projet de construction d'une Ressourcerie sur le site écologique de La Buisse, à proximité des autres équipements dédiés à la gestion des déchets du Pays Voironnais.

Avant la construction de la Ressourcerie, plusieurs étapes ont dues être franchies en amont :

- Réalisation d'études préalables, afin de vérifier la faisabilité et l'opportunité de ce projet,
- Acquisition du terrain, à proximité de la déchèterie du site écologique de La Buisse et obtention du permis de construire
- Recherche et obtention de subventions auprès des partenaires financiers : Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère et ADEME

Une fois toutes les conditions réunies, la construction d'un bâtiment dédié a pu commencer.

Afin d'en faire un projet exemplaire en matière de développement durable, le Pays Voironnais s'est attaché à construire une Ressourcerie atteignant les critères d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC) : entièrement fabriqué en bois, il est doté d'une isolation écologique à base de ouate de cellulose fabriquée à partir de papier recyclé, d'une chaudière utilisant des plaquettes de bois déchiqueté, de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques pour l'eau chaude et d'un bassin paysager pour la gestion des eaux pluviales. Sur une superficie de 1300 m² se répartissent une zone de réception et de stockage des objets, un atelier de tri et de réparation, un espace de vente couvert de 350 m², une salle de réunion et d'animation pédagogique.



Ainsi, cette nouvelle structure allie l'esthétique et la performance énergétique à l'utilité sociale et environnementale.



Cette Ressourcerie, véritable service de proximité pour les habitants, a plusieurs objectifs :

- donner une seconde vie aux objets ré-employables
- réduire les quantités de déchets traitées par enfouissement en installation de stockage des déchets
- créer des emplois en lien avec l'économie sociale et solidaire, en majorité à destination de personnes en difficulté
- fournir des biens à prix réduits aux habitants
- mener des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté et à la consommation responsable

Il s'agit donc d'un projet ancré sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

[Quelques éléments sur le fonctionnement et la gestion de la Ressourcerie du Pays Voironnais:](#)

Les usagers qui le souhaitent peuvent déposer leurs objets en bon état (vêtements, jouets, meubles, électroménager, livres...) directement à la Ressourcerie, où ces objets seront remis en état et vendus à bas prix dans l'espace « magasin ».

Ainsi, les objets concernés, au lieu de devenir des déchets, bénéficieront d'une deuxième vie, ce qui permet de réduire les quantités de déchets à transporter et à traiter.

Conformément à la volonté forte des élus du Pays Voironnais pour associer à ce projet l'insertion de personnes en difficulté, la gestion du site a été confiée par marché public à un groupement de 2 associations d'insertion professionnelle locales : les Emplois verts et Passiflore. Ce marché, utilisant des clauses sociales, est passé pour une durée de 4 ans renouvelable une fois, soit 8 ans maximum. Les objectifs environnementaux et sociaux du Pays Voironnais ont été clairement rédigés au sein du cahier des charges de ce marché, les associations se sont donc engagées à les respecter

Début 2012, onze personnes en insertion et 2 encadrants travaillent sur la **Ressourcerie** (une quinzaine de salariés en insertion sont prévus à terme). A noter que les usagers de ce service ne sont accueillis pour l'instant que sur le site de la Buisse : sont envisagées par la suite des connexions avec les 8 déchèteries du Pays Voironnais via un camion-fourgonnette et une équipe mobile.

Sur 3 mois de fonctionnement, 40 tonnes d'objets divers (essentiellement des vêtements et des livres mais aussi des meubles, du petit et gros électroménager, de la hi-fi, de l'outillage, des jouets, de la vaisselle... soit tout objet potentiellement réutilisable) ont été collectées. Environ 600 personnes se rendent sur place chaque semaine pour donner et/ou acheter. Après une période de montée en puissance progressive, ce sont 500 tonnes par an qui sont attendues sur le site.





Le compostage individuel

Chaque année depuis 2009, des composteurs individuels en bois de 565 litres sont mis à disposition des habitants. Pour 2012, une nouvelle opération est prévue, ainsi que des actions complémentaires pour dynamiser la pratique sur le territoire..

Chaque composteur est accompagné d'une notice de montage et d'un livret de conseil sur le compostage. De plus, tous les ans de nouveaux guides ou maîtres composteurs sont formés par l'intermédiaire des formations organisées par le Conseil Général de l'Isère parmi les habitants volontaires du territoire

	Quantité	Coût d'achat €HT	Coût de vente €TTC
2009	1600 composteurs	81 750€	18 €
2010	500 composteurs	25 275€	20 €
2011	500 composteurs	27 700€	20 €

A partir de 2012, le Programme de Prévention des déchets permettra de donner une nouvelle dimension à la promotion du compostage individuel sur le territoire, avec l'organisation d'ateliers, de conférences, et l'animation d'un réseau de guides composteurs parmi les habitants volontaires du Pays Voironnais.

La prévention des déchets est un nouvel axe crucial de la politique de gestion des déchets du Pays Voironnais. Son mot d'ordre :





PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX CIRCUITS DE COLLECTE DES DECHETS

Comme évoqué l'en introduction du présent rapport, il était nécessaire, pour ne pas avoir à augmenter les charges de personnel et collecter dans des conditions optimales de sécurité, de réorganiser de nouveaux circuits de collecte, afin d'équilibrer la charge de travail et réduire les déplacements des véhicules sur le territoire, source d'économie de carburant et de fonctionnement, tout en conservant la même qualité de service.

Ces nouveaux circuits de collecte seront mis en place à compter de la semaine du 18 juin 2012. Chaque foyer sera informé individuellement de ce changement et recevra de nouveaux autocollants « calendrier ».

Pour la majorité des usagers :

- ✚ **ce qui va changer, c'est le jour et / ou l'horaire de collecte** (matin ou après-midi),
- ✚ **ce qui ne va pas changer, c'est la fréquence de collecte** (sauf pour quelques habitations, chaque cas a été examiné avec les mairies concernées),

Pour la sécurité des agents de collecte, la refonte des circuits de tournées a été accompagnée par le recensement des marches-arrières réalisées par les bennes à ordures ménagères, dans l'objectif de les limiter au maximum. Début 2012, une centaine d'entre elles environ a déjà été supprimée, en accord avec les communes concernées.



MISE EN PLACE DE GARDE-CORPS EN DECHETERIES

Les garde-corps sont des barrières destinées à éviter les chutes. En déchèteries, la pose de ces garde-corps a été rendue obligatoire à l'échelle nationale à la suite de nombreux accidents.

Ainsi, la mise en place de garde-corps sur l'ensemble des déchèteries s'appuie sur un arrêté publié au Journal Officiel le 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2710-2 (anciennement "déchèteries").

Du fait de cette nouvelle obligation réglementaire, il est prévu que l'ensemble des sites soit pourvus de barrières d'ici la fin de l'année 2012.

Conscients que ces barrières rendent parfois le vidage de déchets dans les bannes pénible, un modèle de barrières garde-corps facilitant le vidage des gravats et des déchets végétaux est à l'essai. Si cet essai est concluant et s'il satisfait une grande partie des usagers, ce modèle sera généralisé à l'ensemble des sites pour ces deux catégories de déchets.



DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Le Pays Voironnais a signé en septembre 2011 un partenariat pour une durée maximale de 5 ans avec l'ADEME. L'objectif à atteindre dans le cadre de ce programme : une baisse de 7% de la production des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés).



Pour aider le Pays Voironnais à atteindre cet objectif ambitieux, les modalités du partenariat prévoient un soutien financier de l'ADEME (environ 100 000€ par an), pour développer les actions en faveur de la réduction des déchets.

En 2012, le service Prévention et Traitement des Déchets, par l'intermédiaire de son animatrice du Programme Local de Prévention des Déchets (Nelly Sicre), va lancer plusieurs actions réparties selon les thématiques suivantes :

- **sensibilisation à l'éco-consommation**
- **actions éco-exemplaires de la collectivité**
- **actions emblématiques nationales** (compostage domestique, Stop Pub)
- **actions d'évitement de la production de déchets**
- **actions de prévention quantitative des déchets des entreprises**



Site de compostage collectif



Lombricomposteur

Une démarche de concertation et une large communication sont prévues pour accompagner ce programme pour lequel les habitants sont les principaux contributeurs !



DEMARRAGE DE L'ACTIVITE DE LA RESSOURCERIE DU PAYS VOIRONNAIS

La Ressourcerie du Pays Voironnais a ouvert ses portes en décembre 2011. Elle rencontre déjà un franc succès et les chiffres de fréquentation sont supérieurs aux attentes en ce début d'année 2012.

Le groupement d'Ateliers Chantier d'Insertion à qui le Pays Voironnais a confié l'activité de la Ressourcerie, les Emplois Verts et Passiflore, ont recruté une dizaine de personnes en contrats d'insertion et deux encadrants pour assurer la gestion quotidienne de cette nouvelle structure.

La Ressourcerie est un nouveau service aux habitants qui, à terme, doit permettre de réduire les quantités de déchets de déchèteries produits sur le territoire d'environ 500 tonnes par an. Exemple sur le plan environnemental et social, c'est une activité que le Pays Voironnais a souhaité ancrer dans le développement durable.

Le rapport annuel 2012 présentera en détail les différents indicateurs d'activité de la Ressourcerie, en termes de quantités et nombres d'objets vendus, de nombre de clients, de recettes etc.



UNE CHARTE POUR FAVORISER LA COOPERATION ENTRE ETABLISSEMENTS PUBLICS DE TRAITEMENT DES DECHETS

En décembre 2011, le Pays Voironnais a signé la charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), qui fixe les modalités d'une coopération approfondie entre de nombreuses collectivités et syndicats de traitement des déchets sur une zone géographique allant de l'Ain au sud de la Drôme. Le bassin de population concerné atteint 2 millions d'habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la recherche de solutions pérennes dans les domaines du développement durable et en particulier celui du traitement des déchets (incinération, méthanisation, tri, compostage, enfouissement ...), pour lequel les collectivités ont investi fortement.

Cette charte vise en particulier à :

- avoir une vision stratégique globale de la gestion des déchets au service des usagers,
- améliorer les performances des actions,
- développer des complémentarités
- faciliter les échanges de prestations de services relatifs au traitement des déchets entre adhérents à cette charte.

Un travail durable avec les adhérents de cette charte CSA3D s'engage en 2012 afin d'affronter collectivement les défis de demain en matière de traitement des déchets.





LES INDICATEURS FINANCIERS



LES INDICATEURS FINANCIERS



METHODE D'ANALYSE DES COÛTS

.....

L'ADEME a développé une méthode : « ComptaCoût » permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un **cadre homogène et standard (une matrice) d'expression des coûts** de gestion du service public d'élimination des déchets,

- o selon une logique « **flux de déchets** » (ordures ménagères, recyclables secs, déchets de déchèterie...)
- o et « **étapes techniques de gestion** » (collecte, tri, traitement, stockage...).

« ComptaCoût » s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique.

L'intérêt de cette méthode est :

- Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts pour la collectivité,
- Une comparaison des coûts entre collectivités sur des bases méthodologiques clairement établies et une homogénéité des données.

Cette méthode est appliquée par le Pays Voironnais chaque année depuis 2006.

Depuis, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthodologie. Avec le nombre croissant de collectivités participant à cette démarche, les coûts du Pays Voironnais peuvent être comparés à la moyenne française, tout en analysant parallèlement les services qui sont rendus à la population (voir page 87). A titre d'exemple, une collecte en porte à porte est toujours plus chère qu'une collecte en points d'apport volontaire.

COÛT GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DU PAYS VOIRONNAIS

.....

Total	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	11 567 528,91 €	11 761 513,52 €	11 357 194,29 €	11 793 567,06 €	3,84%
Coût aidé en €HT	9 066 315,92 €	9 523 401,88 €	8 814 591,43 €	8 852 220,32 €	0,43%
Sans les déchets verts de la METRO :					
Coût complet en €HT	11 207 046,46 €	11 432 612,43 €	11 036 855,15 €	11 392 312,25 €	3,22%
Coût aidé en €HT	8 906 545,52 €	9 409 955,16 €	8 685 755,07 €	8 697 121,03 €	0,13%

Environ 7 000 tonnes annuelles de déchets verts provenant de l'agglomération grenobloise sont traitées sur la plate-forme de compostage du Site de La Buisse (prestation de service). Ces déchets n'étant pas « produits » par le Pays Voironnais, une extraction des coûts et recettes correspondant à ces déchets a été effectuée pour une meilleure lisibilité.

La différence d'évolution entre le coût complet et le coût aidé provient des recettes, variables d'une année sur l'autre : une vente de camion supplémentaire une année par rapport à la suivante peut, par exemple, expliquer une évolution moins rapide du coût aidé par rapport au coût complet.

Après une année 2010 globalement marquée par une baisse d'environ 3.5% du coût complet et d'environ 7.5 % du coût aidé, l'année 2011 voit le coût complet remonter de 3.84%, du fait de l'augmentation des charges et quantités de déchets.

La hausse beaucoup moins marquée du coût aidé (0.43%) montre la hausse des recettes, qui permet d'atténuer efficacement la hausse des charges du secteur déchets.



COÛT DE GESTION PAR FLUX DE DÉCHETS

.....

OM Résiduels	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	4 191 394,37 €	4 257 569,48 €	4 160 600,96 €	4 333 403,34 €	4,15%
Coût aidé en €HT	4 092 851,70 €	4 160 399,98 €	4 022 238,79 €	4 175 582,23 €	3,81%

Les coûts liés aux déchets ménagers résiduels avaient pu diminuer en 2010 grâce au nouveau marché public de transport et d'incinération des déchets résiduels du Pays Voironnais, dont les tarifs sont inférieurs au marché précédent. Du fait de l'évolution annuelle du tarif de ce marché (révision des prix), les coûts complet et aidés sont en progression en 2011.

Emballages Coût global	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	1 652 284,45 €	1 593 897,72 €	1 622 296,04 €	1 670 156,52 €	2,95%
Coût aidé en €HT	832 550,04 €	645 674,08 €	653 677,12 €	480 873,97 €	-26,44%
Besoin en financement €TTC	864 923,62 €	670 296,42 €	679 091,78 €	506 197,57 €	-25,46%

PÂPIER Coût global	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	504 566,08 €	512 399,57 €	475 536,94 €	503 934,27 €	5,97%
Coût aidé en €HT	204 472,65 €	323 336,98 €	177 561,74 €	118 800,52 €	-33,09%
Besoin en financement €TTC	194 655,13 €	313 300,72 €	168 378,98 €	110 955,18 €	-34,10%

Les coûts complets des emballages et des papiers évoluent du fait de la progression des charges. Leurs coûts aidés sont en baisse significative du fait de l'augmentation des recettes et soutiens financiers liés à ces flux.

Déchets des déchèteries	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	3 043 403,73 €	3 310 821,82 €	3 221 102,80 €	3 280 675,60 €	1,85%
Coût aidé en €HT	2 284 363,26 €	2 817 355,08 €	2 526 308,23 €	2 511 620,25 €	-0,58%

Les coûts liés aux déchets de déchèteries avaient fortement augmenté en 2009, notamment du fait de la valorisation en cimenterie d'une part importante (60%) des encombrants et de l'écroulement des recettes de vente des matériaux (ferraille, cartons).

En 2010, on observe une réduction du coût complet, en lien avec le rééquilibrage des quantités valorisées en cimenterie et à la petite baisse des tonnages de déchets de déchèteries.

En 2011, la hausse des coûts est moindre par rapport à la progression des quantités (+8,85% en tonnage) du fait des recherches d'optimisation (coût complet) et de la progression des recettes de vente de matériaux (ferraille, carton...) pour le coût aidé.

Remarque : sont intégrés dans les coûts des déchets de déchèteries, les dépôts en direct sur le Site de La Buisse des matériaux qui suivent les mêmes filières de traitement que les déchets de déchèteries.



EVOLUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – MODALITES DE FINANCEMENT

.....

La TEOM porte sur les propriétés assujetties à la taxe foncière et dépend de la valeur locative cadastrale de l'habitation. Le taux de la TEOM a doublé en 10 ans, passant de 5,68% en 2001 à 11,19% en 2010. En 2010, puis en 2011, ce taux a été maintenu.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux	5,68%	7,97%	8,18%	8,38%	8,60%	8,82%	9,00%	9,17%	11,19%	11,19%	11,19%
Evolution (année n/n-1)	0,00%	40,32%	2,63%	2,44%	2,63%	2,56%	2,04%	1,89%	22,03%	0,00%	0,00%

Jusqu'en 2006, le ratio « 60% TEOM / 40 % Taxe Professionnelle (TP) » a été maintenu pour le financement du secteur déchets.

Conformément aux décisions du Pacte Financier et Fiscal adopté en juin 2006 par les élus communautaires, l'équilibre du secteur déchets est, depuis 2007, intégralement assuré par l'évolution du produit de TEOM.

La TEOM par rapport à l'année 2009 n'a pas connu d'évolution. Le taux de financement reste identique à celui de 2009 (11,19%).

A terme, l'objectif est d'équilibrer les dépenses et les recettes du secteur déchets sans intervention du budget général, comme c'est le cas des budgets eau et assainissements (budgets annexes).

Cette évolution vers une autonomie du secteur déchets vis-à-vis du budget principal se poursuit en 2011, favorisée par la baisse des charges et l'augmentation des recettes propres.

Le taux de financement du secteur déchets du Pays Voironnais par la TEOM, calculé d'après le Compte Administratif, est présenté ci-dessous :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de financement par la TEOM	70,60%	72,30%	70,23%	86,50%	97,00%	98,00%
Taux de financement par budget général (TP)	29,40%	27,70%	29,77%	13,50%	3,00%	2,00%

Ainsi en 2011, le secteur déchets a été financé, à hauteur de 98% par la TEOM et 2% par le budget général (autres ressources fiscales).



INDICATEURS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES

.....

Coûts à l'habitant

Total Coût à l'habitant (pop. INSEE 2011)	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Coût complet en €HT	133,67 €	127,88 €	123,19 €	125,99 €	2,27%
Coût aidé en €HT	106,23 €	105,25 €	97,06 €	96,18 €	-0,91%
Besoin en financement €TTC	99,76 €	100,18 €	91,80 €	91,39 €	-0,45%

(hors déchets verts de La Metro)

On retrouve ici la hausse du coût complet, liée à la progression globale des dépenses, principalement du fait de l'augmentation en 2011 des quantités de déchets à collecter et traiter (+ 3,41%). Malgré cette hausse des charges, le coût aidé diminue grâce à l'augmentation des recettes.

SYNTHESE :

En 2011, le besoin en financement se monte à 91,4 € TTC / hab. Il était de 91,8 € en 2010, soit une baisse de 0,45%.

Ce besoin de financement se répartit de la façon suivante :

- ⇒ 44,4 % pour les OM résiduelles (42,8% en 2010)
- ⇒ 11,1 % pour les recyclables secs (12,6% en 2010), se répartissant comme suit :
 - 6,1 % pour les emballages (8,2% en 2010)
 - 1,4 % pour les papiers (2,1% en 2010)
 - 1,8 % pour le verre (0,8% en 2010)
 - 1,8 % pour les cartons - collecte spéciale (1,5% en 2010)
- ⇒ 13,3 % pour les déchets alimentaires (13,4% en 2010)
- ⇒ 31,2 % pour les déchets de déchèteries (31,2% en 2010)

COMPARAISON DES COÛTS DE GESTION DES DECHETS ENTRE COLLECTIVITES

.....

Grâce à la méthode Comptacoûts, les collectivités prennent les mêmes références et règles de calcul : les coûts issus de la démarche sont ainsi comparables entre eux. De plus, les collectivités de la région sont de plus en plus nombreuses à recourir à cette méthode, ce qui rend l'analyse et les comparaisons plus pertinentes.

Saisie des matrices 2010 dans SINDRA au 1^{er} mars 2012

	Matrices validées	En cours de validation	En cours de réalisation
Nombre	44	9	6
Population	2 230 000 habitants 37 % de la population de la région		



Voici des données régionales fournies par l'ADEME, pour la **Région Rhône-Alpes** et l'année **2010**, afin de se positionner en termes de coûts et de performances.

☞ **Coûts globaux de gestion des déchets :**

Coût moyen aidé HT : 80,8 € HT par habitant (le référentiel national pour l'année 2008 était de 91€HT/ habitant).

50% des collectivités ont un coût entre 77 et 86 € par habitant.

Le coût le plus bas est de 60 €, le plus élevé de 127 €.

Le coût aidé global du Pays Voironnais pour 2011 se monte à 96,2 €.

☞ **Coûts relatifs aux ordures ménagères résiduelles (OMR):**

Le coût moyen aidé se monte à 47,4 €/ habitant. 50% des collectivités ont un coût entre 37,2 et 52,4 € par habitant. Le coût le plus bas est de 26,4 €, le plus élevé de 74.8 €.

Le coût aidé du Pays Voironnais pour ses OMR se monte à 46.2 € par habitant en 2011.

Les écarts sont liés :

- Au mode de traitement (l'incinération coûte plus cher que l'enfouissement)
- Aux quantités collectées

☞ **Données relatives aux emballages et papiers**

Le coût moyen aidé est de 5,1 € HT par habitant.

50% des collectivités présentent un coût entre 2,1 et 6,7 € par habitant.

Le coût aidé du Pays Voironnais pour les flux emballages et papiers se monte à 6,6 € en 2011.

Les écarts sont liés au mode de collecte (le porte à porte est plus coûteux que les points d'apport volontaire), aux performances de tri (soutiens Eco-Emballages) et aux coûts du tri.

☞ **Données relatives aux déchets de déchèteries :**

Le coût moyen aidé est de 18,8 € HT par habitant

50% des collectivités présentent un coût entre 16,3 et 24,2 € par habitant

Le coût le plus bas est de 10 € et le plus élevé de 34,4 €.

Le coût aidé du Pays Voironnais pour ses déchets de déchèteries se monte à 27,8 € en 2011.

Les variations sont liées aux quantités déposées et traitées (en lien avec le nombre de déchèteries du territoire), et aux niveaux de valorisation

☞ **Les chiffres du verre :**

Le coût moyen aidé est de 1,1 € HT par habitant, 50% des collectivités présentent un coût entre 0,6 et 1,4 € par habitant.

Les recettes compensent la plupart des charges liées à la gestion du verre, d'où ces coûts très bas.

Le coût aidé du Pays Voironnais pour le verre se monte à 1,5 € en 2011.

On observe que le Pays Voironnais affiche des coûts dans la tranche haute de la moyenne.

Ces coûts sont directement liés à un service développé (collecte en porte à porte, réseau de 8 déchèteries), et à des performances élevées en termes de valorisation énergétique (incinération des déchets résiduels, utilisation d'une part des encombrants en cimenterie) et de valorisation matière (recyclage et compostage).

Les optimisations en cours ont pour objectif de stabiliser les coûts de gestion de déchets en maintenant une qualité de service aux habitants et une performance environnementale élevées. Un travail important doit être mené pour réduire la production de déchets de déchèteries, dont le ratio par habitant est largement supérieur à la moyenne.



AIDES REÇUES PAR LES DIFFÉRENTS ORGANISMES

.....

Aides reçues de la part de la Société Eco-Emballages

➤ Présentation d'Eco-Emballages et contrat en cours

Eco-Emballages est une société privée, sans but lucratif, agréée par les pouvoirs publics pour contribuer à organiser la collecte sélective des emballages ménagers. Eco-Emballages est investie depuis 1992 d'une mission d'intérêt général : organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers en France.



Point Vert d'Eco-Emballages

Les collectivités locales étant responsables de la gestion des ordures ménagères, Eco-Emballages a défini dès 1993, avec l'Association des Maires de France, un dispositif contractuel cadre. Ces Contrats Programmes de Durée, aussi appelés « **Barèmes** », lient chaque collectivité et Eco-Emballages et sont révisés régulièrement. Ils définissent les **règles régissant les soutiens financiers octroyés aux collectivités**, règles qui sont **nationales**. Chaque Barème est signé pour une durée de 6 ans.

Au 1^{er} janvier 2006, le Pays Voironnais a signé auprès d'Eco Emballages un contrat dit « Barème D » permettant l'obtention par cet organisme de soutiens financiers liés à la collecte sélective des emballages pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour certaines collectivités, le barème D arrivait à échéance le 31 décembre 2010, c'est pourquoi les modalités relatives au barème suivant, nommé Barème E, ont été élaborées et négociées au niveau national durant l'année 2010. Au 1^{er} janvier 2011, la société Eco-Emballages a bénéficié de la reconduction par l'Etat de son agrément au titre des éco-organismes chargés du financement du recyclage des emballages ménagers et toutes les collectivités détentrices d'un contrat Eco-Emballages ont la possibilité de signer ce nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2011, quelle que soit l'échéance du contrat en cours.



Ce nouveau contrat, qui s'inscrit dans l'objectif du Grenelle de l'Environnement de **75 % de déchets d'emballages ménagers recyclés d'ici 2012**, repose essentiellement sur des soutiens incitatifs à la performance des collectivités en matière de tri des emballages ménagers.



90 % des soutiens sont ainsi basés sur les tonnes recyclées ou valorisées, ce qui représente une refonte majeure. Le nouveau barème est structuré principalement autour du prix de soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux, de telle sorte que **plus la collectivité trie et recycle, plus les soutiens financiers sont importants**.

Un simulateur mis en place par Eco Emballages a permis d'évaluer l'impact financier de ce nouveau contrat, et il est apparu intéressant de substituer au Barème D par anticipation le nouveau **barème E, de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2011**. Une délibération du Conseil Communautaire a donc été prise en ce sens en juin 2011.

Le nouveau contrat Eco-Emballages a été conclu **pour une durée de 6 ans**. Sa signature a conduit à la résiliation du contrat barème D précédent.

En contrepartie des soutiens perçus par Eco-Emballages, le Pays Voironnais s'engage à développer la collecte sélective, le tri et la valorisation des déchets des emballages ménagers pour cinq matériaux : le verre, les briques alimentaires et les cartons, les métaux ferreux, l'aluminium et les bouteilles et flacons en plastique.

Le passage au Barème E a également été l'occasion pour le Pays Voironnais de renégocier les contrats de revente des matériaux recyclables issus de la collecte sélective.

Pour ce faire, le Pays Voironnais s'est groupé avec plusieurs collectivités voisines afin d'obtenir de meilleures conditions financières et des engagements supplémentaires.

Tous les matériaux sont recyclés en Europe (Espagne, Italie), et prioritairement en France lorsque cela est possible.



➤ **Détail des soutiens financiers versés par Eco-Emballages**

Les soutiens financiers perçus de la part d'Eco-Emballages sont très importants pour ne pas faire peser tous les coûts liés à la collecte sélective sur les ménages.

Ces aides sont possibles grâce à la cotisation payée par les entreprises productrices d'emballages à l'éco-organisme (Point Vert).





	2009		2010		2011	
Soutien à la valorisation :						
· Matière	215 414,23 €	} Pour l'année 2008	162 604,33 €	} Pour l'année 2009	238 023,90 €	} Pour l'année 2010
· Energie						
	98 345,29 €	} Compensation 2008 du barème C vers D	61 395,58 €	} Compensation 2009 du barème C vers D	34 247,29 €	} Compensation 2010 du barème C vers D
Avance trimestrielle (T1 à T4) sur soutien matière et énergie	536 100,00 €		609 300,00 €		630 000,00 €	
Soutien à la communication	36 486,21 €	} Pour l'année 2008	21 774,03 €	} Pour l'année 2009	17 557,89 €	} Pour l'année 2010
Soutien aux ambassadeurs du tri	38 000,00 €	} Pour l'année 2008	40 000,00 €	} Pour l'année 2009	46 745,00 €	} Pour l'année 2010
TOTAL	924 345,73 €		895 073,94 €		966 574,08 €	

Les variations des montants des soutiens Eco-Emballages s'expliquent par le décalage d'un an entre les performances prises en comptes et le versement effectif du soutien.

Le barème D était globalement moins favorable que le barème C pour les collectivités ayant de bonnes performances de tri, c'est pourquoi Eco-Emballages a mis en place pendant les premières années d'application du barème D un système de compensation du soutien. Une comparaison est effectuée entre les sommes perçues au titre du contrat sous barème D et les sommes que la collectivité aurait perçues au titre du barème C. Dans le cas où le calcul démontre une perte au titre de la 1^{ère} année de son passage au barème D, ce qui est le cas du Pays Voironnais, la collectivité perçoit 100% de la différence jusqu'à fin 2008 puis 50% en 2009 et 25% en 2010.

Comme expliqué dans le paragraphe relatif aux emballages, le Pays Voironnais a choisi de passer de façon anticiper au Barème E d'Eco-Emballages en 2011 : en effet, les nouvelles règles de calculs pour ce contrat sont plus favorables pour le Pays Voironnais car elles encouragent la performance de tri et de recyclage, point fort du Pays Voironnais. C'est ce qui explique la hausse de 70 000 € environ des soutiens entre 2010 et 2011.

Aides reçues de la part de la Société EcoFolio

EcoFolio est l'éco-organisme des papiers. Depuis 2007, les entreprises qui émettent des papiers imprimés (prospectus de publicité, de communication) versent une éco-contribution pour contribuer à financer le recyclage et la valorisation.

L'éco-organisme reverse ensuite aux collectivités et structures responsables de la gestion des déchets cette contribution financière en fonction des quantités de « vieux papiers » collectées puis recyclées.



EcoFolio	2008	2009	2010	2011
Montant du soutien annuel	60 000 €	70 337 €	67 504 €	106 811 €



Sur le même principe que les soutiens Eco-Emballages, les soutiens EcoFolio sont perçus une année pour les tonnages recyclés l'année précédente.

Ainsi, la baisse de soutien reçu en 2010 s'explique par la baisse sensible de quantités de papiers en 2009 par rapport à 2008 (-8,7%).

De nouvelles règles ont été définies sur le plan national pour le calcul des soutiens EcoFolio : celles-ci sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces nouvelles règles intègrent notamment un élargissement des catégories de papiers soumis à éco-contribution.

Ces nouvelles règles de calcul des soutiens, favorables aux collectivités, expliquent la hausse significative (+58%) des soutiens versés par EcoFolio au Pays Voironnais en 2011 par rapport à l'année précédente.



Recettes de valorisation perçues

Les matières premières recyclables issues de la collecte sélective font l'objet de ventes à des entreprises spécialisées ou repreneurs, en vue d'être recyclées.



Ces ventes sont régies par des contrats matériaux par matériaux. Les recettes, mensuelles, fluctuent en fonction des cours de reprise des matières, eux-mêmes soumis aux variations de l'offre et de la demande.

Tous les matériaux sont recyclés en Europe (Espagne, Italie), et prioritairement en France lorsque cela est possible.



Recettes	2009	2010	2011	Evolution 2010 / 2011
Verre	64 095,32	70 150,33	64 425,67	-8,2%
Produit du recyclage (cartons, ferraille, papier...) provenant des déchèteries (& collecte spéciale du carton en centre-ville)	127 134,61	318 922,73	328 275,11	2,9%
Vente de compost de déchets verts (Ferti-Vert)	27 639,00	19 966,55	40 660,93	103,6%
Vente de compost issu de la collecte sélective des déchets alimentaires (Compost Aliment-Terre)	7 969,91	10 496,72	5 952,52	-43,3%
Produit du recyclage de la collecte sélective (journaux-magazines, cartons, acier, Aluminium, flacons plastiques)	171 050,53	366 191,14	563 405,07	53,9%
TOTAL	397 889,37	785 727,47	1 002 719,30	27,6%

➤ *Produits du recyclage*

Après une augmentation globale en 2008, les recettes de recyclage ont fortement chuté en 2009 en lien avec la crise internationale, qui a provoqué un effondrement des cours des matières premières. Cet effondrement a provoqué une baisse significative de recettes pour le secteur déchets en 2009.

En 2010, les cours ont progressivement augmenté pour s'envoler à des niveaux très élevés au dernier trimestre 2010.

En 2011, les recettes de valorisation sont en hausse significative du fait de deux facteurs conjugués :

- les cours des matériaux se sont maintenus à des niveaux élevés
- la renégociation des contrats de reprise auprès des opérateurs privés de la filière, a été menée en groupement avec les collectivités voisines pour obtenir de meilleures conditions de rachat.

➤ *Produits de la vente de compost*

- FertiVert

Les recettes de vente de compost FertiVert sont en forte hausse, du fait du décalage de la facturation de certaines ventes de 2010 sur 2011. De plus, la production de compost FertiVert étant en progression, les ventes progressent naturellement.

- Aliment Terre

Après une année 2010 record en matière de vente de compost Aliment Terre, l'année 2011 montre une baisse, revenant à des montants plus habituels.

Par ailleurs, ces recettes sont, comme pour le FertiVert, étroitement liées aux répartitions des périodes de criblage sur l'année.



Produits des droits d'accès aux unités dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets apportés directement par les entreprises ou par des collectivités

Le site de La Buisse accepte le dépôt de déchets des professionnels (artisans, commerçants, paysagistes, services techniques des communes) contre paiement, en fonction du poids et de la nature des produits. Seuls les déchets verts sont compostés sur le site, les autres déchets transitent par le quai de transfert et sont orientés vers les filières de traitement appropriées, celles qui sont également utilisées pour les déchets ménagers.

A noter : A partir de l'année 2007, le budget du secteur déchets est partiellement assujéti à TVA. Les recettes exprimées pour 2007 sont donc en hors taxes. Les années précédentes, il n'y avait pas de TVA sur ces recettes.

	2008	2009	2010	2011
Dépôts au quai de transfert d'encombrants, bois et gravats	12 180 €	9 213 €	13 747 €	7 265 €
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	29 201 €	28 371 €	33 616 €	26 416 €
Dépôts sur la Plate-forme de compostage de déchets verts (dépôts de La Metro compris)	182 878 €	197 328 €	190 517 €	216 380 €
TOTAL	224 259 €	234 911 €	237 880 €	250 061 €

	2008	2009	2010	2011
Dépôts en déchèteries, locations et transport de bennes, enlèvements d'objets encombrants à domicile	127 844 €	124 297 €	125 965 €	123 017 €



MODALITE D'ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE

.....

L'année 2006 a été la première année de la mise en application des nouvelles modalités de la redevance spéciale au travers de conventions avec les professionnels (et les établissements publics), dans le cadre du nouveau service dédié aux « professionnels ».

Avec la **création du service de gestion des déchets non ménagers** et sa montée en puissance en 2006, une grande partie des déchets non ménagers (*déchets produits par les professionnels, les collectivités, les administrations, les associations*) collectés et traités par les services du Pays Voironnais sont financés par leurs producteurs et non plus par les habitants.

L'application des nouvelles modalités de la redevance spéciale, s'est donc traduit par une diminution, entre 2005 et 2006, du besoin en financement pour les déchets collectés en porte à porte.

Cette redevance a été instaurée dans le Pays Voironnais par délibérations du 31 mai 2005 (les principes) et du 28 juin 2005 (les tarifs). Ceux-ci ont ensuite été confirmés par la délibération du 21 février 2006.

L'application de cette redevance poursuit **plusieurs objectifs** :

- Maîtriser les dépenses tout en répondant aux besoins du territoire
- Eviter le transfert de charges entre les déchets ménagers et les déchets non ménagers : un service non payé par un producteur « non ménager » est de fait à la charge des habitants.
- Facturer l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers et notamment les services de l'Etat ou les collectivités qui sont exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), alors qu'ils produisent bien des déchets.
- Contribuer à impliquer les professionnels et les Administrations dans le tri et l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

Les modalités d'application sont les suivantes

Pour la collecte en porte à porte,

- La Redevance Spéciale concerne tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (les professionnels, les collectivités, les administrations, les associations), c'est à dire ceux qui produisent plus de 1000 litres par semaine pour l'ensemble des quatre flux. La TEOM couvre forfaitairement 1000 litres de collecte par semaine.
- La redevance concerne les déchets assimilables aux déchets des ménages (Résiduels, Alimentaires, Emballages, Papiers). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés.
- Un abattement de 20% est effectué sur le volume global des bacs collectés, considérant qu'ils ne sont jamais pleins.
- Un abattement de 50% est effectué pour les bacs de collecte sélective (emballages, papiers, déchets alimentaires) pour maintenir l'incitation au tri.
- Pour les Etablissements publics & associations, il est appliqué un abattement supplémentaire de 50 % sur les tarifs précédents. Ce qui implique un paiement pour l'élimination des résiduels à 40 % du prix de revient, et pour les matériaux recyclés à 20 % du prix de revient.
- Les associations à but humanitaires (ex : La Croix Rouge, Secours Populaire) sont exonérées de la redevance (cas particulier limité).



A titre indicatif, les tarifs 2011 (identiques aux tarifs 2010) de la redevance spéciale sont les suivants (*) :

Seuil d'application de la Redevance Spéciale		1000 litres par semaine (pour les 4 flux de la collecte sélective)	1320 litres Par semaine (pour la collecte spéciale « Carton »)
Tarifs de la redevance spéciale			
Produits	Volume du bac (en litres)	Tarif au bac au-delà de 1000 litres	Tarif au bac au-delà de 1320 litres
Résiduels	660	29,00 €	
Alimentaires	240	8.00 €	
Emballages	660	6.50 €	
Papiers	240	5,00 €	
Cartons	660	0,00 €	6,00 €

(*) Pour les établissements publics et les associations, les tarifs font l'objet d'une réduction complémentaire de 50% comme précisée précédemment.

Evolution des contrats de redevances spéciales avec les professionnels et les établissements publics pour la collecte en porte à porte

	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
Nombre d'établissements privés et publics ayant contractualisé	204	207	214	221	3,27%
Recettes	799 385,97 €	708 082,11 €	723 664,68 €	720 844,15 €	-0,39%

En 2009, les recettes liées à la redevance spéciale ont chuté de 90 000 € environ : cette baisse est liée à la modification des tarifs intervenue entre 2008 et 2009. Cette révision tarifaire était nécessaire car les prix proposés n'étaient pas compétitifs par rapport à ceux pratiqués par les entreprises privées spécialisées dans la gestion des déchets.

Pour les dépôts en déchèteries

Un système de forfait annuel est instauré avec les professionnels qui signent une convention d'accès avec le Pays Voironnais pour les dépôts « réguliers » en déchèteries. La facturation est semestrielle.

Les prix 2009 prennent en compte les coûts de revient, les coûts pratiqués à l'extérieur et une incitation au tri sélectif à destination des producteurs de déchets.

En 2011 les recettes ont légèrement diminué par rapport à 2010, alors que le nombre d'établissements en contrat avec le Pays Voironnais a progressé (ce qui s'explique par la perte de contrats plus importants en volume que les nouveaux contrats conclus).

Le professionnel dispose alors d'une quantité de tickets correspondant au forfait signé. Lors de chaque passage, il doit laisser un ticket au gardien.



A titre indicatif, les tarifs HT de l'année 2011 sont les suivants :

6 classes de forfait	Les non valorisables : Divers, plastiques, souches.	Les valorisables (1): Bois particules, bois chaufferie, polystyrène, gravats, déchets verts.	Les valorisables (2): Plaques de plâtre.
m ³ facturés annuellement	Prix au m ³	Prix au m ³	Prix au m ³
6 m ³	20.60 €	10,00 €	24,00 €
14 m ³	19,60 €	9,50 €	23.00 €
30 m ³	18.60 €	9,00 €	22,00 €
45 m ³	17.60 €	8,50 €	21.00 €
60 m ³	16.60 €	8,00 €	20,00 €
100 m ³	15.60 €	7,50 €	19.00 €

Les dépôts occasionnels et les déchets toxiques restent facturés chaque mois selon des tarifs propres à chaque matériau déposé.

Les dépôts sur le site de La Buisse sont également facturés au poids selon des tarifs propres à chaque matériau déposé.

MODALITE D'ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE CAMPING

.....

Cette redevance camping est en vigueur depuis 2001 sur la base d'un coût de 34,02 € par emplacement en 2011.

- Nombre de campings sur le Pays Voironnais : 17
- Recettes de la redevance camping en 2011 : 23 200 €



Camping de Montferrat



CONCLUSION

L'année 2011 est marquée par une hausse des quantités de déchets produits sur le territoire du Pays Voironnais (+3,41%), et surtout des quantités de déchets de déchèteries (+8,37%).

Cette année, plus de 93 % des déchets pris en charge ont été valorisés :

- La majorité ont fait l'objet d'une valorisation matière (38,7 % ont été recyclés, 20,7% compostés).

- Un peu plus d'un tiers (34%) ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, avec pour l'essentiel l'incinération des déchets résiduels, mais aussi l'utilisation en cimenterie d'une partie des encombrants de déchèteries.

- 6,5% de déchets ultimes ont été traités en installation de stockage.

Ces résultats de valorisation sont très proches de ceux atteints en 2010.

Du fait de l'augmentation des quantités de déchets à collecter et traiter, la baisse des coûts du secteur déchets observée en 2010 n'a pu se réitérer en 2011. Ainsi, le coût complet (total des dépenses) par habitant progresse de 2.27 %

La hausse des recettes de fonctionnement a néanmoins permis d'amortir cette hausse, le coût aidé HT à l'habitant diminuant de 0.91%.

Globalement, une comparaison entre les coûts de gestion des déchets du Pays Voironnais avec les coûts existants dans des collectivités françaises de taille similaire montre que les coûts du Pays Voironnais se situent dans la fourchette haute des coûts observés, mais que les niveaux de performance atteints sont très élevés, notamment en termes de valorisation matière (recyclage, compostage).

Les résultats de 2011 vont dans le sens du maintien des efforts en matière de promotion du geste de tri et du développement des actions de prévention des déchets.

La signature du Programme de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME permettra à ce titre la mise en œuvre de nombreuses actions de réduction à la source des déchets.

En 2011, le coût de gestion des déchets du Pays Voironnais est revenu à 91,4 euros TTC en moyenne par habitant, toutes recettes déduites (ce coût était de 91,8 € en 2010).

ANNEXES

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés - Mode de traitement

	Unités de traitement	Mode de traitement
COLLECTE EN PORTE À PORTE		
Déchets alimentaires	Plate-forme de compostage de la Communauté du Pays Voironnais – RN 75 – 38500 La	Compostage (incinération des refus de compostage)
Déchets résiduels	UIOM d'Athanor (38700 – La Tronche) via le quai de transfert du Pays Voironnais	Incinération avec valorisation énergétique
Déchets piquants, coupants, tranchants	VEOLIA – Ile Gabourg 38340 Voreppe	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneurs	Recyclage et valorisation par les repreneurs retenus dans le cadre de la reprise garantie (incinération des refus de tri)
Journaux – Magazines	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneur	Recyclage
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Verre (couleur et incolore)	B.S.N. – 42340 Veauche	Recyclage
DECHETERIES		
Batteries	GDE – 117 Route de Lyon – 38140 Apprieu	Valorisation / Traitement
Bois « propre »	LELY - Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Incinération avec valorisation énergétique en Chaufferies
Bois Panneaux particules	LELY - Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Recyclage
Cartons	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38500 La Buisse puis évacuation par repreneurs	Recyclage
Cartouche encre et laser	COLLECTORS ZI les Platières 69440 MORNANT	Recyclage
Déchets Equipements Electriques Electroniques	ECOLOGIC 105 bd Haussmann 75008 PARIS RECYLUM 17 rue Hamelin 75016 PARIS (pour lampes néons)	Traitement / Valorisation
Déchets verts	Plate-forme de compostage de la Communauté du Pays Voironnais – RN 75 – 38500 La Buisse	Compostage

Déchets Ménagers Spéciaux	SARPI – ZI de l'Ision – BP 2 – 38670 Chasse Sur Rhône	Valorisation / Traitement
Encombrants (1) (= benne « Autre » ou « Divers »)	Centre de stockage de déchets ménagers et assimilés non dangereux de LELY – Lieu-dit Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Enfouissement en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), anciennement CSDU (centre de stockage de déchets ultimes) <i>ou</i> «CET de classe 2 »
Encombrants (2)	Cimenterie VICAT de Saint-Egrève (38) (valorisation énergétique)	Depuis le 01/01/2008 : utilisation comme combustible de substitution à la cimenterie (valorisation énergétique)
Ferraille	GDE 117 Route de Lyon 38140 Apprieu Arc en Ciel Récupération 420, le Grand Champs 38140 Izeaux Guillet Récup'Mat Les Brotonières 38113 Veurey Voroize	Recyclage
Fibrociment (amiante)	Centre de stockage de déchets ultimes de LELY – <i>Lieu-dit Grand Jean</i> 38210 St Quentin sur Isère	Enfouissement dans alvéole spécifique (CSDU)
Gravats	Centre de stockage de LELY de déchets inertes <i>Lieu-dit Grand Jean</i> 38210 St Quentin sur Isère	Depuis le 01/01/2008 : Réutilisation comme remblai ou matériau de recouvrement sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux Lely de St Quentin / Isère
Huile de cuisine	UNION DE BOUCHERIE – 44 <i>avenue de Montmartin</i> 69960 CORBAS	Incinération avec valorisation énergétique
Huile de moteur	VEOLIA – <i>Ile Gabourg</i> 38340 Voreppe	Recyclage
Papier	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneur	Recyclage
Piles	SCRELEC - 11/17 <i>rue Hamelin</i> 75 783 PARIS Cedex 16	Traitement / Valorisation
Plâtre	VALOR'Y – Fontaine (38)	Recyclage
Pneu	COPREC 140 <i>route de St bonnet</i> 69780 St Pierre de Chandieu VALERCO RD 147 69780 St Pierre de Chandieu	Traitement / Valorisation

Polystyrène	LA FRETTE EMBALLAGES ZA De Meyzin 38260 LA FRETTE	Recyclage
PVC	VALOR'Y – Fontaine (38)	Recyclage
Souches d'arbres	LELY - Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Valorisation énergétique après broyage (chaufferie)

2. Glossaire de l'analyse des coûts

Typologies de coûts :

Coût complet HT = la totalité des charges hors TVA

Coût technique HT = le coût complet moins les recettes industrielles (vente de matériaux...)

Coût partagé HT = le coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréés (comme Ecoemballages)

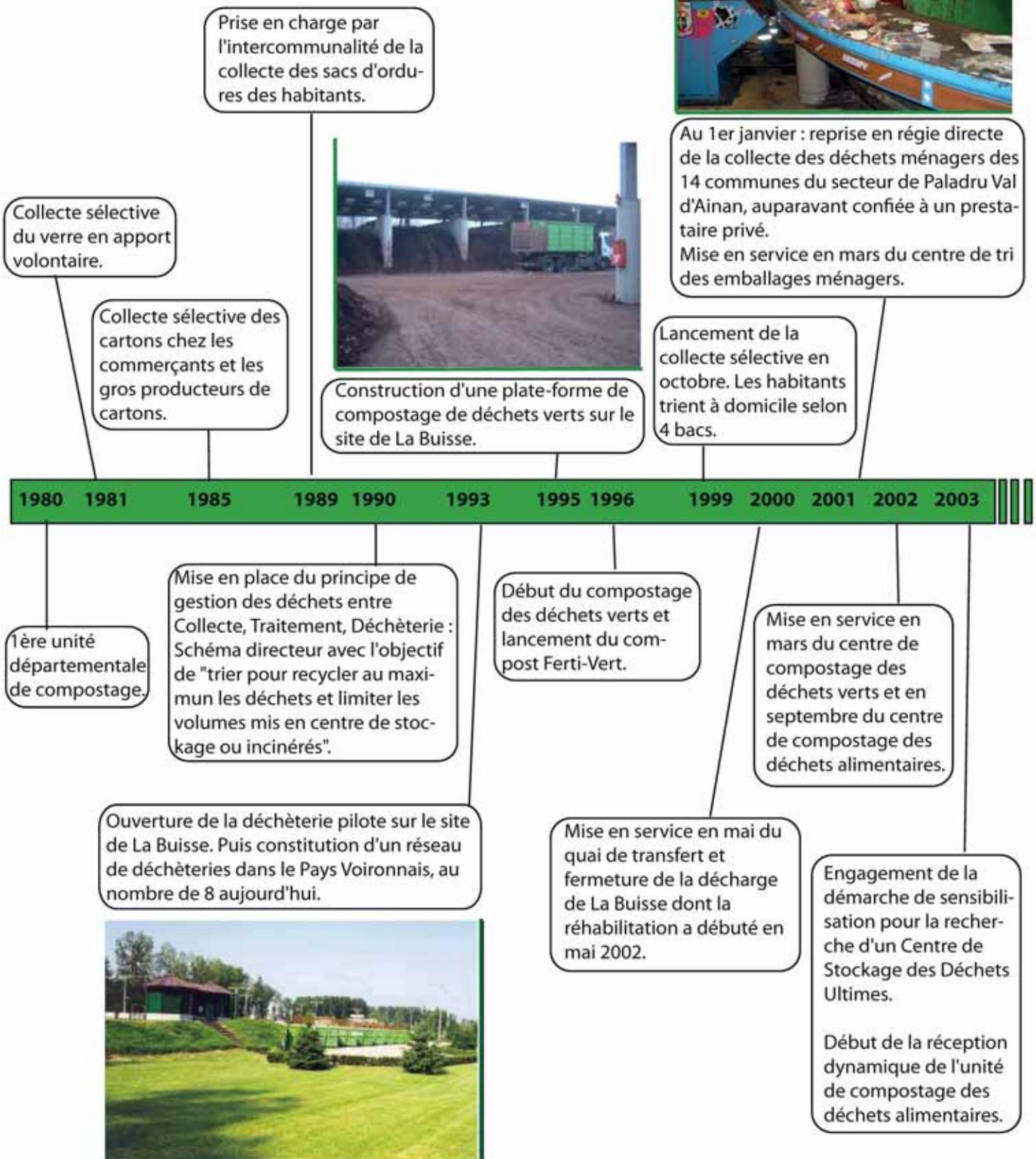
Coût aidé HT = le coût partagé moins les aides reçues (subventions)

Coût fiscal = la charge nette de TVA supportée par la collectivité

Coût aidé TTC = somme du coût aidé HT et du coût fiscal

Le besoin en financement = le coût aidé TTC moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries, des dépôts sur le Site de La Buisse.

LES DATES CLEFS DE LA GESTION DES DECHETS DANS LE PAYS VOIRONNAIS



- Création d'un Comité de Participation Citoyenne suite aux démarches de concertation et étude pour la recherche d'un centre de Stockage des déchets Ultime sur le territoire.

- 15/06 au 15/09 : deux tournées en plus autour du lac de Paladru (déchets ménagers résiduels et des déchets alimentaires).

- Création d'un service pour la gestion collective des déchets non ménagers .
Réflexion sur une clarification de l'offre de service aux professionnels (et collectivités publiques, associations) en vue d'une révision du mode d'application de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets des professionnels et d'une mise en oeuvre de conventions d'accès en déchèteries.

- Adoption du principe d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan local de prévention des déchets.

- Réception dynamique de l'unité de compostage des déchets alimentaires.
Fin de la réhabilitation de la décharge de La Buisse commencé en 2002.

- Abandon du projet de Centre de stockage des déchets ultime sur le Pays Voironnais.

- Création d'un Comité Citoyen élargi dont l'objectif est de tendre vers "zéro déchets ultime". Engagement politique pour créer une Recyclerie sur le territoire.

- Pose d'une clôture autour du Site écologique de La Buisse en tenant compte du passage du corridor biologique entre la Chartreuse et le Vercors.

- Lancement de la commercialisation du "Compost Aliment-Terre".
- Définition des nouveaux principes de la redevance spéciale applicable aux professionnels, aux collectivités publiques et aux associations.

- Fin du contrat avec Eco-Emballages (Barème C) au 31/12. Signature d'un nouveau contrat de 6 ans (Barème D), à compter du 1er janvier 2006, pour les soutiens financiers liés à la collecte sélective des emballages.

- Fin des études pour le nouveau Centre technique et lancement des appels d'offres relatifs aux travaux de construction.

- Incendie dans le bâtiment "administratif" du centre de tri le 20 décembre.



2004

2005

2006

- Montée en puissance des contractualisations liées aux nouvelles modalités d'application de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.
- Début des travaux du Centre Technique HQE regroupant les services Collecte, déchèterie, Eau, Assainissement, Garage et maintenance.
- Optimisation de certains circuits de collecte Modélisation de 3/4 des tournées de collecte (SYNOPTIS) et système de localisation GPS des camions de collecte.
- Lancement d'une opération test de compostage individuel.

- Collecte en déchèterie des DEEE (mise en place d'éco-organismes nationaux en charge de leur traitement).

- Mise en oeuvre de la méthodologie "ComptaCoût" élaborée par l'ADEME pour le calcul des coûts de gestion des déchets.



- Etude fiscale, pilotée par le Service Financier du Pays Voironnais, sur l'assujettissement à la TVA des services collecte, traitement et déchèterie : à compter de 2007, les budgets "déchets" sont partiellement assujettis à la TVA.

- Réhabilitation du bâtiment "administratif" incendié du centre de tri.